

Université Abderrahmane Mira de Béjaia



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

Faculté des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales
et des Sciences de Gestion

Département des Sciences de Gestion

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de **MASTER** en Finance et Comptabilité

Option : **Comptabilité, Contrôle et Audit**

THEME

*Réflexions sur l'Audit Légal suivant
l'Approche par les Risques*

Cas pratique

Entreprise : **EPE. SPA. EDIMCO** de Béjaia



Réalisé par :

- ✦ Mr. **KAOU DJ** Smail
- ✦ Mr. **MENASRI** Amar

Devant le jury composé de :

- ✦ Mr. **GUERROUT** Said (Président)
- ✦ Mr. **DRIR** Salah (Examineur)
- ✦ Mr. **MENASRIA** Nabil (Rapporteur)

Proposé et dirigé par :

Mr. **MENASRIA** Nabil

Promotion Juin 2013



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en premier lieu *Dieu*, le tout puissant de nous avoir aidé à surmonter toutes les entraves et les périodes difficiles.

Nous remercions particulièrement Monsieur MENASRIA Nabil qui a bien voulu diriger ce travail et donner les orientations qui nous ont été d'un grand apport.

Notre reconnaissance s'adresse également à Monsieur BAKOURI Farid, ainsi que l'ensemble du personnel de l'EDIMCO pour leur contribution.

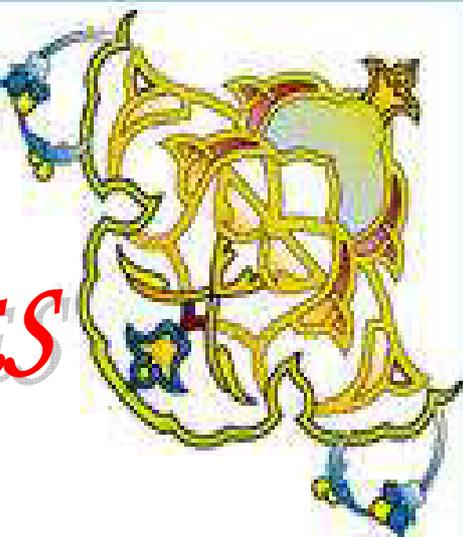
Aussi nous tenons à remercier Monsieur LAHBIB Abdenour et son fils pour nous avoir tenu la main à découvrir le domaine de la pratique, et de nous imprégner dans cette fascinante discipline.

Nos sincères remerciements s'adressent à nos parents, nos amis et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Ce travail est le témoin du respect et de la fraternité que nous éprouvons pour eux.

KACUJ Smail

&

MENASRI Amar



DEDICACES

Je dédie ce travail :

A ma grand-mère et grand-père, que Dieu les protège.

A mes chers parents, qui m'ont encouragé toujours durant toute la durée de mes études.

A mon frère et sœurs, qui m'ont donné l'esprit de combattre et de la patience.

A mes cousins et cousines, à mes oncles et tantes.

A mes voisins et à tous mes amis, spécialement :

Ismail, Bouaziz, Idir, Khellaf, Rahim, Samir, Nassima, Lilia, Ryma, Lynda, Hanane, Nedjma et mes camarades de promotion CCA et surtout mon binôme.

Et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

KAOUDJ Smail

Je dédie ce travail :

A la mémoire de ma grand-mère et grand-père, que Dieu ait son âme.

A mes chers parents, qui m'ont encouragé continuellement durant toute la durée de mes études.

A mes frères et sœurs, qui m'ont donné l'esprit de se battre et de la patience.

A mes cousins et cousines, à mes oncles et tantes.

A mes voisins et à tous mes amis, spécialement :

Hamou, Abdelouhab, Samir, Tarik, Rahim, Salim, Boubekeur, Hanane et Lilia qui m'ont aidé beaucoup, ainsi à mes camarades de promotion CCA, et sans oublier mon binôme.

Et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.



MENASRI Amar



Résumé

Summary

The legal audit is the examination to which proceeds a professional competent and independent, in order to express an opinion justified on the regularity and the sincerity of the annual statements. Those must reflect a faithful image of the operations of the past year, as well as the financial standing and of the inheritance of the company at the end of this exercise.

The execution of this examination according to the antecedents of the trade depends on the whole of comprehension and interpretation on the financial statements, for better going up with the source of this information (begins downstream). I.e., that it is a mission which consists of advantage to confirm what was made by the preparer of financial statements "without new contributions". What led many professionals on the matter to work out a new model of audit in which, the identification of the risks is at the center of diligences of the auditors.

This identification of the risks can come from many elements, such as: the strategic vision, the environment of the company in general "the fascinating parts, the legal and lawful texts", the countable estimates without forgetting the dishonesty of the leaders and persons in charge following the bursting for new technologies "defrauds" (begins upstream).

This departure upstream constitutes in itself a weakness, fact, which we live in a company at the risks (post office modernity), in which, one can never envisage past and present but the future holds for us.

Résumé

L'audit légal est l'examen auquel procède un professionnel compétant et indépendant, en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des comptes annuels. Ceux-ci doivent refléter une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'exécution de cet examen d'après les antécédents du métier dépend dans une large mesure de la compréhension et de l'interprétation des états financiers, pour mieux remonter à la source de cette information (début en aval). C'est-à-dire, que c'est une mission qui consiste d'avantage à confirmer ce qui a été fait par le préparateur d'états financiers « sans apports nouveaux ». Ce qui a amené de nombreux professionnels en la matière à élaborer un nouveau modèle d'audit dans lequel, l'identification des risques se situe au centre des diligences des auditeurs.

Cette identification des risques peut provenir de nombreux éléments, tels que : la vision stratégique, l'environnement de l'entreprise en général « les parties prenantes, les textes légaux et réglementaires », les estimations comptables sans oublier la malhonnêteté des dirigeants et responsables suite à l'éclatement des nouvelles technologies « fraude » (début en amont).

Ce départ en amont constitue en lui-même une faiblesse, du fait, que nous vivons dans une société à risques (poste modernité), dans laquelle, on ne peut jamais prévoir du passé et du présent ce que l'avenir nous réserve.

الملخص

المراجعة القانونية للحسابات هي الفحص من قبل فني مختص ومستقل في إبداء الرأي حول شرعية وعدالة البيانات المالية. وينبغي لهذه أن تعكس إلى حد ما صورة نزيهة حول المعاملات التي تم إجراؤها العام السابق، والوضع المالي وموجودات الشركة في نهاية هذا العام.

تنفيذ هذا الفحص من طرف الأخصائيين السابقين يعتمد إلى حد كبير على فهم وتفسير البيانات المالية لتتبع أفضل لمصدر هذه المعلومات (ابتداء من النهاية). وهذا هو القول، بل هو مهمة من المنفعة لتأكيد ما تم القيام به من قبل معد البيانات المالية "دون مساهمات جديدة". وقد دفع هذا العديد من المهنيين في هذا المجال لتطوير نموذج جديد فيه تحديد التدقيق والمخاطر التي تعتبر ركيزة لتدقيق الحسابات.

تحديد المخاطر يمكن أن يأتي من العديد من الجوانب، مثل الرؤية الإستراتيجية، بيئة الأعمال بشكل عام "أصحاب المصلحة، والقوانين واللوائح"، التقديرات المحاسبية، دون نسيان خيانة الأمانة من طرف المسيرين والمسؤولين إثر انفجار التكنولوجيا الجديدة "الإحتيال" (يبدأ من المنبع)

هذا البدء من المنبع في حد ذاته نقطة ضعف، حقيقة أننا نعيش في مجتمع المخاطر ، والذي يجعلنا لا نستطيع التكهن من خلال الماضي والحاضر عما يخبئه المستقبل.

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Tableau des abréviations, de sigles et de symboles | |
| Tableau des figures | |
| Liste des tableaux | |
| INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| CHAPITRE I : L’audit légal et son acteur | 5 |
| Section 1 : Généralités sur l’audit | 5 |
| Section 2 : Le commissariat aux comptes | 17 |
| Section 3 : Les raisons de la remise en cause de l’approche classique d’audit | 31 |
| CHAPITRE II : Les risques et l’approche par les risques | 39 |
| Section 1 : Les risques | 39 |
| Section 2 : La gestion des risques | 46 |
| Section 3 : Modèle d’audit par les risques | 58 |
| CHAPITRE III : Apports et limites de l’approche par les risques | 76 |
| Section 1 : Les apports de l’approche par les risques | 76 |
| Section 2 : Les limites de l’approche par les risques | 81 |
| CHAPITRE IV : Cas pratique au sein de l’EPE EDIMCO de Béjaia | 89 |
| Section 1 : Prise de connaissance de l’entreprise et planification de la mission | 89 |
| Section 2 : Evaluation du contrôle interne | 108 |
| Section 3 : Contrôle des comptes | 111 |
| CONCLUSION GENERALE | 125 |
| Références bibliographiques | |
| Tableau des annexes | |
| Annexes | |
| Table des matières | |

**TABLEAU DES ABREVIATIONS, DE SIGLES
ET DE SYMBOLES**

| Abréviations | Significations |
|------------------------|---|
| AGO | Assemblée Générale Ordinaire |
| CA | Chiffre d'affaire |
| c-à-d | C'est à dire |
| CAC | Commissaire aux comptes |
| CDMC | Centres de distribution des matériaux de construction |
| CI | Contrôle Interne |
| CNCC | Conseil National de Commissariat aux Comptes |
| COSO | Committee Of Sponsoring Organizations of the treadway commission |
| CP | Capitaux propres |
| DA | Dinar Algérien |
| DFC | Directeur des finances et comptabilité |
| DG | Direction générale / Directeur général |
| EDIMCO | Entreprise de distribution des matériaux de construction |
| EPE | Entreprise Publique Economique |
| Etc | Etcetera |
| EY | Ernst & Young |
| GR | Gestion des risques |
| IFAC | International Federation of Accountants |
| ISA | International Standards of Auditing |
| ISO | International Organization for Standardization |
| IT | Information Technology |
| N° | Numéro |
| O.E.C.C.C.A.C.A | Ordre des experts comptables, commissaires aux comptes et des comptables agréés |
| PCAOB | Public Company Accounting Oversight Board |
| PEST | Politique, Economique, Socioculturel et Technologique |
| PESTEL | Politique, Economique, Socioculturel, Technologique, Écologique et Légal |
| SCF | Système comptable financier |
| SGP | Société de gestion des participations |
| SPA | Société par actions |
| SS | Seuil de signification |
| % | Pourcent |
| & | et |

TABLEAU DES FIGURES

| FIGURE | TITRE | PAGE |
|---------------------|---|-------------|
| Chapitre I | | |
| I.1 | Les éléments favorisant la transition vers l'approche par les risques | 38 |
| Chapitre II | | |
| II.1 | Identification des risques -Modèle PESTI- | 42 |
| II.2 | Cube de COSO | 49 |
| II.3 | Le processus de gestion des risques | 55 |
| II.4 | Courbe risque/rentabilité | 56 |
| II.5 | Composantes du contrôle interne | 61 |
| II.6 | Modèle d'approche par les risques | 75 |
| Chapitre III | | |
| III.1 | Vision de l'approche classique d'audit | 77 |
| III.2 | Vision de l'approche d'audit par les risques | 77 |
| Chapitre IV | | |
| IV.1 | Organigramme de l'EPE EDIMCO –Bejaia- | 91 |
| IV.2 | Organigramme de la Direction des Finances et Comptabilité | 94 |

LISTE DES TABLEAUX

| TABLEAU | TITRE | PAGE |
|--------------------|---|-------------|
| Chapitre I | | |
| I.1 | Barème relatif à la rémunération des CAC | 29 |
| I.2 | Les utilisateurs des états financiers | 35 |
| Chapitre II | | |
| II.1 | Traitement du risque selon le modèle ISO 27005 | 48 |
| II.2 | Illustration de la description des risques | 51 |
| Chapitre IV | | |
| IV.1 | Comparaison du SS par rapport à d'autres agrégats | 102 |
| IV.2 | Analyse des comptes du bilan | 103 |
| IV.3 | Analyse des comptes de charges et produits | 104 |
| IV.4 | Identification des risques par rapport aux domaines d'audit | 106 |
| IV.5 | Evaluation des contrôles de l'entité | 110 |
| IV.6 | Comptes d'actif | 111 |
| IV.7 | Actifs non courants au 31/12/2012 | 112 |
| IV.8 | Evolution des actifs non courants | 112 |
| IV.9 | Actifs courants au 31/12/2012 | 113 |
| IV.10 | Evolution des actifs courants | 114 |
| IV.11 | Variation des stocks et encours | 115 |
| IV.12 | Les comptes de tiers actifs | 115 |
| IV.13 | Les postes de clients | 116 |
| IV.14 | Les postes des autres débiteurs | 116 |
| IV.15 | Les postes des impôts et assimilés | 116 |
| IV.16 | Les comptes financiers actifs | 116 |
| IV.17 | Comptes du passif | 117 |
| IV.18 | Postes des capitaux propres | 117 |
| IV.19 | Postes du passif non courant | 118 |
| IV.20 | Postes du passif courant | 118 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| IV.21 | Rubrique « Fournisseurs et comptes rattachés » | 119 |
| IV.22 | Rubrique « Impôts » | 119 |
| IV.23 | Rubrique « Autres dettes » | 119 |
| IV.24 | Comptes de charges | 120 |
| IV.25 | Rubrique « Marchandises consommées » | 120 |
| IV.26 | Rubrique « Matières et fournitures consommées » | 120 |
| IV.27 | Rubrique « Services » | 121 |
| IV.28 | Rubrique « Frais de personnel » | 121 |
| IV.29 | Rubrique « Impôts et taxes » | 121 |
| IV.30 | Rubrique « Frais financiers » | 121 |
| IV.31 | Rubrique « Frais divers » | 121 |
| IV.32 | Rubrique « Dotations aux amortissements » | 122 |
| IV.33 | Comptes de produits | 122 |
| IV.34 | Rubrique « Ventes de M/ses, Pts fab, Prest Sces » | 122 |
| IV.35 | Rubrique « Production stockée ou déstockée » | 122 |
| IV.36 | Rubrique « Autres produits opérationnels » | 123 |
| IV.37 | Rubrique « Produits financiers » | 123 |
| IV.38 | Rubrique « Reprises sur pertes de valeur et provisions » | 123 |



Introduction générale

« Au travail, le plus difficile c'est d'allumer la petite lampe du cerveau. Après, ça brûle tout seul »

- Jules Renard -

Le monde s'attendait à une révolution en matière de nouvelles technologies, il a été surpris par une révolution en matière d'audit, de contrôle et de normes comptables.

En effet, après les grands scandales qui ont éclaboussé la profession comptable à l'internationale (cas d'Enron, Parmalat, par exemple), on a assisté à des réactions brutales pour contrecarrer toute velléité de fraude ou d'opacité de la part de nombreux législateurs, telles que : la loi de Sarbanes Oxley aux Etats unis, loi sur la sécurité financière en Europe...etc.

L'Algérie ne fait pas exception à ce genre de scandales, le cas de Khalifa et de Sonatrach sont des exemples flagrants, d'où la mise en œuvre de la Loi N° 10-01 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 ; « obligation légale en matière de contrôle des états financiers », sous mandat du commissariat aux comptes d'une durée de trois ans, dans la mesure où ses états constituent la synthèse de l'activité de l'entreprise.

De ce fait l'audit comptable et financier constitue l'un des instruments de contrôle pour atténuer les malversations financières et pratiques irrégulières des sociétés, et qu'on peut définir comme étant un processus de contrôle des comptes établis par l'entreprise en vue de les doter d'une assurance raisonnable.

A cet égard, des grands cabinets d'audit ont développé leurs approches en se concentrant principalement sur le métier du client, ses objectifs et son environnement de travail. Une telle compréhension approfondie peut guider l'équipe de l'audit dans ses procédures notamment dans son appréciation des risques d'entreprise et de la gestion de ces risques. De plus, cette connaissance accumulée est utile pour l'appréciation du risque de fraude, l'évaluation de l'environnement du contrôle et la compréhension du système d'information (Winograd, 2000) ⁽¹⁾. Plusieurs facteurs ont été proposés comme raisons de la construction de cette nouvelle approche. On peut les classer dans deux catégories. D'un côté, les motivations professionnelles seraient au cœur de l'approche par les (Business Risks) développée pour assurer la qualité d'audit et pour ajouter une valeur à l'audit traditionnel. D'un autre côté, des motivations économiques peuvent être considérées comme les vraies raisons suscitant le développement de cette approche.

(1) : Winograd B. N., Gerson J. S. et Berlin B. L. "Audit Practices of PricewaterhouseCoopers", Auditing: A Journal of Practice & Theory, vol. 19, n° 2, 2000, Pp. 175-182.

Pour ce faire, notre préoccupation majeure consiste à savoir **quelle est la démarche à entreprendre par un professionnel d'audit afin de mener à bien sa mission selon l'approche par les risques.**

Entre autre, dans un esprit de clarté d'autres interrogations méritent d'être posées :

- Quel est l'objectif de l'audit comptable et financier légal ? Quelle est la personne habilitée à sa réalisation en Algérie, et est-ce-que sa mission principale consiste à la détection de la fraude ?
- Quelles sont les raisons de la remise en cause de la capacité de l'approche classique d'audit à détecter tous les risques dans les états de synthèses ? Est-ce-qu'ils ont été pris en considération par la nouvelle approche d'audit ?
- Quelle est la nature des risques auxquels les firmes sont aujourd'hui confrontées et quelle est la manière dont ils sont traités ?
- Quelles sont les conditions et les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle approche ?

Hypothèses de travail

Toutefois nous pouvons avancer les hypothèses ci-après :

- ✓ La mission d'audit légal selon l'approche par les risques suit une méthodologie bien déterminée afin d'avoir une meilleure qualité d'audit, et qui est réalisée par un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers.
- ✓ L'approche classique d'audit est révolue car elle ignore la véritable origine des risques ;(risque business, risques liés aux parties liées...etc.), et l'approche par les risques les a bien intégrés mais elle ne pourra jamais identifier tout les risques car il y a toujours des risques non prévisibles.

Intérêt du sujet

L'objet de notre travail est de fournir un aperçu sur la pratique de l'audit comptable et financier suivant l'approche par les risques d'une société car elle est indispensable sur le plan personnel comme sur le plan scientifique. Personnel, dans le sens où ce travail est pour nous un important exercice intellectuel, pratique et formatif qui permet de jeter une nuance entre les connaissances théoriques que nous avons acquises sur la méthodologie de la recherche et de la réalité de la recherche sur le terrain, tandis que, pour l'intérêt scientifique le résultat de

cette étude sera d'une importance capitale du fait qu'elle vise à contribuer à la réflexion entamée des établissements compte tenu des conséquences de l'application de cette nouvelle approche.

Par ailleurs, il semble que le commissaire aux comptes algérien dispose d'un support susceptible de l'éclairer sur les apports de ces nouvelles stratégies d'audit financier, mais également de le sensibiliser sur les aspects pratiques de leur mise en œuvre.

Limites de travail

L'effort fourni par le présent travail se focalise sur l'étude de l'audit légal suivant l'approche par les risques, et n'a pas pour objet d'exposer en détail les outils et techniques utilisés lors des missions d'audit, ni les supports de matérialisation des travaux ou l'organisation du dossier de travail. Autrement dit, ce mémoire a pour ambition de stimuler la réflexion des professionnels d'audit sur la nouvelle approche d'audit.

L'approche méthodologique

Pour répondre à notre question centrale, nous nous sommes focalisés, dans un premier lieu sur un cadre théorique disponible en la matière que la littérature afférente à la comptabilité en général et à l'audit en particulier, ainsi par l'étude documentaire des travaux relatifs à notre sujet de recherche. Entre autre, nous nous sommes référés aux mémoires de fin de cycle, aux revues et à la documentation électronique. Et ce afin de mieux s'imprégner sur notre thème de recherche dans le but de planifier une bonne stratégie d'audit suivant l'approche par les risques.

En deuxième lieu, nous avons effectué un stage d'un mois au sein de l'EPE/SPA E.DI.M.CO de Bejaia. Ce qui nous a permis de jeter un aperçu entre l'étude empirique et sa mise en pratique. Le choix de cette entreprise est motivé par le fait qu'elle nous permettra, normalement, d'accéder aux informations dont nous aurons besoin pour mener à terme notre mission, d'une part, de son secteur d'activité dans lequel nous visons une carrière ambitieuse, d'autre part. Étant donné que l'Algérie est un grand chantier de construction.

Plan d'approche

Ce travail de recherche s'articule autour de quatre chapitres essentiels:

Le premier chapitre traite les généralités sur l'audit légal et son acteur, il sera question ici de définir l'audit financier et ses objectifs, le CAC et son statut ainsi que les raisons liées à la remise en cause de l'approche classique. Le deuxième chapitre sera consacré à l'identification des risques (base de l'approche moderne), leur gestion et en dernier lieu une attention particulière sera attribuée au modèle d'audit par les risques. Le troisième chapitre traitera les apports de la nouvelle approche ainsi que les limites de sa mise en œuvre.

Le dernier chapitre concerne le cadre pratique, qui sera consacré à la planification et la réalisation de la mission d'audit selon l'approche par les risques au sein de l'EPE/SPA E.DIM.CO de Béjaia.

Chapitre I:

L'audit légal et son acteur

« Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre »

- Marie Curie-

Introduction

Dans ce présent chapitre, nous énumérerons l'essentiel sur l'audit comptable et financier conduisant à la certification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes.

Ensuite, il convient de jeter un vif aperçu sur la personne habilitée à la réalisation de cette mission, notamment, sa définition et ses missions, les entités assujetties et les textes régissant le contrôle légal en Algérie et en dernier lieu nous aborderons son statut.

Enfin, et pour mieux entamer notre sujet de recherche « l'approche par les risques », il convient de remonter aux raisons pour lesquelles l'approche classique est révolue.

Section 1 : Généralités sur l'audit**1.1. Evolution et définition de l'audit financier**

Le mot « audit » est issu du latin audire, c'est-à-dire « écouter ». La première forme d'audit est en France, le commissariat aux comptes, institué par la loi du 24 / 07 / 1867. Le commissaire aux comptes avait alors pour rôle la vérification des comptes d'une société pour s'assurer qu'ils avaient bien été établis selon les normes comptables couramment acceptées. Ils ont utilisé le concept de révision avant lui préférer le terme audit.

Progressivement, le terme a connu une extension, en raison de l'image de rigueur qu'il véhicule, des risques qu'il parvient à identifier, de la complexité des paramètres de gestion et de contrôle qu'il doit maîtriser. Tous ces bienfaits associés au mot « audit » ont fortement contribué à son développement et à sa généralisation, ce qui a amené Power(2005) ⁽¹⁾ à écrire que nous vivons dans « la société de l'audit ».

1.1.1. Evolution de l'audit financier ⁽²⁾

L'audit a commencé avec les grands cabinets d'audit anglo-saxons, appelés de nos jours les « Big Four ». On appelle Big Four ou Fat Four (les « quatre grosses entreprises »), les quatre groupes d'audit les plus importants au niveau mondial : Deloitte (anciennement Deloitte Touche Tohmatsu), Ernst & Young, KPMG, PricewaterhouseCoopers.

(1) : Power M, la société de l'audit, édition la découverte, Paris, 2005.

(2) : CAMARA Moussa, L'essentiel de l'audit comptable et financier, Harmattan Edition, Paris, 2009, Pp. 17-19.

Les Big four succèdent aux Big Five, qui comprenaient, outre les entreprises citées ci-dessus, la firme Arthur Andersen, qui a disparu en 2002 suite à l'affaire Enron. Elles-mêmes ont succédé aux Big Six après la fusion de Coopers & Lybrand et de Price Waterhouse en 1998.

S'il apparaît aujourd'hui que les Big Four sont très puissants dans le domaine de l'audit financier et comptable, des problèmes de manque de concurrence font débat et notamment se pose la question des conséquences d'une hypothétique « nouvelle affaire Enron ». Toutefois, les observateurs du secteur s'accordent à dire que l'émergence d'un cinquième réseau global fantaisiste.

1.1.1.1. Historique

Depuis 1989, des fusions ont réduit le nombre des principaux cabinets d'audit comptable de huit à quatre.

➤ Big 8 (années 1970 à 1989)

Ces sociétés étaient appelées le Big 8 dans les années 1970, ce qui reflétait la domination internationale des huit plus grosses firmes. Ces Big 8 étaient eux-mêmes le résultat de fusions antérieures.

Ce sont:

1. Arthur Andersen
2. Arthur Young & Company
3. Coopers & Lybrand
4. Ernst & Whinney (fusionné avec Ernst & Ernst)
5. Haskins & Sells (fusionné avec la firme européenne pour devenir Deloitte, Haskins & Sells)
6. KPMG (formé par la fusion de Peat Marwick International avec KMG Group)
7. Price Waterhouse
8. Touche Ross

➤ **Big 6 (1989 – 1998)**

Les Big 8 deviennent les Big 6 en 1989 quand Ernst & Whinney fusionnent avec Arthur Young pour former Ernst & Young en juin, et Deloitte, Haskins & Sells fusionnent avec Touche Ross pour former Deloitte & Touche en août.

➤ **Big 5 (1998 – 2002)**

Les Big 6 deviennent les Big 5 en juillet 1998 quand Pricewaterhouse fusionne avec Coopers & Lybrand pour former PricewaterhouseCoopers.

➤ **Big 4**

Arthur Andersen, renommé entre-temps Andersen, et plus spécifiquement son bureau de Houston, étant impliqué dans le retentissant scandale Enron, le réseau est démantelé et les cabinets sont vendus et répartis auprès des concurrents. Ainsi le cabinet français est par exemple racheté par Ernst & Young, alors que Andersen Espagne passe sous l'enseigne Deloitte. De fait, les grands groupes d'audit comptable et financiers ne se trouvent plus qu'à quatre.

A/ PricewaterhouseCoopers

PricewaterhouseCoopers (PwC) est le plus grand cabinet mondial d'audit, de conseil et de service né en 1998 des fusions successives des acteurs anglo-saxons historiques de ce secteur (Pricewaterhouse et Coopers & Lybrand). Au niveau mondial, c'est le plus important des Big 4 qui comporte aussi Deloitte, Ernst & Young et KPMG. PwC France est troisième sur le marché français. En juillet 2002, il a vendu sa branche consulting à IBM.

PricewaterhouseCoopers engendre un revenu à l'échelle mondiale de 20.3 milliards de dollars pour l'exercice fiscal de 2005 et emploie plus de 130,000 personnes dans 148 pays.

B/ KPMG

KPMG est un réseau mondial de prestations de services d'audit (Audit), fiscaux (Tax) et de conseil (Advisory) dédiés aux entreprises du monde entier. Il est le quatrième réseau mondial en terme de CA après respectivement PwC, Deloitte et EY. En 2006, KPMG emploie près de 104,000 personnes dans 144 pays et généré 16.9 milliards de dollars de revenus. KPMG est n° 1 sur le marché français et japonais et n°2 sur le marché chinois. Il occupe une position de leader

sur le marché de l'audit des établissements de crédit. Il compte par exemple Citigroup, HSBC, Deutsche Bank comme clients.

Quatre lettres pour un nom

- ❖ **K** est l'initiale de Klynveld. Le cabinet d'expertise comptable Klynveld Kraayenhof & Co. fut fondé par Piet Klynveld à Amsterdam en 1917.
- ❖ **P** est l'initiale de Peat, du nom de cabinet d'expertise comptable William Barclay Peat & Co., fondé par William Barclay Peat à Londres en 1870.
- ❖ **M** est l'initiale de Marwick : James Marwick s'associa avec Roger Mitchell pour créer à New York le cabinet d'expertise comptable Marwick, Mitchell & Co. en 1897.
- ❖ **G** est l'initiale de Goerdeler. Dr. Reinhard Goerdeler sera longtemps à la tête de la Deutsche Treuhand-Gesellschaft (DTG) puis de KPMG.

C/ Ernst & Young

Ernst & Young est un des principaux cabinets d'audit, l'un des Big 4, et le troisième réseau mondial en terme de chiffre d'affaire (après PricewaterhouseCoopers et Deloitte). Ernst & Young est aussi nommé par son acronyme EY, ou également E&Y.

Ernst & Young France regroupe près de 5000 experts de l'audit, du droit, de la fiscalité et de la finance. Ses 15 bureaux, à Paris et en régions, garantissent une relation de proximité et l'appui de son réseau international lui procure une présence dans 140 pays.

D/ Deloitte

Deloitte est l'un des quatre Big 4 avec PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young et KPMG, c'est-à-dire l'un des grands cabinets d'audit et de conseil né des fusions successives des acteurs anglo-saxons historiques de ce secteur.

Le cabinet Deloitte est issu du rapprochement en 1989 de deux grands cabinets : Deloitte Haskins & Sells et Touche Ross international. Le premier est créé en 1845 par William Deloitte à Londres qui s'associe en 1925 à Charles Haskins & Sells.

1.1.2. Définition et types d'audit financier

1.1.2.1. Définition de l'audit financier

L'audit comptable et financier a été défini par les diverses organisations professionnelles qui veillent à la détermination de règles professionnelles, à leur constante amélioration et à leur respect par ceux qui exercent le métier.

Ainsi peuvent être citées les définitions suivantes :

« Examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue de donner une opinion motivée sur la régularité et la sincérité du bilan et des comptes de résultat d'une entreprise « *O.E.C.C.A.C.A* »⁽³⁾.

Ou encore « contrôle effectué par un professionnel indépendant de l'information financière émanant d'une entité juridique en vue d'exprimer une opinion sur cette information » « *I.F.A.C* »⁽⁴⁾.

Nous pouvons synthétiser la définition de l'audit financier comme étant ; examen critique qui permet de vérifier les informations données par l'entreprise. La révision comptable est l'examen auquel procède un professionnel indépendant et externe à l'entreprise en vue d'exprimer une opinion motivée sur la sincérité et la régularité des comptes annuels. Ceux-ci doivent refléter une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1.1.2.2. Types d'audit

On peut approcher l'audit d'un point de vue statutaire, géographique et selon l'objectif poursuivi :

- La dimension statutaire permet de différencier l'audit légal de l'audit contractuel. La légalité de l'audit repose sur le fait que l'activité de l'auditeur est exercée dans un cadre légal prédéfini. En Algérie, il se confond avec le commissariat aux comptes et aboutit à une certification des états financiers. Par contre, un audit peut être souhaité ou sollicité par une

(3) : Extrait des normes de révision comptable de l'ordre des expert comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés Français.

(4) : Extrait des normes de l'international Federation of accountants.

société en dehors de toute obligation légale pour répondre à des besoins spécifiques. On parlera alors d'audit contractuel dans la mesure où les missions d'un tel audit sont définies par un contrat entre l'auditeur et le client.

- La dimension géographique fait référence à la position de l'auditeur : s'il fait parti de l'organisation qu'il doit auditer ou dans il doit auditer des processus ou des fonctions, on parlera d'audit interne. S'il est extérieur à l'entreprise, il sera question d'audit externe. L'audit externe peut ainsi être légal (Commissariat aux comptes) ou contractuel.
- L'audit peut être aussi examiné en fonction de la nature des objectifs assignés à la mission. On distingue habituellement, l'audit financier et l'audit opérationnel. L'audit comptable et financier apparait comme la forme d'audit la plus ancienne et la plus connue du public. Dans ce cas, l'objectif principal est la certification⁽⁵⁾ du bilan et du compte de résultat. Pour l'audit opérationnel, plus orienté vers les opérations de gestion, l'objectif est l'évaluation des dispositifs organisationnels visant à l'économie, à l'efficience et à l'efficacité des choix effectués dans l'entreprise à tous les niveaux. C'est donc la recherche de l'efficacité, de l'efficience, bref de l'amélioration des performances de l'entité auditée.

1.2. Les objectifs de l'audit

En se référant aux différentes définitions de l'audit, on constate que la mission de l'auditeur est d'émettre une opinion sur la qualité de l'information donnée et que l'on peut aussi attribuer à cette mission d'autres buts tels que l'amélioration de la gestion. Dans ce qui va suivre, nous allons développer les objectifs de l'audit de façon que plus explicité, c'est-à-dire le contenu des définitions liés aux notions de régularité, de sincérité, d'existence de propriété et d'amélioration de la gestion.

1.2.1. La régularité

En premier lieu, l'objectif de l'auditeur est de vérifier la régularité des données. C'est-à-dire de vérifier si les informations sont conformes aux règles et lois établies par la législation (code de commerce, droit des sociétés, fiscalité,...etc.), qui imposent des règles de conduite que

(5) : L'audit financier peut ne pas avoir pour objectif la certification des comptes. C'est précisément le cas lorsqu'est confiée à un professionnel, la mission d'exprimer une opinion sur les états financiers, la situation et le résultat financier, par référence à des normes, dans le cas par exemple, d'une acquisition, d'une demande de crédit.

doivent être impérativement suivies, d'une part et le respect des enregistrements dans le temps, d'autre part.

1.2.2. La sincérité

Les auditeurs prennent en considération la bonne foi des dirigeants des entreprises pour exprimer leur opinion. Ils s'assurent que ces derniers agissent d'une façon à présenter fidèlement les comptes de leur entreprise.

1.2.3. L'exhaustivité

L'auditeur doit s'assurer que toutes les opérations sont recensées, comptabilisées et enregistrées dans leur ensemble.

1.2.4. La propriété

Elle signifie que les éléments de l'actif correspondent bien à des droits acquis et que les éléments du passif correspondent bien à des obligations réelles.

1.2.5. L'existence

Elle signifie que les éléments matériels ont une réalité physique, et qu'ils sont vraiment, soit dans les locaux de l'entreprise, soit en dépôt chez des tiers.

1.2.6. Amélioration de la gestion

L'audit à qui on a assigné la certification des comptes comme objectif fondamental, a étendu son champ d'action à l'amélioration des procédures dans l'entreprise. En effet, en synthétisant les objectifs précédents, on constate que l'auditeur apporte un plus à la gestion.

D'ailleurs il est contraint de la faire, car le rapport élaboré, par lui, une fois la mission achevée doit porter des jugements de manière constructive ; c'est-à-dire, l'auditeur doit exprimer son opinion en premier lieu d'un point de vue finances et comptabilité, ensuite il doit tracer les points forts à encourager et les points faibles qu'il faut remettre en question sur l'ensemble des structures qu'il aura ausculté.

Autrement dit, il fera des recommandations en matière de gestion. Aussi sa responsabilité pleine et entière devant ceux (actionnaires ou dirigeants) qui lui ont confié la mission, fait de lui un « personnage » très écoté.

1.3. Les normes d'audit comptable et financier

La mission d'audit comptable et financier suit des règles de base qui sont désignées dans des normes spécifiques, et qui sont classées en trois catégories :

- Les normes générales ;
- Les normes de travail ;
- Les normes de rapport.

1.3.1. Les normes générales

Les normes générales sont personnelles par nature, elles concernent la compétence de l'auditeur, son indépendance, la qualité de son travail et le secret professionnel, sans oublier son honnêteté. Ces types de normes seront abordés dans la section suivante.

1.3.2. Les normes de travail

1.3.2.1. Orientation et planification de la mission

L'auditeur doit avoir une connaissance globale de l'entreprise, qui lui permet d'orienter sa mission et d'appréhender les domaines significatifs.

Cette approche a pour objectif d'identifier les risques pouvant avoir une incidence significative sur les comptes et conditionne, ainsi, la programmation initiale des contrôles et la planification ultérieure de la mission qui conduisent à:

- Déterminer la nature de l'étendue des contrôles eu égard au seuil de signification;
- Organiser l'exécution de la mission afin d'atteindre l'objectif de certification le plus rationnel possible, avec un maximum d'efficacité et en respectant les délais.

1.3.2.2. Appréciation du contrôle interne

A partir des orientations données par le descriptif de mission et le plan d'approche, l'auditeur effectue une étude et une évaluation des systèmes qu'il a jugés significatifs en vue d'identifier, d'une part les contrôles internes sur lesquels il souhaite s'appuyer, et d'autre part les risques d'erreurs dans le traitement des données, afin d'en déduire un programme de contrôle des comptes adaptés.

1.3.2.3. Obtention des éléments probants

L'auditeur obtient tout au long de sa mission des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'assurance raisonnable lui permettant de délivrer sa certification.

L'auditeur ne peut pas examiner l'ensemble des pièces justificatives et des écritures comptables; d'ailleurs l'objectif final est de certifier la régularité et la sincérité des comptes annuels et non pas de certifier l'exactitude. De ce fait, il sélectionne l'échantillon sur lequel il va appliquer ses procédés de vérification, selon la technique de sondage la plus appropriée aux circonstances.

1.3.2.4. Délégation et supervision

L'audit est un travail d'équipe et l'auditeur peut se faire assister ou représenter par ses collaborateurs ou des experts indépendants. Il exerce un contrôle approprié des travaux qu'il a délégués de façon à s'assurer que l'exécution des programmes de travail a permis d'atteindre les objectifs fixés.

1.3.2.5. Documentation des travaux

Des dossiers de travail sont tenus afin de documenter les contrôles effectués et d'étayer les conclusions de l'auditeur ou du commissaire aux comptes. Ces dossiers permettent, par ailleurs, de mieux organiser et maîtriser la mission et d'apporter les preuves des diligences accomplies.

Dans ses missions, l'auditeur utilise, généralement, deux catégories de dossiers :

- Le dossier permanent ;
- Le dossier annuel.

1.3.3. Normes des rapports

L'auditeur ou le commissaire aux comptes certifie que les états financiers sont réguliers et sincères. Il précise dans son rapport les diligences qu'il a estimées nécessaires en les décrivant de façon succincte. Lorsqu'il certifie avec réserves ou refuse de certifier, l'auditeur ou le commissaire aux comptes en expose clairement les motifs et si possible en chiffre l'incidence. ⁽⁶⁾

(6) : PASCAL SIMON, Audit financier, collection AUDIT, les éditions d'organisation, Paris, p. 23.

1.4. Risques d'audit comptable et financier

La notion de risque d'audit apparaît comme complexe et difficilement saisissable. Cependant, le processus de formalisation de l'audit contemporain l'a décomposé en plusieurs éléments susceptibles d'être appréhendés individuellement et articulés de manière à pouvoir être utilisés par les praticiens.

L'IFAC distingue trois composantes du risque d'audit à savoir :

- Le risque inhérent.
- Le risque de non contrôle.
- Le risque de non détection

1.4.1. Le risque inhérent (Inhérent risk)

On peut définir le risque inhérent comme étant « le risque qu'un solde de compte ou une catégorie d'opérations puisse renfermer une inexactitude qui, seule ou ajouté à des inexactitudes présentes dans d'autre soldes ou catégorie, pourrait être significative à supposer qu'il n'y ait pas de contrôles internes s'y rapportant. Ce risque est lié aux activités de l'entité, à son environnement et à la nature du solde de compte ou de la catégorie d'opérations concernée ». Certes, ce risque peut être décomposé en deux risques à savoir :

- Les risques généraux liés à l'entreprise.
- Les risques liés à la nature des opérations traités.

A/ Risque généraux liés à l'entreprise

Il s'agit des risques qui sont de nature à influencer l'ensemble des opérations de l'entreprise.

Chaque entreprise, selon le secteur dans lequel elle opère, sa structure et son organisation, possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui rendent plus ou moins probables la concrétisation de ces risques potentiels. Pour contrôler une entreprise, l'auditeur doit donc identifier les risques qui la distinguent des autres. Ainsi, l'auditeur va se documenter sur l'activité de l'entreprise et sur son secteur d'activités. Il devra également se renseigner sur l'organisation et la structure de l'entreprise.

B/ Risques liés à la nature des opérations traitées

Ce risque représente la possibilité qu'un compte ou un flux de transaction d'être erroné de façon significative.

On peut distinguer les données saisies en comptabilité en trois catégories. Chacune est porteuse de risques particuliers :

- Les données répétitives : elles résultent de l'activité habituelle de l'entreprise ; achats, ventes, salaires...etc. Elles sont traitées de manière uniforme en fonction des systèmes mis en place. Les risques sont donc liés à la fiabilité de ces systèmes.
- Les données ponctuelles : elles sont complémentaires de procédures mais, saisies à des intervalles de temps plus au moins réguliers : inventaires physiques, évolutions de fin d'exercice.... Elles sont porteuses de risque significatif lorsque leur saisie n'est pas organisée de façon fiable et il est donc important de les connaître à l'avance pour décider des contrôles qui devront être effectués.
- Les données exceptionnelles : ces sont des opérations ou des décisions qui sortent du domaine de l'activité courante : réévaluation, fusion, restructuration L'entreprise ne dispose pas des critères préalables, d'éléments comparatifs, de personnel expérimenté pour ce type d'opérations, les risques que des erreurs se produisent et ne soient pas détectées sont plus importants.

1.4.2. Le risque de non contrôle

Le risque de non contrôle appelé encore risque lié au contrôle interne représente la possibilité que les défaillances intrinsèques du système d'informations de l'entreprise ne lui permettent pas de produire des comptes fiables. ⁽⁷⁾

Ainsi, ce type de risque consiste en la possibilité que le système de contrôle interne ne permette pas de détecter une erreur dans les états financiers ou ne prévienne pour la réalisation d'erreurs dans un compte ou un flux de transactions.

(7) : HERRBACH Olivier, « Le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audit financier : une approche par le contrat psychologique », thèse de doctorat, Toulouse, 2000, p. 25.

Peu importe que le risque inhérent (risque général lié à l'entreprise et risque lié aux opérations comptables) soit élevé si le système de contrôle interne a été bien conçu et si son application est correctement effectuée, cela vient en effet réduire considérablement l'apparition des erreurs.

1.4.3. Le risque de non détection

Le risque de non détection est le risque que les procédures mises en œuvre par l'auditeur ne lui permettent pas de détecter une inexactitude présente dans un solde de compte ou une catégorie d'opération, qui, seule ou ajoutée aux autres inexactitudes présentées dans d'autres soldes ou catégories d'opérations, pourrait être significative.

C'est donc le risque que les contrôles mis en œuvre par le réviseur ne détectent pas les erreurs dans un compte ou un flux de transaction. Ils ont pour conséquence de pouvoir faire émettre au réviseur une opinion inappropriée sur les états financiers.

En outre, sur ce risque, la norme ISA 240 de l'IFAC indique que : « tout audit est soumis au risque inévitable de non détection d'anomalies significatives dans les états financiers, même s'il a été correctement planifié et effectué. Sauf preuve contraire, l'auditeur est fondé à considérer les déclarations qu'il reçoit comme exactes et les enregistrements comptables et les documents comme authentiques ». Il précise également que : « même un système comptable et de contrôle interne performant risque de ne pas détecter une fraude impliquant la collusion d'employés ou une fraude commise par la direction ».

Le risque d'audit est quantifiable par l'intermédiaire de la notion de 'seuil de signification' ou 'seuil de matérialité'.

Certes, le seuil de signification est généralement défini comme « la limite à partir de laquelle une inexactitude ou un ensemble d'inexactitudes contenues dans un élément donné sont de nature à influencer la décision des utilisateurs de cet élément. C'est aussi la limite à partir de laquelle un élément cesse d'être considéré comme fiable ».

Cette notion reflète le fait que les comptes de chaque entreprise recèlent nécessairement des erreurs et des inexactitudes, car ils sont le résultat d'un processus comptable forcément imparfait et que, en outre, se base sur des hypothèses et des estimations subjectives.

L'objectif à atteindre n'est donc pas de dire que les comptes sont exacts, mais de faire en sorte que le montant des erreurs soit inférieur à un seuil défini. Dans ce contexte, le risque d'audit devient le fait que le montant cumulé des erreurs soit supérieur au seuil de matérialité c'est-à-dire qu'il ait un impact considéré comme significatif sur les comptes certifiés.

Section 2 : Le commissariat aux comptes

2.1. Commissaire aux comptes

2.1.1. Définition

« Est commissaire aux comptes, toute personne qui, en son nom propre et sous sa responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et organisations ». ⁽⁸⁾

2.1.2. Missions de CAC

Tout CAC a pour mission de :

- Certifier que les comptes annuels sont réguliers, sincères et qu'ils donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société et de l'organisme.
- Vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports de gestion fournis par les dirigeants aux actionnaires, associés ou porteurs de parts.
- Donner un avis sous forme de rapport spécial sur les procédures du contrôle interne adopté par le conseil d'administration, le directoire ou le gérant.
- Apprécier les conditions de conclusion des conventions entre l'entreprise contrôlée et les entreprises ou organismes qui lui sont affiliés ou avec les entreprises ou organismes dans lesquelles les administrateurs et dirigeants ont intérêt direct ou indirect.
- Signaler aux dirigeants et à l'assemblée générale ou à l'organe délibérant habilité, toute insuffisance de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise ou de l'organisme dont il a pu avoir connaissance.

(8) : Loi n°10-01, art 22, JO n° 42, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

Ces missions consistent, à exclusion de toute immixtion dans la gestion, à vérifier les valeurs et documents de la société ou de l'organisme, à contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur.

2.1.3. Responsabilités du commissaire aux comptes

2.1.3.1. Responsabilité pénale

Les commissaires aux comptes peuvent voir leur responsabilité pénale retenue dans les cas suivants (hors les cas de non-révélation des faits délictueux au procureur de la république et de rapport général incomplet) :

- informations mensongères sur la situation de la société ;
- non respect du secret professionnel pour tous les faits, actes ou renseignements dont il pu avoir connaissance.

La faute pénale du commissaire aux comptes ne peut être retenue que s'il a été prouvé l'élément intentionnel de sa part, la volonté délibérée, la mauvaise foi, ou plus généralement la connaissance des faits.

2.1.3.2. Responsabilité civile

Les commissaires aux comptes sont responsables, tant à l'égard de la société que des tiers, des conséquences dommageables des fautes et négligences commises par eux même dans l'exercice de leur fonction.

Les conditions de mise en cause de la responsabilité civile, du commissaire aux comptes sont celles du droit commun : une faute, un préjudice et un lien de causalité suffisamment direct entre la faute et le préjudice.

2.1.3.3. Responsabilité disciplinaire (professionnelle)

Applicable aux CAC, dans les conditions prévues par la profession et pouvant entraîner des sanctions : l'avertissement, le blâme, la suspension provisoire et la radiation du corps professionnel.

2.1.4. Normes de comportement professionnel

Le commissaire aux comptes doit se soumettre aux normes de comportement professionnel qui sont, l'indépendance, la compétence, la qualité de travail, le secret professionnel et l'honnêteté.

2.1.4.1. Indépendance

Les règlements obligent le commissaire aux comptes d'être et de paraître indépendant, il doit avoir une attitude d'esprit indépendante qui lui permettra d'effectuer sa mission avec intégrité et objectivité.

2.1.4.2. Compétence

« Les qualifications requises pour être inscrit sur la liste des commissaires aux comptes sont définies par les textes »⁽⁹⁾

En d'autre terme, le commissaire aux comptes doit compléter et mettre à jour ses connaissances, s'assurer que les experts ou collaborateurs auxquels il confie des travaux ont une compétence appropriée.

2.1.4.3. Qualité de travail

Le commissaire aux comptes exerce sa fonction avec conscience professionnelle et avec la diligence permettant à ses travaux d'atteindre un degré de qualité suffisant et compatible avec son éthique et sa responsabilité, et s'assurer que ses collaborateurs respectent les mêmes critères de qualité dans l'exécution des travaux qui leur sont délégués. Il ne doit pas accepter un nombre de missions dont il ne serait pas en mesure d'assurer la responsabilité.

2.1.4.4. Secret professionnel

Le commissaire aux comptes est astreint au secret professionnel pour les faits, et renseignements dont il a pu avoir connaissance à raison de ses fonctions

Le respect du secret professionnel est l'un des aspects fondamentaux de la relation entre l'auditeur et son client, mais il n'englobe pas celui envers lequel l'auditeur a un devoir

(9) : Armand Dayan, Manuel de Gestion, édition ellipses, Paris, 1999, p. 912.

d'information (direction de l'entreprise, assemblée générale...etc.), ainsi que les situations dans lesquelles il existe une obligation professionnelle de rompre le secret professionnel comme s'est le cas pour la cour des comptes, juridiction pénale ...etc.)

2.1.4.5. L'honnêteté

La qualité d'un audit ne peut être évaluée et obtenue indépendamment de l'intégrité de l'honnêteté de son acteur, du fait, qu'il est chargé d'une lourde responsabilité qui lui a été assignée par un organe compétent afin de doter les informations publiées d'une transparence et d'une crédibilité raisonnable.

2.2. Les entités astreintes et les textes régissant le contrôle légal en Algérie

2.2.1. Entités devant désigner un commissaire au compte

La loi 91-08 modifiée par la loi 10-01 du 29 juin 2010 a institué un contrôle légal de caractère permanent par un ou plusieurs CAC ayant pour objectifs principaux la vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes. Et non comme la plupart le croit, « la détection de la fraude », cette dernière n'est rien d'autre qu'une conséquence de cet objectif et en aucun cas une finalité spécifique. Il concerne les :

- Sociétés commerciales par actions : sociétés anonymes(SA), sociétés en commandité par actions, sociétés par actions simplifiées ;
- Personnes ou entités qui exercent une activité dont le chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 000 000 DA : sociétés commerciales : sociétés en nom collectif ;
 - ✓ Sociétés en commandité simple, sociétés à responsabilité limitée (SARL, EURL, ...)
 - ✓ Entreprises publiques et établissements publics de l'Etat non soumis aux règles de la comptabilité publique.

Un commissaire aux comptes doit, également, être nommé dans de nombreuses autres organisations, notamment les :

- Groupements d'intérêt économique (GIE), à condition que le CA dépasse 10 millions de dinars ;
- Associations pour d'utilité publique relais, sportives ;

- Les banques en Algérie.

2.2.2. Les textes régissant le contrôle légal en Algérie

- Le code de commerce : la mission du CAC est aujourd'hui définie aux articles 715 bis 4 et suivant code de commerce ;
- La loi n° 10-01 du 29 juin 2010 qui est à l'origine de la révision de l'ancienne loi et textes importants concernant l'organisation de la profession, et le statut des CAC, en particulier la loi n° 91-08 relatif aux CAC ; qui instaure une autorité de contrôle indépendante avec la création du conseil national du commissariat aux comptes (CNC) et redéfinit les contours de l'exercice légal CAC.

Elle s'intéresse aux domaines de la gouvernance des sociétés, aux conditions liées à l'exercice en réseau et apporte des précisions sur la nature des liens personnels, financiers et professionnels que l'auditeur ne peut pas avoir avec l'entité qu'il contrôle ;

- Le code de déontologie : la loi 10-01 a conféré une portée réglementaire à cet instrument de la profession ; elle définit :
 - Les principes fondamentaux de comportement ;
 - Les interdictions, les situations à risques, et les mesures de sauvegarde ;
 - L'acceptation, la conduite et le maintien de la mission ;
 - L'exercice en réseau ;
 - Les liens personnels, financiers et professionnels ;
 - Les honoraires ;
 - La publicité.
- Le référentiel normatif : la loi 10-01 a également conféré un portée réglementaire à cet instrument de la profession.

2.3. Le statut du commissaire aux comptes

Plusieurs aspects retiennent notre attention ici, notamment : la nomination, la durée des fonctions, l'expiration des fonctions, les droits et les obligations du commissaire aux comptes.

2.3.1. La Nomination ⁽¹⁰⁾

La nomination d'un CAC est une obligation pour toutes les personnes ou entités assujetties au champ d'application du contrôle légal.

La nomination de deux (2) CAC est une obligation :

- ✓ Dans les sociétés commerciales astreintes à l'obligation d'établir et de publier des états consolidés ;
- ✓ Dans les mutuelles qui établissent et publient des comptes ;
- ✓ Dans les groupements ;
- ✓ Dans les établissements publics de l'état soumis ou non aux règles de la comptabilité publique, dès qu'ils sont appelés à établir des comptes consolidés.

En Algérie la nomination d'un ou deux commissaires aux comptes titulaires ou suppléants est autorisé par la loi. En revanche le Co-commissariat est une spécificité française.

2.3.1.1. Dispositions générales

A/ Date de désignation

Les commissaires aux comptes sont désignées :

a. Au moment de la constitution de la société : dans les statuts lorsqu'il n'est pas procédé a une offre aux public, pour l'assemblée constitutive dans le cas contraire.

b. Au cours de la vie de la société : par l'assemblée générale ordinaire ou par l'organe exerçant une fonction analogue compétant.

(10) : Bertin Elisabeth, Godowski Cristophe et Khelassi Rédha, Manuel Comptabilité & Audit, édition Berti, Alger, 2013, Pp. 538-539.

B/ Informations préalables à l'acceptation de la mission

Le CAC pressenti doit informer la personne ou l'entité dont il se propose de certifier les comptes de son affiliation à un réseau pluridisciplinaire national ou international qu'il n'a pas pour activité exclusive le CAC est dont les membres ont un intérêt économique commun, il doit entre autre vérifier que son accomplissement est compatible avec les exigences légaux et réglementaires et celle du code de déontologie.

C/ Nomination judiciaire

Dans les cas d'omission de désignation d'un CAC par l'organe compétant. Le législateur a permis à tout minoritaire de saisir le juge aux fins de cette désignation.

La nomination judiciaire peut être, par ailleurs, justifiée en cas de décès de CAC titulaire, en cas de suspension ou de radiation pour raisons disciplinaires et en cas d'absence de CAC suppléant.

Une fois le commissaire aux comptes est désigné, il s'ensuit un certain nombre d'obligations

❖ **Obligation de publicité** : La nomination des commissaires aux comptes doit être publiée y compris une nomination judiciaire dans les conditions suivantes :

- Insertion dans un journal d'annonce légal du lieu de siège de la société.
- Dépôt au greffe du tribunal de commerce du lieu de siège social d'un exemplaire de procès-verbal de l'assemblée qui a constaté la nomination du CAC et la lettre d'acceptation des CAC .

N.B : Le renouvellement du mandat du CAC est disposé de toute publicité.

❖ **Notification au conseil régional** : Tout CAC chargé de contrôle légal d'une personne ou entité doit notifier dans un délai de 8 jours suivant sa nomination au conseil régional de la compagnie dont il est membre. Soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par voie électronique.

N.B : La nomination d'un CAC suppléant ne requiert pas cette notification, sauf dans le cas de remplacement d'un CAC titulaire.

2.3.2. La durée des fonctions ⁽¹¹⁾

En Algérie la durée du mandat du CAC est de 3 ans renouvelable une fois au-delà de 2 mandats successifs, la désignation du même commissaire aux comptes ne peut intervenir qu'au terme de trois (3) ans.

Le renouvellement du mandat se fait par décision de l'assemblée. Ce principe rencontre l'exception de la nomination par décision de justice.

2.3.2.1. Début

La date d'entrée en fonction du CAC est en principe le jour de sa nomination. S'il est nommé en cours d'exercice, il doit vérifier les comptes de l'exercice au cours duquel il est désigné.

N.B : En cas d'omission de nomination d'un CAC, le contrôle des comptes d'un exercice dès après dépassement des seuils et avant d'entrer en fonction du CAC ne peut lui être demandé qu'en vertu d'une mission complémentaire à son mandat, attribué par l'AGO. ⁽¹²⁾

2.3.2.2. Fin

Leurs fonctions prennent fin après la réunion de l'assemblée générale ou l'organe compétent ayant statué sur les comptes du troisième ou sixième exercice. Ils doivent donc exercer leur mission jusqu'à cette réunion.

N.B : En revanche, après cette réunion, lorsque leur mandat est expiré, ils ne peuvent plus intervenir sous quelque forme que ce soit en tant que CAC, même pour émettre un rapport sur les comptes annuels rectificatifs qui seront soumis au prochain assemblé. ⁽¹³⁾

2.3.3. L'expiration de la fonction

La cessation de la fonction peut résulter de plusieurs événements :

- l'arrivée du terme et le non- renouvellement du mandat,
- l'extinction de l'obligation qui a conduit à la nomination d'un CAC,

(11) : Loi n°10-01, art 27, JO n° 42, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

(12) : Bull. CNCC n° 102, juin 1996, p. 319.

(13) : Bull. CNCC n° 95, septembre 1994, P. 590.

- la démission du CAC sans que cela le soustraie à ses obligations légales, il doit observer un préavis de trois (3) mois ⁽¹⁴⁾ qui doit s'appuyer sur des motifs, tel que la cessation définitive de l'activité, un motif personnel impérieux, les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de la mission, l'impossibilité de remédier à la survenance d'un événement de nature à compromettre l'indépendance ou l'objectivité du CAC, un litige grave touchant à la fixation ou au paiement des honoraires,
- l'empêchement provisoire ou définitif provenant de l'incapacité de mettre en œuvre la mission,
- l'incompatibilité : les activités du CAC sont incompatibles avec toutes activités ou tout acte de nature à porter atteinte à son indépendance ou à sa responsabilité,
- le relèvement judiciaire de fonction (auparavant dénommé révocation) pour faute et empêchement, avant expiration normal de son mandat, par décision de justice à la demande du directoire, du conseil d'administration, d'un ou plusieurs actionnaires, l'assemblée générale,
- la récusation sur décision de justice à la demande des actionnaires ou d'associés, de l'entreprise. La récusation est acte consistant à refuser la désignation d'un CAC qui a été nommé. La récusation ne peut avoir lieu que pour « juste motif ». Il convient de se fonder sur des événements permettant de suspecter sérieusement la compétence du commissaire, son honorabilité, son impartialité, son indépendance à l'égard de la majorité qui l'a désigné,
- le décès.

La cessation des fonctions donne lieu, comme à la nomination, à des formalités de publicité.

2.3.4. Les obligations du commissaire aux comptes

Les obligations du CAC, au-delà des obligations de sa mission de certification, le CAC de même que ses collaborateurs sont soumis au respect d'un certain nombre d'obligations, ci après ;

- l'obligation de contrôle,
- l'obligation d'information,

(14) : Loi 10-01, art 38, JO n° 42, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

- l'obligation d'alerte,
- l'obligation de révélation des faits délictueux,
- l'obligation au secret professionnel.

2.3.4.1. Obligation de contrôle

Le commissaire aux comptes a pour mission permanente à l'exclusion de toute immixtion, dans la gestion de :

- vérifier la valeur, les livres et les documents comptables de la société,
- contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur,
- vérifier la sincérité et la concordance avec les états de synthèse des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, la situation financière et ses résultats.

2.3.4.2. Obligation d'information

Cette obligation peut être distinguée en deux catégories :

A/ L'information des dirigeants sociaux

Le CAC doit porter à la connaissance du conseil d'administration les renseignements suivants :

- les contrôles et vérifications auxquels a procédé et les sondages auxquels il s'est livré ;
- les observations sur les modifications lui paraissant devoir être apporté aux postes du bilan et aux autres documents comptables en faisant une observation utile sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces états ;
- les irrégularités et inexactitudes qu'il aurait découvertes ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de l'exercice comparé à ceux du précédent exercice ;
- tous faits lui paraissant délictueux dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

B/ L'information des actionnaires

Le CAC doit présenter aux assemblés généraux des actionnaires, différents rapports à divers occasions notamment ;

- Rapport général ; opinion sur les comptes.
- Rapport spécial ; sur les conventions.
- Autres rapports ; attestions au moment de la suppression du droit préférentiel, émission d'obligations convertibles en actions, émission de certificat d'investissement, réduction de capital, transformation de la société, augmentation de capital par compensation de créances.

2.3.4.3. Obligation d'alerte

Le CAC doit déclencher la procédure d'alerte dès qu'il découvre que la continuité d'exploitation de l'entreprise est menacée. La compagnie nationale des commissaires aux comptes a présenté les critères d'appréciation de la continuité d'exploitation ci-après ;

A/ Critère fondé sur la situation financière

Ils concernent essentiellement, directement ou indirectement, la situation financière et la trésorerie et à travers d'elle la solvabilité de l'entreprise.

B/ Critère fondé sur l'exploitation tels que

- capacité d'autofinancement négative.
- perte de marchés importants ou disparition de source de revenu.
- perte de licences, fin de contrat, rupture d'approvisionnement.

C/ Autres critères

A titre d'exemple :

- conflits sociaux, départ de personnes indispensables.
- destruction de l'outil de production ou catastrophes naturelles.
- changements de loi ou règlements, etc.

2.3.4.4. Obligation de révélation de faits délictueux

Lorsque le CAC relève des irrégularités ou inexactitudes, il met en œuvre les diligences nécessaires pour en apprécier la nature et l'importance. Ces dernières peuvent être relevées lors des contrôles entrant dans le cadre de la mission du CAC ou être portées à la connaissance de ce dernier en dehors des contrôles. Le CAC doit, sous peines de sanctions pénales, révéler au conseil d'administration (directoire et conseil de surveillance) les faits dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission.

2.3.4.5. Secret professionnel

En contrepartie de son très large droit d'accès aux documents de l'entreprise qu'il contrôle, le CAC est tenu au secret professionnel. Ce secret s'étend aux collaborateurs et aux experts ayant assistés le CAC dans l'accomplissement de sa mission. Il vise tous les faits, actes ou renseignements, dont il a pu avoir connaissance en raison de ses fonctions.

2.3.5. Les droits du commissaire aux comptes ⁽¹⁵⁾

Les CAC exercent une mission permanente qui leur permet de mener à bien leur droit à l'information et leur pouvoir d'investigation.

2.3.5.1. Une mission permanente

Le CAC dispose d'un pouvoir d'investigation permanent, en ce qui concerne sa mission générale. En conséquence, il peut opérer à tout moment aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire ainsi communiquer toutes les pièces utiles à sa mission et obtenir des informations auprès des tiers avec qui la société est en relation.

2.3.5.2. Droit à l'information et pouvoir d'investigation

Le CAC est convoqué au conseil d'administration, au directoire, au conseil de surveillance et aux assemblés.

De plus, les droits du commissaire aux comptes sont plus étendus. Il peut opérer des investigations même auprès des sociétés mères ou filiales. Pour une meilleure organisation du

(15) : Bertin et al. op. cit. Pp. 541-543.

travail, s'ils existent plusieurs commissaires en fonction ; ils peuvent procéder séparément à des investigations, vérifications et contrôles. Tout de même, ils doivent établir un rapport commun.

Et en cas de divergence, ils doivent indiquer leurs opinions. Aucun secret professionnel ne peut leur être opposé.

2.3.5.3. Le droit à rémunération

Les honoraires des CAC sont à la charge de la personne dont ils assurent le contrôle légal.⁽¹⁶⁾

Jusqu'en 2006, l'arrêté du 7 novembre 1994 proposait une tarification en dinars des honoraires, calculée en fonction du montant total du bilan. Ce dispositif a été modifié par arrêté du 6 décembre 2006 relative aux barèmes des honoraires des CAC, qui définissent un barème permettant d'approcher le nombre de vocation horaires nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail dans l'entité contrôlée en fonction d'indicateurs de taille, d'activité et en kilomètre. Le tableau ci-dessous présente le barème figurant dans les textes. Il faut noter que celui-ci ne s'applique pas à toutes les entreprises.

Tableau n° I.1 : Barème relatif à la rémunération des CAC

| Montant total brut du bilan annuel (Investissements non réévalués et des produits d'exploitation) | Nombre normal d'heures de travail | Honoraires en Km/DA^(*) |
|--|--|--|
| Jusqu'à moins de 50 millions de DA | 80 à moins de 160 | 40 à moins de 80 |
| De 50 millions à 100 millions de DA | 160 à moins de 240 | 80 à moins de 120 |
| De 100 millions à 200 millions de DA | 240 à moins de 340 | 120 à moins de 170 |

(16) : Lois 10-01, art. 37, JO n° 42, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

| | | |
|---|----------------------|---------------------|
| De 200 millions à 400 millions de DA | 340 à moins de 460 | 170 à moins de 230 |
| De 400 millions à 800 millions de DA | 460 à moins de 600 | 230 à moins de 300 |
| De 800 millions à 1600 millions de DA | 600 à moins de 760 | 300 à moins de 380 |
| De 1600 millions à 3200 millions de DA | 760 à moins de 1030 | 380 à moins de 515 |
| De 3200 millions à 6400 millions de DA | 1030 à moins de 1400 | 515 à moins de 700 |
| De 6400 millions à 12800 millions de DA | 1400 à moins de 1800 | 700 à moins de 900 |
| De 12800 millions à 25600 millions de DA | 1800 à moins de 2400 | 900 à moins de 1200 |
| Au-delà de 25600 millions de DA, à ajouter à 2400 heures 2%, soit 48 heures pour chaque tranche supplémentaire de 5000 millions de DA jusqu'à maximum de 4500 heures. | Maximum 4500 heures | Maximum 2250 heures |
| (*) Obtenus en multipliant le volume horaire par le taux horaire de 500 DA | | |

Source : Arrêté de 6 décembre 2006. ⁽¹⁷⁾

(17) : Arrêté de 6 décembre 2006, JO n° 04, relatif au barème des honoraires des commissaires aux comptes.

Section 3 : Les raisons de la remise en cause de l'approche classique d'audit

Durant les années 1980, la profession paraissait stable, cependant, la montée des coûts, les pressions croissantes sur les honoraires et les questions relatives à la valeur de l'audit ont conduit à un ré-engineering, dans le but de maintenir sa crédibilité. Cette nouvelle perspective a poussé les professionnels de l'audit à remettre en cause l'efficacité de l'approche traditionnelle.

3.1. Les raisons de la remise en cause liées à l'approche d'audit

Suivant l'analyse des risques d'audit selon l'approche classique ; il apparaît que celle-ci se caractérise par trois aspects suivants :

- c'est une approche dans le point de départ se situe à l'aval ; elle se base sur les états de synthèse, donc elle consiste d'avantage à confirmer les informations issues de la comptabilité qu'à se doter de tous les moyens nécessaires pour s'assurer de leur exhaustivité.
- c'est une approche qui considère que le niveau de contrôle des flux d'informations relatifs aux données répétitives, constitue la principale source de risque sur les états de synthèse.
- c'est une approche qui dépend dans une large mesure de la compétence des auditeurs qui leur assignent une grande autonomie dans la détection du risque d'audit et les choix des procédures à mettre en œuvre.

Or, dans le cadre de la remise en cause de cette approche, il semble que ses caractéristiques constituent en soi des faiblesses de celle-ci.

3.1.1. La prise de conscience de la véritable origine des risques d'audit

3.1.1.1. L'impact de la stratégie de l'entreprise sur les états de synthèse

« L'audit financier repose sur une vision systémique de l'entreprise. Ses systèmes peuvent être abordés à trois niveaux ;

- le système concret des opérations physiques de l'entreprise.
- le système d'information ; qui reflète ses flux d'opérations physiques.

- le système de décision, que l'auditeur ignore, en raison de la règle de non-immixtion dans a gestion »⁽¹⁸⁾

Ces niveaux de système sont en relation étroite les uns les autres, et sont tous à l'origine du risque d'audit potentiel. Ignorer la dimension décisionnelle, constitue une limitation à l'identification des risques.

Par ailleurs, la gestion du couple « Risque-Rentabilité » qui constitue la principale préoccupation des dirigeants. Ainsi à un niveau maximum de rentabilité correspond à un niveau de risque maximal et inversement. Or la stratégie a pour but ultime, la recherche de rentabilité. A cette recherche génère en contre partie des risques pour l'entreprise, dont certain peuvent impacter les états de synthèse.

De ce fait, les zones de risques les plus importantes trouvent leurs origines dans la volonté et les motivations des dirigeants, que l'on peut percevoir à travers leur stratégie. Cela montre la nécessité pour l'auditeur de comprendre la stratégie de l'entreprise afin d'anticiper les impacts financiers des décisions stratégiques.

3.1.1.2. L'influence des parties prenantes sur les estimations comptables

« L'approche d'audit considère que les états de synthèse sont impactés par trois types de données ;

- les données répétitives ; issues en général du système d'information de l'entreprise, et gérer au niveau des différents cycles comptables.

- les données non répétitives ; qui sont des traitements, utilisées dans le cadre de la préparation des états de synthèses, tel que l'inventaire physique des stocks, calculs des amortissements, provisions pour congés payés, impôts sur les bénéfices des sociétés...etc.

- les estimations de la part de la direction, qui sont des traitements reflétant de nombreux jugements, des décisions et des choix faits lors de la préparation des états de synthèse.

(18) : Boyer Eric, « Analyser la stratégie de l'entreprise pour mieux l'auditer », mémoire d'expertise comptable, 2002.

Typiquement, il s'agit des provisions pour risques et charges ainsi que des provisions pour dépréciations »⁽¹⁹⁾

L'approche classique basée essentiellement sur les données répétitives ; qui représentent le volume d'informations les plus importantes ; toutefois ces données sont les moins risquées, surtout lors d'existence d'un système de CI efficace. A contrario, les estimations sont les données les plus risquées et qui sont les plus difficiles à anticiper, et qui sont souvent l'aspect que veulent attribuer les dirigeants aux états de synthèse ; surtout sous l'effet de parties prenantes influentes.

De ce fait, l'auditeur doit donc prendre la façon avec laquelle les parties prenantes les plus influentes interagissent sur l'activité.

3.1.2. Un lien abstrait entre les risques identifiés et la stratégie d'audit

Identifier les risques d'une entreprise pour évaluer la potentialité d'erreur d'un compte semble une démarche logique, toutefois la portée pratique de ce type de démarche est moins évidente.

Ainsi, l'auditeur lors de sa prise de connaissance relève un certain nombre de faits jugés porteurs de risques inhérents. Cependant leur intégration dans la stratégie d'audit semble moins évidente et moins formalisée.

3.2. Les facteurs externes en faveur de la remise en cause de l'approche classique

3.2.1. Un écart par rapport aux attentes des utilisateurs de l'information financière « l'expectation gap »

Le rapport du CAC est adressé non seulement aux actionnaires mais aussi aux différentes parties prenantes de l'organisation voir ; les fournisseurs, clients, institutions financières, administrations de l'état...etc. D'ailleurs ce rapport est d'ordre public et sa diffusion ne peut être restreinte puisqu'il est joint aux états de synthèse déposé au tribunal.

(19) : «Audit financier » ouvrage de l'Association Technique d'Harmonisation de Cabinets d'audit et conseil (France).

Toutefois, « avec le développement des affaires judiciaires impliquant des auditeurs, des commissions parlementaires ont été créées aux Etats-Unis et au Canada pour redéfinir les responsabilités des auditeurs. En Angleterre, le département de commerce a engagé plusieurs enquêtes suite à des scandales où il critiquait certain pratique d'audit »⁽²⁰⁾

Le développement de ses mises en cause des auditeurs lors des difficultés d'entreprises n'est qu'un signe du changement d'exigence de l'environnement économique vis-à-vis des professionnels de certification. Plus généralement il apparaît ce que l'on appelle « l'expectation gap ». C'est la différence entre ce que les auditeurs pensent être en mesure de fournir dans le cadre de leur mission de certification et les attentes des entreprises contrôlées ainsi que les utilisateurs de l'information financière.

3.2.1.1. Les origines de l'expectation gap

Actuellement le cadre des utilisateurs de la comptabilité s'élargit progressivement du fait ;

- du développement de l'actionnariat public ;
- multiplication des opérations acquisition-fusion, dans lesquelles les auditeurs jouent un rôle primordial ;
- nécessité croissante de faire appel à des fonds extérieurs.

Et qui peuvent être différenciés par :

- la compétence dont elles disposent pour lire ses états de synthèse ;
- leur degré d'influence sur la gestion de l'entreprise ;
- l'objectif général qu'elles poursuivent en s'intéressant sur ses états de synthèse ;
- les messages qu'elles souhaitent voir apparaître dans les informations chiffrées.

Sans exhaustivité on propose dans le tableau suivant une typologie des utilisateurs sur la base de ces critères.

(20) : Boyer E. op. cit.

Tableau n° I.2 : Les utilisateurs des états financiers

| Utilisateur | Compétence | Degré d'influence | Objectif général | Chiffres prioritaire |
|----------------------------|-----------------|--|--|---|
| Dirigeants | Très élevées | Prépondérant | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la stratégie et les objectifs de l'entité - Remplir les obligations légales - Communiquer avec les utilisateurs | Fonction des utilisateurs auxquels ils s'adressent |
| Actionnaires | Très disparates | Fonction du poids financier | <ul style="list-style-type: none"> - Maximiser le rendement (dividendes et plus value potentielle) - Assurance de la pérennité | <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice net par action - Dividendes - Valeur de l'entité |
| Analystes financier | Très élevées | Fonction du poids financier | Comparabilité des informations avec d'autres sociétés du secteur | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de rentabilité - Taux d'endettement |
| Banques | Elevées | Fonction du poids financier | S'assurer de la capacité à dégager de la trésorerie dans le futur. | <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'équilibre financier - Prévisions d'investissements |
| Clients | Variables | Fonction du pourcentage dans le chiffre d'affaires | Assurer la pérennité des approvisionnements | <ul style="list-style-type: none"> - Chiffre d'affaires - Perspectives de croissance |
| Fournisseurs | Variables | Faible sauf si le fournisseur est détenteur d'une | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité des débouchés - S'assurer de la solvabilité | <ul style="list-style-type: none"> - Volume d'achats dans le domaine du fournisseur - Trésorerie |

| | | ressource rare | | |
|-------------------------------|--------------|------------------------------------|--|--|
| Concurrents | Variables | Quasi nul | Connaître la situation financière, les résultats et les perspectives d'un concurrent pour mesurer ses forces et ses faiblesses | - Chiffre d'affaires - Marges et structure des coûts. |
| Salariées | Variables | Fonction de la force des Syndicats | Pérennité de l'entreprise | - Part des salariés dans la valeur ajoutée. - Rémunération des Dirigeants |
| Etat | Elevées | Faible | Développer le rôle citoyen des entreprises | Situation nette |
| Administration fiscale | Très élevées | Faible | S'assurer du respect des obligations fiscales | Bénéfice imposable |

Source : Hakam Youssef, mémoire d'expertise comptable.⁽²¹⁾

3.2.1.2. Les différences de perception

Dans la majorité des affaires où des auditeurs ont été mis en cause, il leur est reproché ;

- de ne pas avoir détecté des fraudes qui ont porté atteinte au patrimoine de l'entreprise, quand ces fraudes n'ont pas carrément entraîné la faillite de la société.
- de ne pas avoir fourni une alerte suffisamment précoce sur les difficultés de l'entreprise⁽²²⁾

Ces deux éléments constituent une grande partie de l'expectation gap connue sous le nom ; d'audit expectation gap.

(21) : Hakam Youssef, « Réflexion sur la stratégie d'audit financier à la lumière des nouvelles méthodologies », mémoire d'expertise comptable, p. 44.

(22) : Boyer E. op. cit.

D'autre part, la communication financière conserve l'image d'un support trop comptable, trop chiffré et pas assez explicatif et ni stratégique, c'est accounting expectation gap.

3.2.2. Les motivations liées à la survie commerciales des cabinets d'audit

Le caractère légal du CAC et son intervention en aval, amènent souvent les dirigeants des entreprises à interpréter leur interventions comme « inutile », alors que l'évolution des mentalités et de l'environnement mettent en avant la notion de création de valeur.

Par conséquent, « les cabinets ont eu à subir une forte pression sur les honoraires de la part de leur clients. La croissance de l'audit interne à augmenter cette pression on accordant au management la possibilité d'apporter une assurance à l'activité exercée au sein de l'entreprise à un coût inférieur.

Les entreprises toujours, à la recherche d'économies, font pression sur leurs fournisseurs de manière générale. Il est donc naturel qu'elles soient tentées de le faire également sur ce fournisseur inutile qui est leur cabinet d'audit.⁽²³⁾

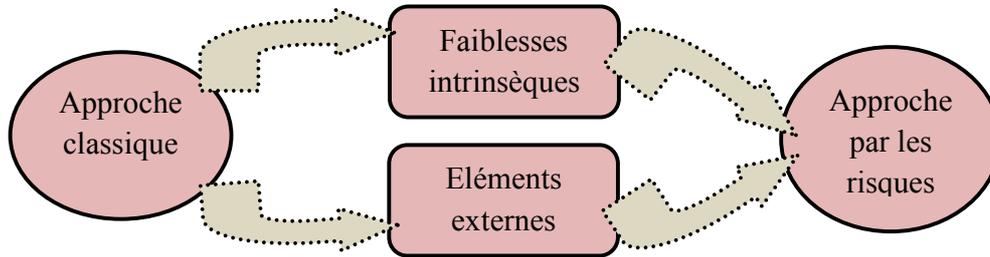
De ce fait, beaucoup de cabinets sont ainsi amenés à voir leur niveau d'honoraires à la baisse sous la pression de leur client.

La méthodologie classique d'audit adoptée jusqu'ici est le résultat d'un effort considérable des membres de la profession d'audit. Toutefois certains facteurs font aujourd'hui la réflexion de cette profession vers le développement d'une nouvelle approche dite : « approche par les risques ».

Cette réflexion peut être synthétisée par le schéma suivant :

(23) : Herrbach O. op. cit. p. 37.

Figure n° I.1 : Les éléments favorisant la transition vers l'approche par les risques



Source: Hakam Youssef, mémoire d'expertise comptable ⁽²⁴⁾

Conclusion

L'audit légal conduisant à la certification suit des normes homologuées par des organes compétents, en vue d'émettre un rapport sur les états de synthèse suite à l'identification du risque d'audit sur lequel en mettant des assertions appropriées.

Après avoir procédé à l'étude du commissariat aux comptes. Il est à rappeler l'importance de la mission du commissaire aux comptes, qui est une mission à caractère légal. Elle n'est pas définie par un contrat mais par la loi. Elle n'est pas d'intérêt privé mais d'intérêt public, dans la mesure où l'information publiée est à la base des relations économiques et financières du monde moderne.

L'approche classique d'audit est révolue suite à son incapacité à détecter tout les risques intrinsèques véhiculant les états financiers, tels que, l'ignorance de la stratégie de l'entreprise, l'influence des parties prenantes,...etc., d'une part, et l'émergence d'autres facteurs externes, tels que, l'expectation gap et la survie commerciale des cabinets d'audit de l'autre part.

D'après ce qui vient d'être précité dans la dernière section, des efforts considérables ont été mis en œuvre par de nombreuses institutions et professionnels afin d'élaborer une nouvelle approche d'audit dans laquelle l'identification des risques se trouve au centre des diligences des auditeurs. Ce qui va être notre préoccupation au deuxième chapitre.

(24) : Hakam Youssef, « Réflexion sur la stratégie d'audit financier à la lumière des nouvelles méthodologies », mémoire d'expertise comptable, p. 53.

Chapitre II:

Les risques et l'approche par les risques

« Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence à enlever les petites pierres »

- Confucius -

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément »

- Nicolas Boileau, l'art poétique -

Introduction

Dans ce présent chapitre, nous attachons une attention particulière à l'approche d'audit par les risques qui sera traitée à la dernière section, mais avant cela, nous tenons tout d'abord à présenter les préceptes fondamentaux émergés par cette nouvelle approche, à savoir les risques et leur gestion.

Section 1 : Les risques

Le risque est un concept selon lequel une organisation exprime ses inquiétudes concernant les effets probables d'un événement sur les objectifs de l'entité dans un environnement incertain.

1.1. Définition et évolution des risques au sein de l'entreprise**1.1.1. Définition du risque ⁽¹⁾**

Selon Dominique VINCENT « Le risque est la menace qu'un événement ou qu'une action ait un impact défavorable sur la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs ».

1.1.2. Evolution des risques ⁽²⁾**1.1.2.1. Les risques des années 1970 - 1980**

Le modèle PEST est un modèle élaboré par deux enseignants anglais Gerry Johnson et Heven Sholes qui se décline en quatre risques principaux :

A/ Risques politiques

La stabilité et la nature du régime politique peuvent engendrer une influence considérable sur la viabilité d'une entreprise en particulier et sur le tissu économique en général. A l'instar de la présentation de ses deux professeurs de gestion (Gerry Johnson et Heven Sholes). On peut considérer que les contours des risques politiques englobent quatre composantes :

- La guerre ou l'instabilité géographique
- La corruption

(1) : RENARD Jacques, théorie et pratique de l'audit interne, édition d'organisation, Paris, 2000, p. 208.

(2) : Hassid Olivier, la gestion des risques, 2ème édition, Dunod, Paris, 2008, Pp. 6-25.

- La spoliation de la part des Etats ou de la part du crime organisé
- L'absence de l'Etat providence

B/ Risques économiques

Les risques économiques sont les plus récurrents au sein des entreprises. Sur le plan macroéconomique, par exemple, la chute des marchés financiers, la baisse de la demande, suite une augmentation des taux de chômage ou encore les variations de taux de change pèsent sur le futur des entreprises et plus particulièrement sur leur capacité d'investissement qui constituent un grand risque pour elles.

Sur le plan microéconomique, la gouvernance d'entreprise qui désigne l'ensemble des procédures régissant le fonctionnement de la relation entre les différentes parties prenantes d'une organisation «dirigeants, actionnaires, salariés» pose aussi des difficultés. Or les défaillances de la gouvernance d'entreprise sont également vectrices de risques majeurs d'entreprise. Les affaires Vivendi ou Enron sont là pour le démontrer.

C/ Risques socioculturels

Les risques socioculturels peuvent prendre différentes formes. Ils peuvent être rattachés aux évolutions démographiques, à la distribution des revenus, à la mobilité sociale, au changement du mode de vie, à l'attitude par rapport aux loisirs et au travail, au consumérisme et au niveau de vie.

En fonction de son implantation, une entreprise est confrontée à ces différentes formes de risques. Par exemple, les changements des modes de vie peuvent avoir un impact important sur le dynamisme des entreprises. A cet égard, la firme Sony fait aujourd'hui bien triste figure par rapport au Sony des années 1970 et 1980, suite à l'imitation du mode de vie occidental, les japonais tendent par exemple à prendre plus de vacances et par conséquent à travailler moins.

D/ Risques technologiques

Les risques technologiques correspondent à l'ensemble des risques industriels, nucléaires et biologiques, qui existent dans les domaines d'activités suivants : les industries chimiques, les activités de traitement de déchets,...etc.

1.1.2.2. Les risques des années 1990 - 2000

A la fin des années 1990, de grands groupes ne sont plus déstabilisés par les risques politiques, économiques, socioculturels et technologiques, que nous avons précité. Mais également, par l'émergence de nouveaux risques tels que, le développement de la cybercriminalité, la multiplication de plaintes pour harcèlement, l'insécurité dans les entreprises ou encore la mauvaise santé du personnel.

Ces nouveaux risques (*immatériels*) se décomposent en deux grands compartiments :

A/ Risques physiques et moraux

Tout homme a le droit à la sécurité, à la dignité et à la santé. Ces derniers qui correspondent aux droits de l'homme, sont fondamentaux à toute survie d'une organisation humaine. Or, pendant longtemps les entreprises se sont peu intéressées à cette question. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que cette question leur est apparue problématique suite à l'émergence de nombreuses plaintes pour harcèlement physiques ou moraux à l'encontre des dirigeants d'entreprises. De même, des affaires importantes surgissaient, laissons apparaître que les entreprises de renom recouraient à de la main d'œuvre infantile. On découvrait enfin que la sécurité ou la santé des employés n'est pas toujours assurée. Les affaires liées à l'amiante sont là pour le prouver.

B/ Risques informationnels

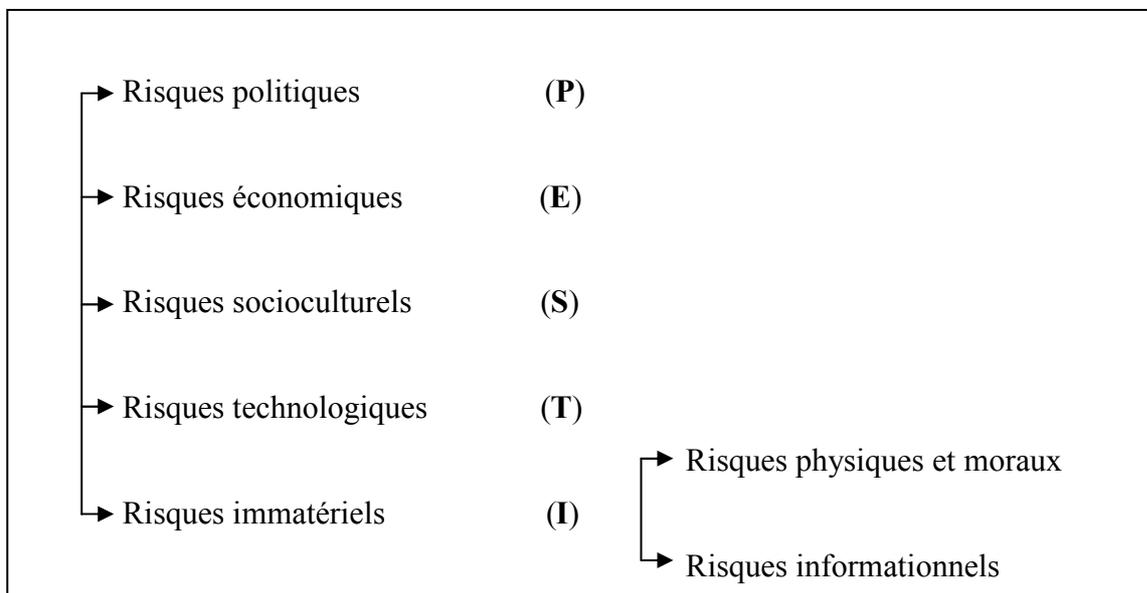
L'information est cruciale au sein des entreprises. Les informations technologiques, stratégiques ou celles accumulées par l'expérience constituent l'avantage concurrentiel spécifique d'une firme. Néanmoins, la valorisation de l'information est complexe. Faut-il la protéger ou la partager ?

Au sein de l'entreprise, la transmission de l'information permet l'élaboration et la maîtrise des opérations, si les équipes hésitent à échanger ces informations, il y a peu de chances que ces opérations se fassent dans les meilleures conditions possibles. Mais inversement, plus la connaissance de l'information est partagée, plus il y a de risque que cette dernière soit transmise à des personnes mal intentionnées. Autrement dit, l'information est valorisée si elle est échangée, mais plus elle est échangée, plus elle risque de profiter à des parties extérieures concurrentes de l'entreprise.

Or, l'essor des nouvelles technologies à partir du milieu des années 1990 et surtout à partir du début de XXI^{ème} siècle a généré un certain nombre de nouveaux risques informationnels, tel que la cybercriminalité qui touche les entreprises sous diverses formes (téléchargements illicites, développements de virus, l'appropriation de données confidentielles, piratages des bases de données), ainsi que le risque lié à la place prise par les médias dans l'activité économique des entreprises.

D'après ce qui vient d'être précité, nous pouvons schématiser l'évolution des risques au sein des entreprises dans la figure n° 01

Figure n° II.1 : Identification des risques -Modèle PESTI-



Source : Hassid Olivier, la gestion des risques ⁽³⁾

1.2. Les producteurs de risques ⁽⁴⁾

Les risques sont souvent le contrecoup de l'activité humaine. Même les risques dits naturels peuvent avoir pour germe l'action humaine pour son écosystème. Pour combattre ces risques, il s'agit non seulement de les définir, ce que nous avons décrits précédemment, mais aussi d'évaluer quels sont leurs producteurs.

Pour ce faire, nous définirons tout d'abord les différents profils de producteurs de risques. Nous étudierons ensuite la provenance de ces producteurs de risques.

(3): Hassid. O. op. cit. p. 28.

(4): Hassid. O. idem. Pp. 30-36.

1.2.1. Leurs profils

Les producteurs de risques peuvent avoir trois types de profils différents. Ils peuvent être délinquants, spéculateurs ou encore négligents. En fonction de leur profil, les causes se diversifient et par conséquent n'entraînent pas les mêmes dispositifs pour les empêcher d'agir.

1.2.1.1. Le délinquant

Le délinquant est celui qui agit contre l'entreprise de manière illégale. Par exemple, avec le développement informatique, on trouve trois profils de délinquants :

- Le « Hacker », spécialiste informatique qui se sert de ses connaissances pour s'introduire illégalement dans des sites et des systèmes informatiques ;
- Le « Corsaire », celui qui pratique le piratage pour le compte d'un Etat ;
- Le « Phreaker », spécialiste dans le piratage des lignes téléphoniques et les détournements d'abonnements dans le but de téléphoner gratuitement.

1.2.1.2. Le spéculateur

Le spéculateur est un amoureux du risque. Son comportement est à l'opposé de celui de gestionnaire du risque. Il n'agit pas forcément de manière illégale, mais il peut agir au détriment de l'entreprise. Tel est le cas d'un décideur d'une entreprise qui tente d'investir d'une manière massive dans des domaines d'activités alors que le potentiel de ces activités est mal connu et mal estimé, en espérant que leur stratégie soit rentable à long terme.

1.2.1.3. Le négligent

Le négligent est celui qui met en danger sa société ou d'autres personnes sans en avoir eu l'intention, et qui agit à une conduite ne répondant pas à la norme jugée acceptable par une personne raisonnable. Tel est le cas d'un fumeur qui laisse tomber son mégot en pleine forêt et provoque un incendie ou encore le directeur qui n'est pas aussi attentif à certaines informations cruciales conduisant son entreprise en péril.

1.2.2. Leur provenance

Connaitre la provenance du risque est tellement importante de fait qu'elle va nous permettre de définir le management des risques qu'il faut entendre. Or, cette provenance peut être double.

1.2.2.1. Les producteurs de risques internes à l'organisation

L'entreprise est généralement constituée de trois partenaires à savoir, les dirigeants, les actionnaires et les salariés. Il est important de distinguer ces trois catégories puisqu'elles peuvent avoir des objectifs différents.

On constate que les objectifs des dirigeants salariés et des actionnaires sont différents car les premiers cherchent à maximiser les ventes globales de l'entreprise afin d'augmenter leur propre revenu et leur prestige, tandis que les seconds privilégient la maximisation de leur profit. De même, il existe une différence d'objectifs entre dirigeants et autres salariés. Les uns essaient le meilleur rendement de leurs salariés à partir d'un système d'incitation et de contrôle, les autres essaient d'optimiser leurs efforts en fonction de leurs espoirs d'avancement.

Par conséquent, en raison de leurs objectifs propres, dirigeants, employés et actionnaires sont susceptibles de produire des risques différents volontairement ou involontairement.

1.2.2.2. Les producteurs de risques externes à l'organisation

Les opérations à risque ne sont évidemment pas le seul fait des membres de l'entreprise. Elles peuvent résulter d'un consommateur qui vole à l'étalage à l'agent de renseignement qui vole un secret au profit d'une autre entreprise, les producteurs de risques externes sont multiples et variés, à savoir : les consommateurs, les médias, les administrations, les citoyens, les agences de notation, les concurrents, les fournisseurs, les sous-traitants et les clients distributeurs.

1.3. Estimation et mesure des risques

Suite au développement des risques au cours des décennies précédentes, les recherches en matière de gestion des risques se sont focalisées sur la cyndinique ⁽⁵⁾ ; une science qui s'est enrichie pour essayer d'évaluer le plus précisément le risque ; mêlant à la fois psychologie, sociologie, mathématique financière, calcul actuariel, calcul fiabiliste, calcul de probabilité sur des arborescences et informatisation du traitement des informations.

Il est important à ce stade de bien avoir à l'esprit la différence entre le risque et l'incertitude. D'après l'économiste Frank Knight, le risque se distingue de l'incertitude du fait qu'il soit probabilisable, c'est-à-dire que le risque est mesurable, l'incertitude ne l'est pas.

Il ne s'agit pas ici de présenter l'ensemble des démarches de mesure des risques (des analyses probabilistes, déductives et inductive,...etc.), car notre sujet de recherche s'éloigne de cette démarche de mesure, mais de mettre à la lumière les systèmes de mesure, les instruments de mesure et les limites inhérentes à la mesure.

(5) : Hassid. O. op. cit. p. 53.

1.3.1. La mesure des risques

La mesure d'un risque donné, dépend de la probabilité de sa réalisation appelée « fréquence » et de sa conséquence potentielle appelée « gravité ». Ni la fréquence, ni la gravité ne peuvent être prévues avec précision.

Concernant la fréquence, les lois de probabilités permettent de développer des estimations de fréquence, et pour la gravité des intervalles de vraisemblance plus ou moins large leur sont réservés.

1.3.2. Les instruments de mesure des risques

Les entreprises peuvent mettre en œuvre un certain nombre de procédures pour que leurs risques soient identifiés et évalués. Nous en retiendrons les principales.

1.3.2.1. Contrôle, visite et observatoire « l'importance de l'observation »

La mesure des risques se fait tout d'abord à l'œil. Mais grâce au bouleversement de nouvelles technologies de l'information et de communication, les individus ne sont plus obligés de se rendre aux sites afin de repérer les anomalies. A partir de son ordinateur, il est maintenant possible de constater si une anomalie est survenue ou risque de survenir.

1.3.2.2. Entretiens, sondages et enquêtes « l'importance du recensement »

Groupe de paroles, sondages, enquêtes individuelles réalisés auprès des personnes aident à avoir une idée assez précise de la perception du risque que peuvent avoir les parties prenantes de l'entreprise.

1.3.2.3. L'analyse historique, le retour d'expérience et la traçabilité « l'importance de l'historicité »

L'étude des événements antérieurs est riche d'enseignements. En effet, l'existence des faits ruineux permet de mieux prévenir les risques. C'est pour cette raison qu'une bonne gestion des risques valorise le retour d'expérience.

1.3.2.4. Audit et expertise « l'importance de l'évaluation »

Une bonne gestion des risques nécessite la mise en œuvre des démarches d'expertises et d'évaluations visant à sanctionner la gestion défailante des risques passés et en même temps qu'elles aident aux gestions à venir.

1.3.3. Les limites de la mesure

La mesure des risques pose trois grands types de problèmes.

1.3.3.1. Le premier problème est de type « cognitif »

Par cognitif, il faut comprendre tout ce qui a relation au raisonnement et notamment ce qui a une incidence sur le traitement de l'information.

La mesure du risque nécessite une période temporelle entre son traitement et l'exécution de sa solution. Une fois mesuré l'ampleur du risque, cette mesure peut déjà avoir perdu sa pertinence. D'un autre côté, s'ajoute l'idée que les problèmes sont cernés dans une pensée stable, sans facteurs de surprise.

1.3.3.2. Le deuxième problème est de type « éthique »

A ce propos, il y a des situations où les risques dépassent la somme des consentements individuels contenus de l'état actuel de connaissances.

1.3.3.3. Le troisième problème est de type « organisationnel »

Une bonne estimation des risques implique une collaboration entre les différents membres de l'organisation. Or que, en ce qui concerne le retour d'expérience qui est une démarche primordiale en matière de prévention des risques, elle est difficile, car elle met en évidence des dysfonctionnements notamment l'apparition de qui a failli dans l'organisation. A cet égard, le personnel a plus tendance à cultiver le secret par méfiance qu'à collaborer.

Section 2 : La gestion des risques

Les années précédentes semblent marquer une nouvelle ère. Les attentats du centre commercial mondial, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, l'ouragan Katrina ou encore les scandales financiers d'Enron et de la société générale sont autant d'événements différents qui semblent mettre en lumière l'urgence de l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques dynamiques.

2.1. La gestion des risques d'après le référentiel COSO

2.1.1. Définition de la gestion des risques de l'entreprise

Selon le COSO, la gestion des risques est défini comme étant « un processus conçu est exécuté par le conseil d'administration d'une entité, sa direction et tout autre personnel dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'ensemble de l'entité, pour identifier les événements potentiels qui peuvent l'affecter et pour gérer les risques, conformément au

« risque d'appétit », en fournissant une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entité ».⁽⁶⁾

Ainsi, d'après le cabinet d'audit Ernst & Young « Le risk management vise à identifier et anticiper les événements, actions ou inactions susceptibles d'impacter la mise en œuvre de la stratégie dans un horizon donné, définir les options de traitements et s'assurer qu'une option optimale est choisie, mettre en œuvre cette option et contrôler l'efficacité de la solution retenue par rapport aux attentes ».⁽⁷⁾

A travers ces deux définitions, nous retenons que la gestion des risques passe par l'identification des risques qui pèsent sur les actifs (financiers ou non), les valeurs ainsi que sur le personnel de l'entreprise, leur évaluation, puis de mettre en place une stratégie de maîtrise de ces risques et enfin leur contrôle.

2.1.2. Les composants à prendre en considération par la gestion des risques

La gestion du risque suppose alors de prendre la mesure de ses composants :

- Les actifs ou ressources sur lesquels reposent les processus de l'entreprise
- Les menaces qui désignent l'ensemble des éléments (externes mais aussi internes) pouvant atteindre les ressources d'une organisation.
- Les vulnérabilités qui expriment toutes les faiblesses des ressources qui pourraient être exploitées par des menaces, dans le but de les compromettre.
- L'impact ou enjeu est le résultat de l'exploitation d'une vulnérabilité par une menace et peut prendre différentes formes : perte financière, affectation de l'image de marque, impact juridique, perte de crédibilité...etc.
- La notion de scénario de risque (ou situation de risque) représente l'éventualité de réalisation d'une ou plusieurs menaces sur un actif critique (Prise en compte des circonstances, de la notion de facteur humain, de l'analyse des dépendances).

2.1.3. Atteinte des objectifs :

Toute organisation se voit définir un certains nombres d'objectifs et met en œuvre des stratégies pour les atteindre. Le COSO assigne à la gestion des risques les objectifs ci-après :

(6) : www.coso.org.

(7) : www.cigref.fr. « La gestion des risques dans les grandes entreprises », Paris, 2007, P. 10.

- **Stratégique** ; objectif servant la mission de l'organisation
- **Opérationnel** ; objectif visant à l'utilisation efficace et efficiente des ressources
- **Reporting** ; objectif lié à la fiabilité du reporting
- **Conformité** ; objectif de conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

2.1.4. Les éléments du dispositif de management des risques

Le dispositif comprend les huit éléments suivants :

- **Environnement interne** : c'est l'environnement qui comprend la culture, l'esprit de l'organisation. Il structure la façon dont les risques sont appréhendés et pris en compte par l'ensemble des collaborateurs de l'organisation, et en particulier par le management.
- **Fixation des objectifs** : Le management des risques s'assure que la direction a mis en place un processus de fixation des objectifs qui doivent être en ligne avec la mission de l'entité, ainsi qu'avec son appétence aux risques
- **Identification des événements** : L'identification des événements internes qu'externes pouvant affecter l'atteinte des objectifs par l'organisation. Les effets positifs constituent des opportunités et les effets négatifs sont qualifiés par les risques.
- **Evaluation des risques** : L'évaluation des risques se fait par la métrique du risque (métrique fréquence « potentialité » et métrique gravité « impacts »). Cette analyse servant de base pour déterminer la façon dont il devra traiter ces risques.
- **Traitement des risques** : Le management des risques définit quatre modalités de traitement ; évitement, diminution, transfert et acceptation. Pour ce faire, le management élabore un ensemble de menaces permettant de mettre en adéquation le niveau des risques avec le seuil de tolérance et d'appétence pour le risque de l'organisation.

Tableau n° II.1 : Traitement du risque selon le modèle ISO 27005

| | |
|----------------------------|---|
| Evitement du risque | <p>Soit on décide de ne rien faire, car l'attaque imprévue est jugée improbable et l'entreprise se dit prête à assumer les conséquences (impacts) d'un sinistre.</p> <p>Soit on décide de relancer à l'activité source de risques en acceptant un manque à gagner qu'on considère moindre que le risque lui-même.</p> |
|----------------------------|---|

| | |
|-------------------------------|--|
| Transfert du risque | C'est le cas d'un contrat d'assurance : l'assureur assume une partie du risque à la place de l'entreprise assurée, ou le cas de la sous-traitance d'une fonction à un prestataire. |
| Réduction du risque | Par la mise en place de mesures de sécurité, technique ou organisationnelle, permettant de combler les vulnérabilités, mais aussi par la dissuasion ou une bonne communication interne ou externe. |
| Conservation du risque | L'impact est considéré comme tolérable face aux coûts des mesures de sécurité à mettre en place. |

Source : Guide ISO 27005. ⁽⁸⁾

- **Activité de contrôle** : Ce sont l'ensemble des procédures, instructions, qui sont mises en place afin de veiller à l'application effective de ces mesures de traitement

- **Information et communication** : Une fois les informations utiles sont collectées, traitées, elles doivent faire l'objet d'une communication efficace et dans les délais adéquats, afin de permettre aux utilisateurs des ces informations d'exercer leurs responsabilités.

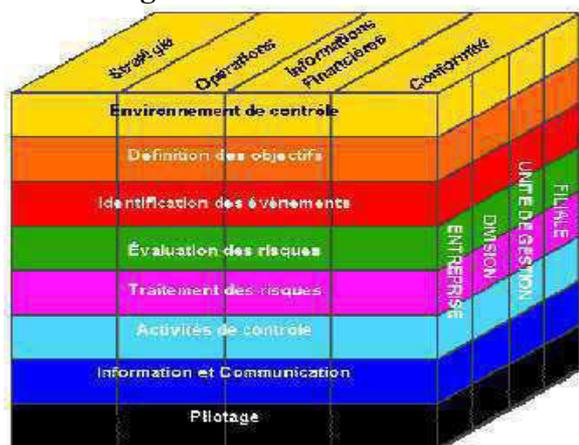
- **Le pilotage** : Tous ce processus doit être piloté dans son ensemble en fonction des besoins de l'organisation, le pilotage s'effectue à travers des activités permanentes de management ou par le biais d'évaluation indépendante ou par une approche mixte.

2.1.5. Relation entre objectifs et éléments

Il existe une relation directe entre les objectifs que cherche à atteindre une organisation et les éléments du dispositif de management des risques qui représentent ce qui est nécessaire à leur réalisation.

La relation est illustrée par une matrice en trois dimensions ayant la forme d'un cube.

Figure n° II.2 : Cube de COSO



Source : Schick Pierre et al. Audit interne et référentiel de risques. ⁽⁹⁾

- Les quatre grandes catégories d'objectifs stratégiques, opérationnels, reporting et conformité sont représentées par les colonnes ;

(8) : www.iso.org.

(9) : Schick Pierre, Vara Jacques, Bourouilh-Parège Olivier, « Audit interne et référentiels de risques », édition Dunod, Paris, 2010, P. 14.

- Les huit éléments du management des risques par les lignes ;
- Et les unités de l'organisation par la troisième dimension.

Cette représentation illustre la façon d'appréhender le management des risques dans sa globalité ou bien par catégorie d'objectifs, par élément, par unité ou en les combinant.

2.2. Le processus de gestion des risques

2.2.1. L'appréciation du risque

Elle est définie par le guide ISO/IEC 73, comme le processus général d'analyse du risque et d'évaluation du risque.⁽¹⁰⁾

2.2.1.1. Analyse du risque

Elle comporte entre autre, les éléments ci-après :

A/ Identification des risques

C'est une phase préliminaire de l'analyse des risques qui vise à identifier l'exposition d'une organisation à l'incertitude. Elle requiert une connaissance approfondie et précise de l'entreprise, des marchés où celle-ci opère, de son environnement juridique, social, politique et culturel. Elle requiert également une solide compréhension de ses objectifs stratégiques et opérationnels, facteurs clés de succès, des menaces et opportunités qui s'y rapportent.

Cette identification nécessite une démarche méthodique pour s'assurer que chaque activité significative dans l'organisation a été recensée, et que chaque risque qui en découle a bien reçu une définition. Toute volatilité associée à l'activité sera identifiée et classée dans une catégorie.

B/ La description des risques

La description des risques consiste à présenter les risques identifiés dans un format structuré, tel que, les tableaux car ceux-ci peuvent faciliter la description et l'évaluation des risques ainsi que la détermination des risques clés que l'organisation peut leur attacher une attention particulière.

(10) : www.iso.org. « Guide ISO 73 : Management des risques », 2009.

Tableau n° II.2 : Illustration de la description des risques

| | |
|---|---|
| 1. Nom du risque | |
| 2. Porté du risque | description qualitative des événements, taille, type, nombre et interdépendances |
| 3. Nature du risque | En général stratégique, opérationnelle, financière, liée aux connaissances ou à la conformité |
| 4. Partie prenante | Parties prenantes et leurs attentes |
| 5. Qualification du risque | Importance et Probabilité |
| 6. Tolérance/ Appétence pour le risque | Perte potentielle et impact financier du risque Valeur à risque Probabilité et amplitude des gains/pertes potentielles Objectif(s) de la maîtrise des risques et niveau désiré de performance |
| 7. Traitement du risque | Principaux moyens par quoi le risque est actuellement géré Degré de confiance dans les moyens de maîtrise en place Identification des protocoles pour la surveillance des risques et leur Examen |
| 8. Action d'amélioration possible | Recommandations pour réduire le risque |
| 9. Développement de la stratégie et de politique face au risque | Identification de la fonction responsable de développer la stratégie et la politique face à ce risque |

Source : Cadre de référence de la gestion des risques. ⁽¹¹⁾

C/ Estimation des risques

Cette estimation du risque peut être qualitative ou quantitative en termes de probabilité d'occurrence et de conséquence possible. Ainsi à titre d'exemple :

(11) : www.ferma-asso.org. « Cadre de référence de la gestion des risques », 2003. P. 7.

- La conséquence à la fois en terme de menace (Aléas négatives) et d'opportunité (Aléas positives) peuvent être qualifiées de forte, moyenne ou faible ;
- La probabilité peut être qualifiée de haute, moyenne ou faible.

2.2.1.2. Evaluation du risque

Après avoir analysé les risques, il est nécessaire de comparer les risques estimés aux critères de risques que l'entreprise a établit. Ces critères de risques peuvent inclure les couts et bénéfices associés, les contraintes juridiques, les facteurs socioéconomiques et environnementaux, les préoccupations des parties prenantes,...etc.

Par conséquent, cette évaluation du risque aide à décider de l'importance de chaque risque spécifique pour l'entreprise, ainsi que de déterminer s'il convient d'accepter le risque en l'état ou bien de le traiter.

2.2.2. Traitement du risque

Le processus de traitement du risque consiste principalement à mettre en œuvre des mesures afin de modifier le risque. Ce traitement peut décliner en quatre formes essentielles, à savoir :

- la maîtrise et l'atténuation,
- l'évitement,
- le transfert,
- l'acceptation.

Tout système de traitement de risques doit assurer au minimum ;

- le bon fonctionnement de l'organisation,
- l'efficacité du système de contrôle interne ; car le CI se mesure par son degré d'élimination ou de réduction du risque qui procure des menaces.
- la conformité avec les lois et les règlements.

Enfin, pour une bonne évaluation d'un projet de maîtrise des risques, il convient de mesurer et de comparer :

- l'effet économique potentiel si aucune mesure n'est prise,
- le coût de l'action (s) proposée (s).

2.2.3. Le compte rendu et communication relatifs au risque

Le processus de gestion de risque fournit des informations différentes aux différents niveaux de l'organisation, tels que, les instances dirigeantes, les unités opérationnelles, les individus ainsi que à l'extérieur de celle-ci « parties prenantes ».

2.2.4. Structure et administration de la gestion du risque

2.2.4.1. Politique de gestion du risque

La politique de la GR d'une organisation doit présenter son appétence pour le risque ainsi son approche en matière de GR. Ce document devra également définir la responsabilité pour la GR dans l'organisation.

Pour fonctionner efficacement, le processus de gestion des risques exige :

- l'engagement du directeur général et des directeurs exécutifs de l'organisation,
- attribuer des responsabilités au sein de l'organisation,
- attribuer des ressources appropriées pour la formation et le développement d'une sensibilité renforcée aux risques chez toutes les parties prenantes.

2.2.4.2. Le rôle de l'instance dirigeante

L'instance dirigeante porte la responsabilité d'élaborer l'orientation stratégique de l'organisation et de créer l'environnement et les structures pour que la GR s'effectue efficacement.

2.2.4.3. Le rôle des unités opérationnelles

La compréhension de leurs champs de responsabilité qui comporte :

- la maîtrise des risques du quotidien,
- promouvoir et sensibiliser aux risques dans les unités,
- s'assurer que la gestion des risques est intégrée dans la conception des projets.

2.2.4.4. Le rôle des personnes responsables de la gestion des risques

Selon la taille de l'organisation, la fonction de la GR peut s'étendre d'un simple promoteur des risques, à un gestionnaire à temps partiel et voir un département de GR.

Leur rôle doit comprendre les tâches suivantes :

- définir les politiques et les stratégies pour la GR,
- être promoteur principal de la GR au niveau stratégique et opérationnel,
- créer une culture de risque au sein de l'entreprise, avec les actions, de formations appropriées,
- concevoir et passer en revue le processus de GR,
- coordonner les diverses unités fonctionnelles,
- développer des processus de réponses aux risques y compris les plans d'urgence et de continuité d'exploitation,
- préparer les rapports sur les risques pour l'instance dirigeante et les parties prenantes.

2.2.4.5. Rôle de l'audit interne

- centrer leurs travaux sur les risques significatifs,
- fournir de l'assurance sur la qualité de la GR,
- Soutenir et prendre une part active dans le processus de GR,
- faciliter l'identification, l'évaluation et former le personnel à la GR et aux dispositifs de maîtrise,
- coordonner le compte rendu des risques à l'instance dirigeante et aux comités d'audit.

2.2.5. Surveillance et revue du processus de gestion des risques

Une GR efficace requiert une structure de compte rendu et de revue, pour s'assurer que les risques sont identifiés et évalués d'une manière efficace et que les dispositifs de maîtrise et les réponses appropriées sont en place. De ce fait, il convient d'auditer régulièrement sa conformité.

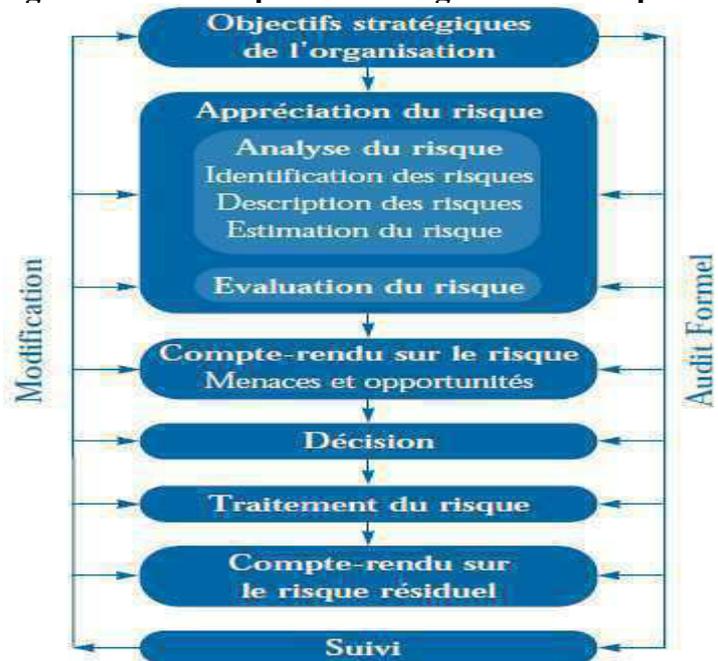
Le processus de surveillance doit fournir l'assurance que les dispositifs de maîtrise appropriés sont en place pour les activités de l'organisation et les procédures sont compromises et suivies. Enfin, tout procédé de surveillance et de revue doit également déterminer si :

- les mesures adoptées ont produit les résultats escomptés.
- Les procédures adoptées et les informations recueillies pour entreprendre l'évaluation étaient appropriées.

Si une meilleure connaissance aurait aidé à prendre des meilleures décisions et identifier quelles leçons pourraient être retenues pour l'évaluation de la GR dans le futur.

Figure n° II.3 : Le processus de gestion des risques

D'après ce qui vient d'être précité, nous pouvons schématiser le processus de gestion des risques de la façon suivante :



Source : Cadre de référence de la gestion des risques ⁽¹²⁾

2.3. Une bonne stratégie de gestion des risques ⁽¹³⁾

Nous vivons dans une économie où tout évolue rapidement. De ce fait, les risques d'aujourd'hui ne sont pas forcément ceux de demain. Par conséquent, comment une entreprise peut-elle maîtriser les risques à long terme ?

Pour répondre à cette question, il s'agit tout d'abord pour l'entreprise d'être en capacité d'évaluer le nombre d'activités économiques qu'elle est en mesure de produire. Mais ce n'est pas tout. Il s'agit aussi pour l'entreprise de mémoriser l'information nécessaire est suffisante qui lui permettra d'anticiper les risques futurs.

2.3.1. Optimiser le nombre d'activités

Les économistes ont conçu une théorie dans le cadre des marchés financiers que la diversification des titres dans un portefeuille réduit d'autant le risque. Sous l'hypothèse où les variations des différents cours des actions qui composent ce portefeuille sont indépendantes, ce qui implique une compensation entre les titres, donc réduction du risque total.

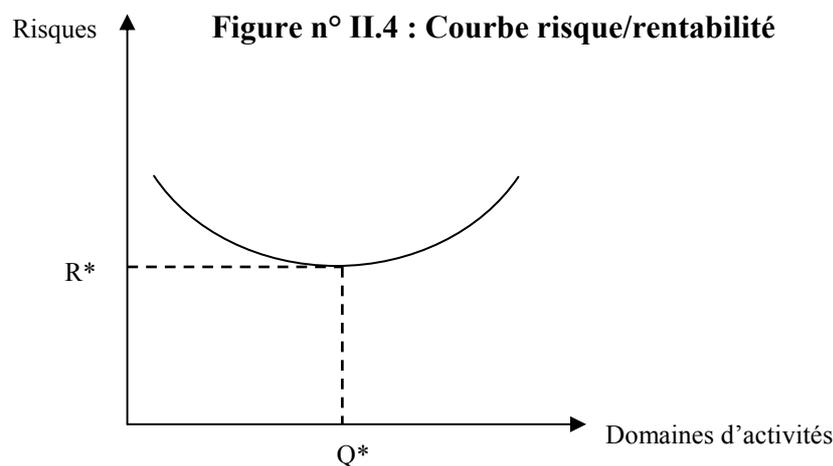
(12) : www.ferma-asso.org. « Cadre de référence de la gestion des risques », 2003. p. 5.

(13) : Hassid. O. op. cit. Pp. 61-65.

Cette idée est extrapolée par les économistes dans le cadre des stratégies industrielles. Il est préférable pour une entreprise de diversifier ses activités plutôt que de se concentrer sur un seul domaine d'activité. Donc des subventions croisées entre les domaines d'activités sont envisageables.

A l'inverse, il est efficace de ne pas trop se diversifier sous peine pour l'entreprise de perdre le contrôle de ses domaines d'activités. De ce fait, Herbert Simon, prix Nobel d'économie, a développé l'idée que les individus ont des capacités cognitives limitées. Faute d'être en mesure de tout connaître, ils ne recherchent pas la solution optimale.

Par conséquent, d'une manière générale, les entreprises doivent rechercher un équilibre en terme de domaines d'activités assurant une minimisation du risque à long terme ; (trop de domaines d'activités ou pas assez produisent nécessairement un risque important).



Source : Hassid Olivier, la gestion des risques ⁽¹⁴⁾

A travers le graphe ci-dessus, nous constatons que la diminution de nombre d'activités réduit le nombre de risques pour l'entreprise, car sa direction a une meilleure connaissance de ses activités, et par conséquent et plus à même de réagir vite en cas de problème.

A partir du point (Q^*, R^*) , la tendance s'inverse la diminution du nombre d'activités pour l'entreprise augmente le nombre de risques, celle-ci étant trop dépendante d'un nombre restreint d'activités. Par conséquent, c'est l'une des conclusions fortes en finance, il est nécessaire de trouver un point qui garantisse un équilibre entre risque et rendement.

(14) : Hassid. O. op. cit. p 63.

2.3.2. Mémoriser le nombre d'informations suffisantes

L'historicité de l'entreprise constitue la pierre angulaire en matière de gestion des risques. Car les difficultés et les erreurs du passé servent à priori pour mieux se préparer et anticiper les difficultés futures. Afin d'atteindre cette fin, différents moyens existent.

2.3.2.1. Développer une culture d'entreprise

Face aux résistances organisationnelles qui peuvent exister dans de nombreuses organisations (rétention d'information, distorsion de l'information,... etc.), et qui engendreront des effets négatifs en matière de prévention de risque. Afin de faire face, une entreprise se voit tournée vers l'instauration d'une culture d'entreprise solide fondée sur la culture de la prévention de risque.

Pour atteindre cet objectif, il faut la définition d'un projet d'entreprise qui doit comporter la prévention de risque, l'organisation du séminaire, management participatif ou encore le développement de la communication interne et professionnelle.

2.3.2.2. Mettre en place des dispositifs de veille

Afin de mettre en place une stratégie efficace, une entreprise doit impérativement disposer d'une veille stratégique performante. Par veille stratégique, il faut entreprendre toute recherche d'informations appropriées par l'intermédiaire d'une surveillance constante par rapport à l'environnement pour des fins stratégiques. A cet égard, il est nécessaire de disposer des outils de réception et d'interprétation. Le recours à l'intelligence économique, la consultation d'experts, la mise en place de cellule de veille, la consultation de la presse quotidienne,...etc., sont des exemples d'outils convenables et adéquats.

C'est dans cette perspective que le comité pour la compétitivité et la sécurité économique, des agences de la communauté de l'intelligence ont été créées en France, USA respectivement, dans le but de collaborer avec les entreprises nationales afin de les rendre hyper-compétitives.

2.3.2.3. Favoriser le retour d'expériences

Il s'agit de capitaliser, d'évaluer, de transmettre et de prendre en compte toutes les expériences ayant eu un effet positif ou négatif significatif sur l'organisation.

Section 3 : Modèle d'audit par les risques ⁽¹⁵⁾

La profonde réforme des normes d'audit émise par l'IFAC ⁽¹⁶⁾, achevée en décembre 2003, suite aux raisons de la remise en cause de la capacité de l'approche classique a détecté tous les risques dans les états de synthèse, a élaboré un modèle d'audit dont l'identification des risques se trouve au centre des diligences des auditeurs.

Selon ce modèle dessiné par les normes charnières (ISA 315, 330 et 500), l'auditeur doit avoir une compréhension de plus en plus approfondie de l'entité, de son environnement y compris son contrôle interne afin d'exécuter à bien sa mission.

Cette compréhension porte essentiellement sur les risques identifiés et évalués par l'entité elle-même et les contrôles qu'elle a mis en place pour atteindre ses objectifs.

Enfin un plan d'audit est conçu de telle sorte que l'auditeur et son équipe puissent passer plus de temps sur les secteurs à risques et se concentrer sur les objectifs les plus importants. Ils s'attarderont moins sur les secteurs non significatifs et à faibles risques.

3.1. Première phase : Prise de connaissance de l'entreprise y compris son contrôle interne et évaluation des risques

3.1.1. L'entité et son environnement

Pour une bonne compréhension de l'entité et de son environnement l'auditeur doit prendre connaissance des éléments suivants :

- Secteur d'activité dans lequel s'opère l'entreprise, règlement et autres facteurs externes, y compris le référentiel comptable applicable.
- Les caractéristiques de l'entité et notamment ; ses activités, les détenteurs du capital, structure de gouvernance, types d'investissements et ceux qui son prévus, y compris ceux des entités ad-hoc, organisation et financement de l'entité.

(15) :Dufils. P, Lopater. C, Blandin. A. et Deysine. M, Mémento comptable, édition Francis LEFEBVRE, Paris, 2013, Pp. 1843-1854.

(16) :L'IFAC : est une organisation internationale de droit privé, qui normalise la profession d'auditeurs au niveau mondial, créée le 7 octobre 1977 dont le siège se situe à New York, elle regroupe 167 organisations professionnelles représentant 127 pays et 2,5 millions professionnels comptables et auditeurs. L'IFAC a un rôle majeur dans l'IASB puisqu'elle a présenté plusieurs trustees au nom de la profession comptable.

- Choix et application des méthodes comptables : l'auditeur doit évaluer si les méthodes comptables de l'entité sont appropriées au regard de son secteur d'activité et sont conforme au référentiel comptable applicable.
- Objectifs et stratégies de l'entité : dans la mesure où les objectifs et stratégies inappropriés engendreront des sources de risques d'anomalies significatives colossales.
- Mesure et revue de la performance financière de l'entité.

3.1.2. Le contrôle interne de l'entité

Définition du contrôle interne : Le COSO définit le contrôle interne comme un « processus mis en place par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de l'entité, destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations.
- La fiabilité des informations financières.
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

L'auditeur doit prendre connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit. Bien qu'il concerne généralement le processus d'élaboration de l'information financière. Mais il relève du jugement professionnel de l'auditeur de déterminer si un contrôle exécuté individuellement ou en association avec d'autres est pertinent pour l'audit.

Lors de cette prise de connaissance des contrôles pertinents pour l'audit, l'auditeur doit évaluer la conception de ces contrôles et déterminer s'ils ont été mis en œuvre en réalisant des procédures en plus des demandes d'informations auprès du personnel de l'entité.

C'est une étape qui permet au CAC d'identifier les types d'anomalies potentielles et de prendre en considération des facteurs pouvant engendrer des risques d'anomalies significatives dans les comptes.

Le CAC prend connaissance des éléments de contrôle interne qui contribuent à prévenir les risques d'anomalies significatives dans les comptes, pris dans leur ensemble, et au niveau des assertions.

Pour ce faire, il prend notamment connaissance des éléments suivants :

➤ Environnement de contrôle :

Il se traduit par les comportements des personnes constituant le gouvernement de l'entreprise et de la direction, leur degré d'implication, leur sensibilité au contrôle, comportement comptable des dirigeants, la politique sociale et les actions qu'ils mènent en matière de contrôle interne.

➤ Processus d'évaluation des risques par l'entité :

Concerne les moyens mis en place par l'entité pour identifier les risques liés à son activité au regard des objectifs d'élaboration de l'information financière et les incidences sur les comptes et pour définir les actions à mettre en œuvre en réponse à ces risques.

➤ Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité pour s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne, ainsi que la façon dont sont mises en œuvre les actions correctrices.

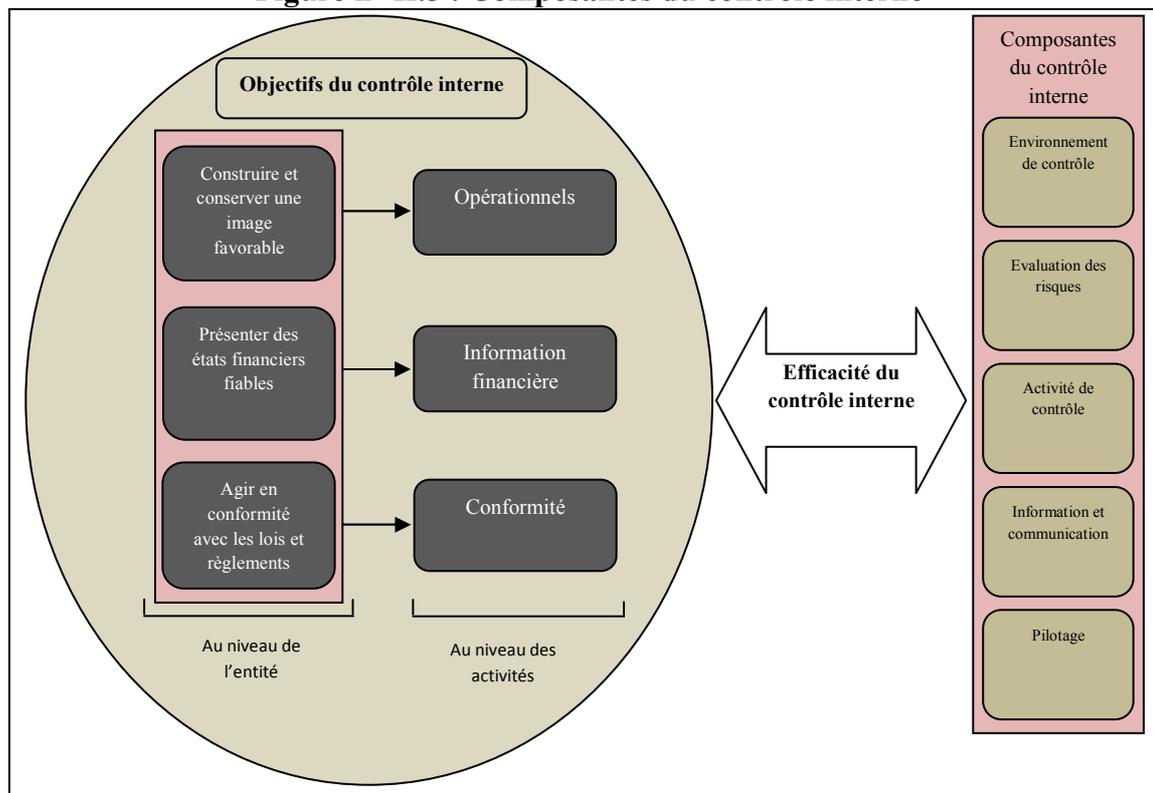
➤ Le système d'information relatif à l'élaboration de l'information financière :

A ce titre le CAC s'intéresse notamment :

- Aux catégories d'opérations ayant un caractère significatif pour les comptes pris dans leur ensemble.
 - Aux procédures informatisées ou manuelles, qui permettent d'initier, enregistrer, traiter ces opérations et de les traduire dans les comptes.
 - Aux enregistrements comptables correspondant « manuels ou informatisés »
 - La façon dont sont traités les événements ponctuels, différents des opérations récurrentes, susceptible d'engendrer un risque d'anomalie significative.
 - Au processus d'élaboration des comptes, y compris des estimations comptables significatives et des informations significatives fournis dans l'annexe des comptes.
- La façon dont l'entité communique sur les éléments significatifs de l'information financière et sur les rôles et les responsabilités individuels au sein de l'entité en matière d'information financière.

A ce titre le CAC s'intéresse notamment à la communication entre la direction et les organes chargés de l'administration, organes de surveillances, comité d'audit ou les autorités de contrôle, ainsi qu'aux actions de sensibilisation de la direction envers les membres du personnel afin de les informer quant à l'impact que peuvent avoir leurs activités sur l'élaboration de l'information financière.

Figure n° II.5 : Composantes du contrôle interne



Source : Hamzaoui Mohamed, Audit, Gestion des risques d'entreprise et contrôle interne.⁽¹⁷⁾

3.1.3. Evaluation du risque d'anomalie significative dans les comptes

Lors de la prise de connaissance le CAC identifie et évalue le risque d'anomalie significative :

- ✓ Au niveau des comptes pris dans leur ensemble ;
- ✓ Au niveau des assertions ; pour les catégories d'opérations, les soldes de comptes, et les informations fournies dans l'annexe des comptes.

L'évaluation des risques au niveau des assertions est basée sur les éléments collectés par le CAC lors de la prise de connaissance de l'entité, mais elle peut être remise en cause et modifiée au cours de l'audit en fonction des autres éléments collectés au cours de la mission.

Le CAC évalue la conception et la mise en œuvre des contrôles de l'entité lorsqu'il estime :

- Qu'ils contribuent à prévenir les risques d'anomalies significatives dans les comptes pris dans leur ensemble ou au niveau des assertions.

(17) : Hamzaoui Mohamed, Audit, Gestion des risques d'entreprise et contrôle interne, 2ème édition Pearson, Paris, 2008, p. 81.

- Qu'ils se rapportent à un risque inhérent élevé identifié qui requiert une démarche d'audit particulière.

Un tel risque est généralement lié à des opérations non courantes en raison de leur importance ou de leur nature ou à des éléments sujet à interprétation, tel que les estimations comptables.

- Que les seuls éléments collectés à partir des contrôles de substance ne lui permettent pas de réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour obtenir l'assurance recherchée.

L'évaluation par le CAC de la conception et la mise en œuvre des contrôles de l'entité, consiste à apprécier si un contrôle, seul ou en association avec d'autres, est théoriquement en mesure de prévenir, de détecter ou de corriger les anomalies significatives dans les comptes.

3.1.4. Procédures d'évaluation des risques

Pour prendre connaissance de l'entité et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les comptes, le CAC collecte des éléments en mettant en œuvre les techniques de contrôle suivantes :

- Des demandes d'informations : auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, qui selon le jugement de l'auditeur peuvent avoir des informations susceptible de l'aider dans l'identification des risques.
- Des procédures analytiques : qui peuvent être réalisées à partir notamment des états de gestion, des budgets, ou des derniers documents comptables.
- des observations physiques & des inspections.

N.B : lorsque le CAC utilise des informations qu'il a recueillies au cours d'exercices précédents, il met en œuvre des procédures visant à détecter les changements survenus depuis et susceptible d'affecter la pertinence des informations.

3.1.5. Echange d'informations au sein de l'équipe d'audit

Les membres de l'équipe d'audit doivent s'entretenir sur les risques d'anomalies significatives dans les comptes.

L'objectif de ces échanges est que chaque membre de l'équipe d'audit appréhende les risques pouvant exister sur les éléments qui lui sont chargés de contrôler, et les conséquences possibles de ses propres travaux sur l'ensemble de la mission.

Dans cette phase c'est aux CAC de déterminer :

- Quels membres d'équipe d'audit participent à ces échanges d'informations. à quel moment ils ont lieu ainsi que les thèmes qui seront abordés en fonction du rôle, d'expérience, et les besoins d'informations des membres de la mission.
- S'il convient d'associer aux échanges les experts qu'ils aurait prévus pour les besoins de la mission.

3.1.6. Documentation des travaux

Le CAC consigne dans son travail :

- ✓ Les discussions entre les membres de l'équipe d'audit affectés à la mission, et les décisions importantes en résultant ; ainsi que le requit le paragraphe 10
- ✓ Les éléments clés de la connaissance acquise relative a chacun des aspects de l'entité et de son environnement ; spécifiés au paragraphe 11
- ✓ Les évaluations portant sur les contrôles conçus et mis en place par l'entité ; paragraphe 14-24
- ✓ Les risques d'anomalies significatives identifiées et leur évaluations au niveau des comptes pris dans leur ensemble, et au niveau des assertions ; ainsi que le requit le paragraphe 25

3.1.7. Evaluation du risque d'anomalie significative résultant de fraude (ISA 240)

3.1.7.1. Définition de la fraude

Selon le paragraphe 11 de la présente norme, la fraude est un acte intentionnel commis par un ou plusieurs membres de la direction, une ou plusieurs personnes constituant le gouvernement d'entreprise, un ou plusieurs employés ou autres à l'entité, impliquant des manœuvres dolosives dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal.

Ici dans le cadre de fraude pour les besoin des ISA, le CAC s'intéresse à deux types d'anomalies intentionnelles : des anomalies résultantes d'élaboration d'informations financières mensongères ou d'anomalies résultantes d'un détournement d'actifs

Le CAC lors de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement met en œuvre des procédures d'audit qui consistent à :

- s'enquérir du risque de fraude.

- prendre connaissance de la façon dont la direction, les organes d'administration, comité d'audit exercent leur surveillance en matière de risque de fraude.
- analyser les facteurs de risque de fraude. Par ailleurs il doit tenir compte des résultats des procédures analytiques et des informations obtenus à l'occasion d'autres procédures d'audit mises en œuvre dans le cadre de sa mission.

3.1.7.2. Entretien mis en œuvre par le CAC :**A/ Avec la direction**

Il s'entretient avec la direction car elle est responsable de la mise en place du contrôle interne dans l'entité et la préparation des comptes, le CAC s'enquiert auprès d'elle :

- de l'appréciation qu'elle a du risque que les comptes comportent des anomalies résultant de fraude.
- des procédures qu'elle a mises en place pour identifier les risques de fraude.
- de la communication faite par la direction aux organes chargés de l'administration, organe de surveillance, comité d'audit, sur les procédures mises en place pour identifier les risques de fraude dans l'entité.
- des informations qu'elle a communiquées aux employés sur sa vision de la conduite des affaires et sur sa politique éthique de l'entité.
- de la connaissance éventuelle de celle-ci de fraudes avérées, suspectées ou simplement alléguées.

B/ Avec l'audit interne

Le CAC s'enquiert par ailleurs auprès des personnes chargées de l'audit interne et de toutes autres personnes de leur éventuelle connaissance de fraude avérées, suspectées ou alléguées.

C/ Avec les organes chargés d'administration et de surveillance

Il s'entretient également de ses questions avec ses organes, afin de corroborer leurs réponses apportées par la direction.

Le CAC prend connaissance de la façon dont ces organes exercent leur surveillance sur les procédures mises en œuvre par la direction pour identifier les risques de fraude dans l'entité et pour répondre à ces risques.

3.1.8. Evaluation du risque d'anomalie significative résultant du non-respect de textes légaux et réglementaires (ISA 250)

Lors de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement, le CAC prend connaissance du secteur d'activité de l'entité et son environnement réglementaire, notamment du référentiel comptable applicable, et les moyens mis en œuvre par l'entité pour s'en conformer.

Pour ce faire, le CAC s'enquiert auprès de la direction :

- des textes légaux et réglementaires qu'elle estime susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité de l'entité.
- des procédures conçues et mises en œuvre dans l'entité visant à garantir le respect de ces textes.
- des règles et procédures existantes pour identifier les litiges et pour évaluer et comptabiliser leurs incidences.

Les diligences du CAC diffèrent selon la nature des textes :

- *textes relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes qui ont une incidence directe sur la détermination d'éléments significatifs des comptes*, le CAC a l'obligation ;
 - d'en acquérir une connaissance suffisante pour lui permettre de vérifier leurs applications.
 - collecte des éléments suffisants et appropriés justifiant leurs respects.
- *textes qui ne sont pas relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes mais dont le non-respect peut avoir des conséquences financières pour l'entité (telle que les amendes et les indemnités versées) ou peut mettre en péril la continuité de l'exploitation*, le CAC doit ;
 - s'enquérir auprès de la direction du respect de ces textes.
 - prendre connaissance de la correspondance reçue des autorités administratives et de contrôle pour identifier les cas éventuels de non-respect des textes.

Par ailleurs tout au long de la mission, le CAC doit être attentif aux faits que les procédures d'audit mises en œuvre peuvent faire apparaître des cas de non-respect des textes légaux et réglementaires susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les comptes.

3.1.9. Evaluation des risques d'anomalies significatives résultant d'estimation comptable (ISA 540)

- Le CAC met en place des procédures d'audit qui consistent à prendre connaissance :
 - des règles et principes comptables prescrits par le référentiel comptable applicable en matière d'estimation comptable.
 - du processus suivi par l'entité pour procéder aux estimations comptables, des changements éventuels dans le mode de calcul utilisé et des motivations de ces changements.
 - du recours éventuel de l'entité aux travaux d'un expert.
 - de dénouement ou de la réévaluation des estimations comptables de même nature les années précédentes

Le CAC prend également connaissance des données utilisées pour le calcul des estimations comptables.

- contrôle interne : parce que la direction est responsable du contrôle interne mis en place dans l'entité et de la préparation des comptes et quelle peut influencer les choix des modalités d'évaluation.

3.2. Deuxième phase : Procédures d'audit en réponse à l'évaluation des risques (ISA 330)

L'auditeur a l'obligation de concevoir et de mettre en œuvre des procédures d'audit en réponse aux risques d'anomalies significatives identifiées et évaluées telle qu'elles sont prescrite à la norme ISA 315. Au niveau ;

3.2.1. Des comptes pris dans leur ensemble

En réponse aux risques d'anomalies significatives au niveau des comptes pris dans leur ensemble, le CAC adopte son approche générale de la mission.

Il peut notamment ;

- affecter à la mission des collaborateurs plus expérimentés, ou possédant des compétences particulières.
- recourir à des travaux d'expert(s) lorsque les conditions l'exigent.
- renforcer la supervision des travaux.

- introduire un degré supplémentaire d'imprévisibilité pour l'entité dans les procédures d'audit choisies.

- apporter des modifications à la nature, calendrier ou à l'étendue des procédures d'audit.

Ainsi, par exemple, s'il constate qu'il existe des faiblesses dans l'environnement du contrôle, il peut choisir ;

- de maitre en œuvre des contrôles de substance au lieu des testes de procédures.

- d'intervenir plutôt à la fin de l'exercice qu'en cours d'exercice.

- ou d'augmenter le nombre de sites à contrôler.

3.2.2. Des assertions

En réponse aux risques d'anomalies significatives au niveau des assertions, le CAC conçoit et met en œuvre des procédures complémentaires qui comportent des testes de procédures, des contrôles de substance ou une approche mixte.

Le CAC détermine la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit qu'il utilise en mettant en évidence le lien entre ces procédures et les risques aux quels elles répondent.

Les facteurs à prendre en comptes pour déterminer les procédures à maitre en œuvre sont :

- le niveau du risque d'anomalie significative sur les assertions considérées pour les catégories d'opérations, soldes de comptes, et les informations fournies dans l'annexe.

- la nature des contrôles mise en place par l'entité, et les possibilités ou non pour le CAC d'obtenir des éléments prouvant l'efficacité des contrôles.

3.2.3. Tests de procédures

3.2.3.1. Définition

D'après cette présente norme (ISA 330), les tests de procédures sont définis comme étant : travail d'audit destiné à évaluer l'efficacité des fonctionnements des contrôles mis en place pour prévenir, détecter ou corriger des anomalies significatives au niveau des assertions.

Le CAC à l'obligation de concevoir et de réaliser des tests de procédures pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement des contrôles lorsqu' il:

- a retenu dans son évaluation des risques d'anomalies significatives au niveau des assertions, l'hypothèse selon laquelle le contrôle de l'entité fonctionne efficacement.
- considère que les seuls contrôles de substance ne permettent pas de réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour obtenir l'assurance recherchée.

N.B : Les testes de procédures ne se limitent pas à des demandes d'informations.

En plus des demandes d'informations, il utilise une ou plusieurs autres techniques de contrôle comme par exemple ; l'observation physique, inspection, la réexécution de certains contrôles réalisés par l'entité.

3.2.3.2. Etendu des tests

Plus le CAC s'appuie sur l'efficacité des contrôles internes dans l'évaluation des risques d'anomalies significatives, plus il étend les tests de procédures.

3.2.3.3. Eléments collectés au cours des exercices précédents

Lorsque le CAC a l'intention d'utiliser les éléments collectés au cours d'exercices précédents, il met en œuvre des procédures d'audit visant à détecter si des changements susceptibles d'affecter la pertinence de ces éléments depuis.

En cas de risque inhérent élevé qui requiert une démarche d'audit particulière, et lorsque le CAC prévoit de s'appuyer sur les contrôles de l'entité, il doit impérativement tester l'efficacité de ces contrôles même s'ils n'ont pas fait l'objet de changement susceptible leur efficacité depuis l'audit précédent.

3.2.4. Contrôle de substance

3.2.4.1. Définition

Selon la présente norme (ISA 330) : technique d'audit conçue pour identifier les anomalies significatives au niveau des assertions, et qui comprend ;

A/ Des vérifications de détail

Contrôle d'un élément individuel faisant partie d'une catégorie d'opérations, d'un solde de compte ou d'une information fournie dans l'annexe.

B/ Procédure analytique (ISA 520)

Technique de contrôle qui consiste à apprécier des informations financières à partir :

- de leurs corrélations avec d'autres informations, issues ou non des comptes, ou avec des données antérieures ou prévisionnelles de l'entité ou d'entités similaires.
- de l'analyse des variations ou des tendances inattendues.

Le recours aux procédures analytiques pour vérifier le respect de certaines assertions repose sur le jugement personnel du CAC, par exemple ;

- lorsqu'il estime qu'elles sont plus efficaces que les tests de détail.
- lors de la revue de cohérence de l'ensemble des comptes, effectuée à la fin de l'audit.

N.B : plus il estime que le risque d'anomalies significatives est élevé, plus les contrôles de substance qu'il réalise sont étendus.

3.2.5. Procédures d'audit indépendant de l'évaluation du risque d'anomalies significatives

Le CAC conçoit et met en œuvre des contrôles de substance pour chaque catégorie d'opérations, soldes de comptes et informations fournies dans l'annexe, des lors qu'ils ont un caractère significatif.

De plus il met en œuvre les techniques suivantes :

- rapprochement des comptes annuels ou consolidés avec les documents comptables dont ils sont issus.
- examen des écritures comptables significatives, y compris les ajustements effectués lors de la clôture de l'exercice.
- évaluation de la conformité au référentiel comptable applicable de la présentation des comptes, y compris les informations fournis dans l'annexe.

3.2.6. Caractère suffisant et approprié des éléments collectés

Selon le paragraphe 27 de la présente norme (330) le CAC s'il n'a pas obtenu des éléments suffisants et appropriés pour confirmer un élément significatif dans les comptes, il s'efforce d'obtenir des éléments complémentaires. S'il n'est pas en mesure de collecter des éléments suffisants et appropriés, il formule une opinion avec réserve ou un refus.

3.2.7. Documentation

Le CAC doit inclure dans la documentation d'audit :

- la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit mises en œuvre en réponse à son évaluation des risques d'anomalies significatives.
- le lien entre ces procédures et les risques évalués au niveau des assertions.
- les conclusions des procédures d'audit.

De plus lorsqu'il utilise des éléments sur l'efficacité des contrôles internes collectés lors d'audit précédent, il consigne dans son dossier ses conclusions sur le fait qu'il peut s'appuyer sur les contrôles.

3.2.8. Réponse à l'évaluation du risque d'anomalie significative résultant de fraude

Au niveau :

3.2.8.1. Des comptes pris dans leur ensemble

Le CAC adopte son approche générale de la mission. Pour cela, il :

- reconsidère l'affectation des membres de l'équipe d'audit et le degré de supervision de leurs travaux.
- analyse les choix comptables de l'entité, en particulier ceux qui concernent les estimations qui reposent sur des hypothèses ou des opérations complexes, ainsi que leurs applications. Il apprécie si ces choix sont de nature à apporter une atteinte à l'image fidèle des comptes.
- introduit un niveau d'imprévisibilité pour l'entité dans le choix de la nature, le calendrier, et de l'étendue des procédures d'audit.

3.2.8.2. Des assertions

Il conçoit et met en œuvre des procédures d'audit complémentaires à celles réalisées pour cette évaluation.

Il détermine la nature, l'étendue, et le calendrier en fonction du risque auquel ils répondent.

3.2.8.3. Des comptes pris dans leur ensemble et des assertions

Afin de répondre aux risques que la direction s'affranchisse de certains contrôles mis en place par l'entité, le CAC conçoit et met en œuvre des procédures d'audit qui consistent à ;

- vérifier le caractère approprié des écritures comptables et les écritures d'inventaires passés lors de la préparation des comptes.
- revoir si les estimations comptables ne sont pas biaisées.
- comprendre la justification économique des opérations importantes qui lui semblent être en dehors des activités ordinaires de l'entité, ou qui lui apparaissent inhabituelles au regard de sa connaissance de l'entité et de son environnement.

N.B : Ainsi que tout au long de la mission, en fonction des éléments collectés, le CAC apprécie si son évaluation au niveau des assertions reste appropriée. Lorsqu'il relève une anomalie significative, il apprécie si elle peut constituer l'indice d'une fraude.

3.2.9. Procédures d'audit à mettre en œuvre en cas de non respect des textes légaux et réglementaires susceptibles de conduire à des anomalies significatives

Le CAC doit :

- apprécier si ce non respect, conduit à une anomalie significative dans les comptes.
- analyser l'incidence sur son évaluation du risque d'anomalie significative dans les comptes, sur les procédures d'audit mises en œuvre et sur les éléments collectés, notamment sur la fiabilité des déclarations de la direction.

En outre, le CAC communique dès que possible l'ensemble des cas de non-respect des textes légaux et réglementaires relevés susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les comptes aux organes compétents.

3.2.10. Procédures d'audit à mettre en œuvre en réponse aux risques d'anomalie significative relative aux estimations comptables

Le CAC apprécie si les estimations comptables sont conformes aux règles et principes comptables prescrits par le référentiel applicable.

En fonction de l'estimation comptable qu'il veut contrôler, le CAC choisit de mettre en œuvre une ou plusieurs techniques d'audit suivantes ;

- vérification du mode de calcul suivi pour procéder à l'estimation.

* dans ce cas, il apprécie la pertinence des données de base utilisées et les hypothèses sur lesquelles fonde l'estimation, et contrôle les calculs effectués par l'entité.

* en outre, il vérifie que l'estimation retenue a été validée par la direction, au niveau de responsabilité appropriée, conformément au processus défini par l'entité.

- utilisation de sa propre estimation pour les comparer avec l'estimation retenue par la direction.

En outre, le CAC peut recourir à des travaux d'un expert.

3.3. Caractère probant des éléments collectés ISA 500 [entre 1^{er} et 2^{ème} phase]

Tout au long de son audit des comptes, le CAC collecte des éléments qui lui permettent d'aboutir à des conclusions sur les quelles il fonde son opinion sur les comptes.

Ces éléments comprennent à la fois les informations recueillies au cours de l'audit, celles recueillies à partir d'audit des exercices précédents et lors d'autres interventions, ou encore celles recueillies dans le cadre de l'acceptation et de maintien de la mission.

3.3.1. Caractère probant

Eléments qui apportent au CAC des éléments de preuve ou des présomptions quant au respect d'une ou plusieurs assertions.

Ces éléments doivent être suffisants et appropriés pour lui permettre de fonder son opinion sur les comptes.

Le caractère approprié est fonction de la qualité des éléments collectés, c'est-à-dire de leur fiabilité et de leur pertinence.

Le degré de fiabilité des éléments collectés dépend de leur origine, de leur nature ainsi que les circonstances dont les quels ils ont été recueillis

En générale on peut retenir que ;

- les éléments obtenus directement par le CAC lors des observations physiques sont plus fiables que ceux obtenus lors des demandes d'informations.

- les éléments collectés sont plus fiables que lorsqu'ils sont étayés par des documents.

- les éléments collectés constitués de documents originaux sont plus fiables que ceux constitués de copies.

Le caractère suffisant s'apprécie à la quantité d'éléments collectés qui dépend du risque d'anomalie significative mais aussi de la qualité des éléments collectés.

Ainsi, lorsque le CAC collecte des éléments qui ne sont pas cohérents avec d'autres, il détermine les procédures d'audit complémentaires à mettre en place pour élucider cette incohérence.

3.3.2. Assertions et collecte des éléments

Les éléments collectés apportent au CAC des éléments de preuve ou des présomptions quant au respect d'une ou plusieurs assertions suivantes ;

3.3.2.1. Flux d'opérations et d'événements survenus au cours de la période

- Réalité ; les opérations et les événements qui ont été enregistrés se sont produits et se rapportent à l'entité .
- Exhaustivité ; toutes les opérations et tous les événements qui auraient du être enregistrés sont enregistrés.
- Mesure ; les montants et autres données relatifs aux opérations et événements ont été correctement enregistrés.
- Séparation des exercices ; les opérations et les événements ont été enregistrés dans la bonne période.
- Classification ; les opérations et les événements ont été enregistrés dans les comptes adéquats.

3.3.2.2. Solde de comptes en fin de période

- Existence ; les actifs et les passifs existent.
- Droits et obligations ; l'entité détient et contrôle les droits sur les actifs, et les dettes correspondant aux obligations de l'entité.
- Exhaustivité ; tous les actifs et les passifs qui auraient dû être enregistrés l'ont bien été.
- Evaluation et imputation ; les actifs et passifs sont inscrits dans les comptes pour les montants appropriés et tous les ajustements résultant de leur évaluation et imputation sont correctement enregistrés.

3.3.2.3. Présentation des comptes et informations fournis dans l'annexe

- Réalité, droit et obligation ; les événements, les transactions et les autres éléments fournis se sont produits et se rapportent à l'entité.
- Exhaustivité ; toutes les informations relatives à l'annexe telles qu'elles sont prescrites par le référentiel comptable ont été fournies.
- Présentation et intelligibilité ; l'information financière est présentée et décrite de manière appropriées, les informations données dans l'annexe sont clairement présentées.
- Mesure et évaluation ; les informations financières et les autres informations sont données fidèlement et pour les bons montants.

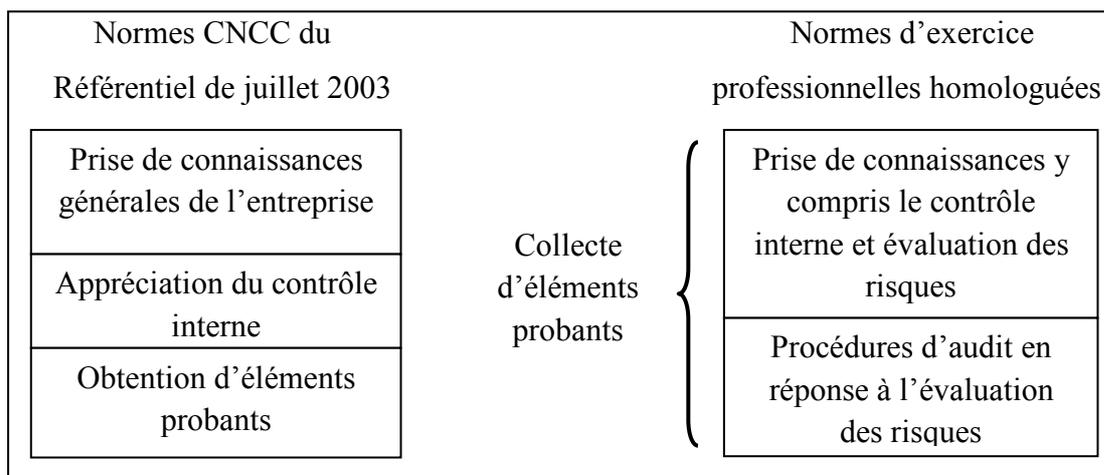
3.3.3. Techniques de contrôle

Le commissaire aux comptes choisit parmi les techniques suivantes :

- l'inspection des enregistrements ou des documents ; qui consiste à examiner des enregistrements ou des documents, soit internes soit externes, sous forme papier ou électronique,
- l'inspection des actifs corporels ; qui correspond à un contrôle physique de ces actifs.
- l'observation physique ; qui consiste à examiner la façon dont une procédure est exécutée au sein de l'entité,
- la demande d'informations ; qui peut être adressée à des personnes internes ou externes à l'organisation,
- la demande de confirmation des tiers ; qui consiste à obtenir de la part d'un tiers une déclaration directement adressée au CAC concernant une ou plusieurs informations,
- la vérification d'un calcul,
- la réexécution de contrôle ; qui porte sur des contrôles réalisés à l'origine par l'entité,
- les procédures analytiques ; qui consistent à apprécier des informations financières,

D'après ce qui vient d'être précité, nous pouvons schématiser le modèle d'approche par les risques de la manière suivante :

Figure n° II.6 : Modèle d'approche par les risques



Source : Dufils et al. Mémento comptable. ⁽¹⁸⁾

Conclusion

D'après cette métamorphose des sociétés depuis ces dernières décennies, de nouveaux risques apparaissent qui nécessitent une gestion des risques adéquate est plus poussée, afin d'atténuer leur densité.

Suite à l'intégration de ces deux éléments clés dans la nouvelle approche « les risques et leur gestion », l'auditeur aura une meilleure perception des risques planants sur l'entité auditée, et sur lesquels il met en œuvre des procédures d'audit appropriées, afin de les réduire à un niveau acceptable.

Après avoir présenté la méthodologie à adopter par un réviseur en vue de l'organisation pour réaliser une mission d'audit légal suivant l'approche par les risques. Il est intéressant et primordial d'illustrer les apports et les limites de sa mise en œuvre, qui sera notre préoccupation au cours du chapitre suivant.

(18) : Dufils et al. op. cit. p. 1844.

Chapitre III:

Apports et limites de l'approche par les risques

« Un homme savant a compris un certain nombre de vérités, un homme cultivé a compris un certain nombre d'erreurs »

- Alain -

Introduction

La réalisation de la mission d'audit suivant la nouvelle approche, nous conduit d'avantage à approfondir notre réflexion sur ses apports, en traitant les éléments de la remise en cause de l'approche classique, et ses limites en analysant ses conditions et ses conséquences de mise en application.

Section 1 : Les apports de l'approche par les risques

1.1. Une approche qui répond aux principales raisons de remise en cause de l'approche classique

L'approche par les flux d'audit considère que la principale source de risques réside dans la défaillance des contrôles internes mis en place sur les flux d'informations répétitives au sein de l'organisation. C'est le fondement de l'approche classique.

En revanche, l'approche par la compréhension de l'activité de l'entreprise considère le risque d'une manière macroéconomique. Elle perçoit comme important le risque que les objectifs de l'entreprise ne puissent pas être atteints. C'est le fondement de l'approche par les risques. ⁽¹⁾

Cette dernière approche présente pour avantages :

- ✓ La prise en compte de risques non financiers et la réalisation des contrôles systématiques sur les comptes ;
- ✓ De reporter plus de travail en amont, et de rendre ce travail globalement plus intéressant pour les parties prenantes de l'organisation.

1.1.1. Une amélioration indéniable dans le processus d'élaboration de la stratégie d'audit

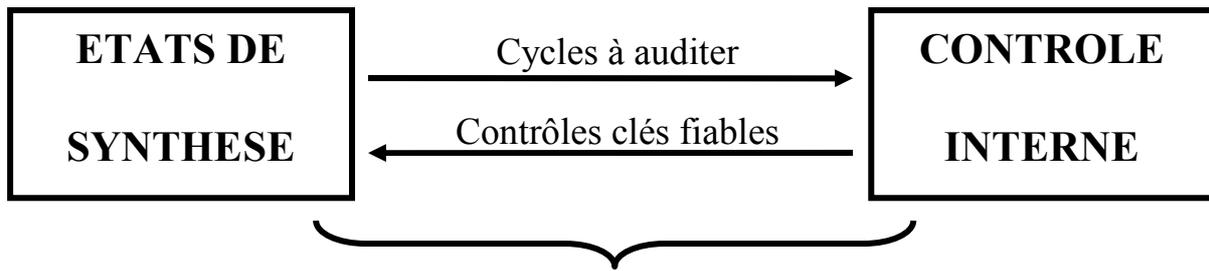
1.1.1.1. Une inversion de l'approche d'audit

La nouvelle approche d'audit a introduit une véritable révolution dans la philosophie de l'approche d'audit.

Le schéma suivant indique la vision de l'approche classique d'audit.

(1) : Hakam Youssef, « Réflexion sur la stratégie d'audit financier à la lumière des nouvelles méthodologies », mémoire d'expertise comptable, P. 86.

Figure n° III.1 : Vision de l'approche classique d'audit



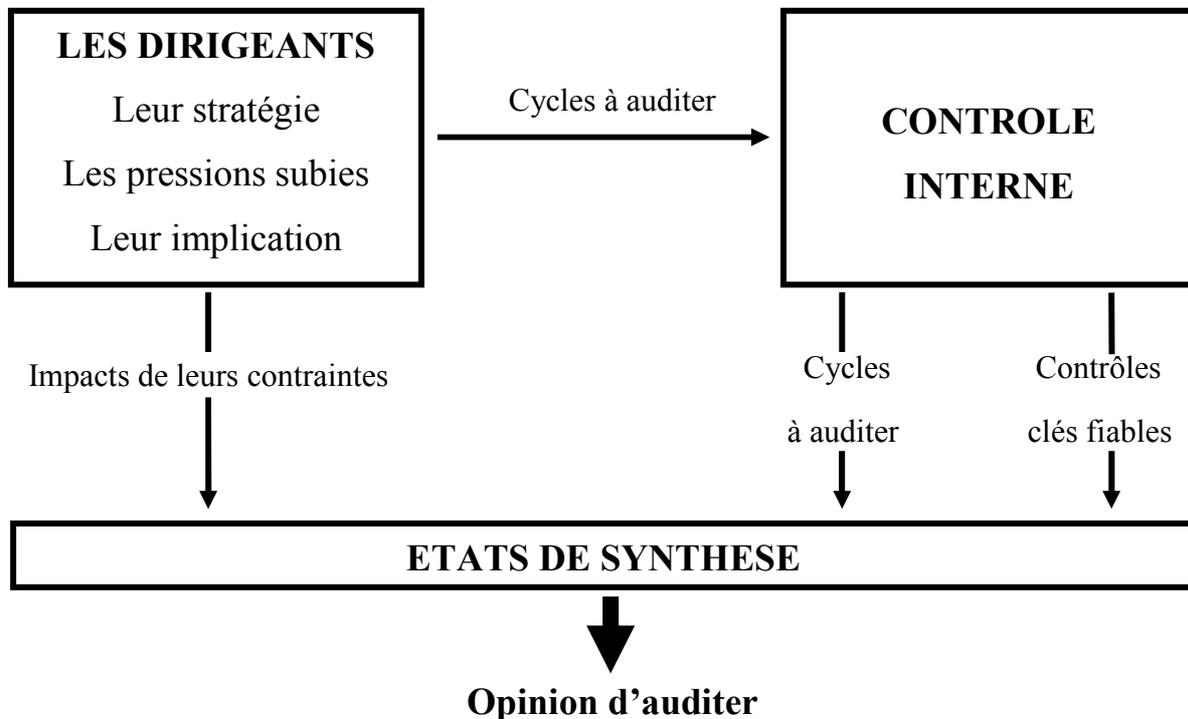
Opinion d'audit

Source : Hakam Youssef, mémoire d'expertise comptable ⁽²⁾

Cette approche se base essentiellement sur le C.I pour l'évaluation des risques sur les états de synthèse qui sont construits par le C.I. Or, cette vision ignore un facteur très important qui est la dimension humaine derrière l'élaboration de ces états.

En revanche, la nouvelle vision qui est l'approche par les risques, prend en compte la dimension humaine au même titre que le C.I. Le schéma suivant montre son intégration.

Figure n° III.2 : Vision de l'approche d'audit par les risques



Source : Hakam Youssef, mémoire d'expertise comptable ⁽³⁾

(2) : Hakam. Y. op. cit. p. 87.

(3) : Hakam. Y. idem. p. 88.

L'approche est donc totalement inversée : au lieu de partir des états de synthèse pour contrôler les dirigeants, l'approche par les risques prend son point de départ au niveau des dirigeants eux-mêmes.

De cette perspective, on constate que c'est une approche qui débute de l'amont pour exprimer une opinion sur l'aval, alors que l'approche classique part de l'aval afin de porter un jugement sur l'amont.

1.1.1.2. Un complément d'aide dans l'identification des risques d'audit

D'après ce que nous venons d'explicitier dans le précédent chapitre concernant l'identification des risques selon la nouvelle approche, nous pouvons affirmer qu'elle augmente :

- l'efficacité de l'audit : Suite à une grande concentration sur le *risque lié à l'activité* ⁽⁴⁾ et une compréhension plus exhaustive de l'entreprise, ce qui va permettre d'avoir une identification plus complète du risque inhérent. De même, une plus grande concentration sur le contrôle de l'entité, permet aussi de mieux identifier le risque de contrôle qui peut affecter les états de synthèse,
- l'efficience de l'audit : Une évaluation plus complète de risque d'audit permet aux auditeurs de concentrer leur diligence aux secteurs à risques, et ne s'attarder aux secteurs à faibles risques.

1.1.1.3. Un lien plus évident entre les risques identifiés et la stratégie d'audit

L'approche d'audit développée au niveau du chapitre précédent montre clairement qu'à chaque étape de l'identification des risques d'anomalie significative une formalisation adaptée est utilisée.

Au final, le croisement du risque inhérent et du risque de contrôle identifiés pour chaque compte significatif, avec les cycles comptables facilitent l'évaluation du risque combiné. Cette formalisation permet de déterminer les procédures d'audit adéquates pour chaque compte significatif.

(4) : Selon la norme ISA 315 ; le risque lié à l'activité est un risque résultant de conditions, événements, circonstances, décisions ou absence de décisions importantes qui pourraient compromettre la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre ses stratégies ou résultant de la fixation d'objectifs et de stratégies inappropriés.

1.1.2. Une orientation des prestations vers la satisfaction de l'entreprise et des utilisateurs de l'information financière**1.1.2.1. Un intérêt accru pour le business de l'entreprise auditée et une détection plus précoce de ses difficultés**

La compréhension de l'entreprise dans sa globalité, permet à l'auditeur d'améliorer le service offert au client. Ainsi, en fondant son plan d'approche sur les risques combinés, l'auditeur accroît la probabilité que les problèmes cernés au cours de sa mission soient perçus comme pertinents et importants par la direction de l'entreprise. Il peut donc améliorer sa gestion des risques d'une manière indirecte en émettant des recommandations qui sont d'ailleurs conçues comme réelle valeur ajoutée, et d'alerter à temps la direction en cas de risques majeurs sur la continuité de l'exploitation.

1.1.2.2. Une appréciation plus complète du risque de fraude

Afin d'évaluer l'aptitude des nouvelles stratégies à détecter les risques de fraude dans l'entreprise, il est nécessaire de connaître les différentes fraudes et leurs origines, que l'on peut classer en trois types de facteurs de risque de fraude :

A/ Les facteurs de risque de fraude liés aux caractéristiques de la direction et à son pouvoir sur l'environnement de contrôle

- la volonté de «pilotage fiscal» du résultat ;
- des rémunérations ou stock-options dépendant de la réalisation d'objectifs particulièrement agressifs ;
- des engagements utopiques pris par la direction vis-à-vis des banquiers, clients, fournisseurs ;
- une importance excessive de la croissance du cours boursier par rapport à l'évolution économique de l'entité.

B/ Les facteurs de risque de fraude liés au secteur d'activité

- de nouvelles règles légales, qui auraient une incidence sur la rentabilité de l'entreprise. C'est le cas des coûts des systèmes de protection de l'environnement qui deviennent obligatoires en Europe (entreprises métallurgiques) ;

- une vive concurrence ou un marché saturé, conduisant à une chute des marges commerciales (entreprises de téléphonie) ;
- des changements rapides dans le secteur d'activité, susceptibles d'entraîner une vulnérabilité de l'activité ou une obsolescence de sa production.

C/ Les facteurs de risque de fraude liés aux opérations de l'entité et à sa structure financière

- l'inaptitude à gérer la trésorerie ;
 - des transactions inhabituelles ou très complexes au regard de l'activité ;
 - des comptes bancaires ou des filiales dans des paradis fiscaux, sans justification opérationnelle claire ;
 - une structure organisationnelle plus complexe que nécessaire.
- ❖ Le premier type de facteur de risque de fraude est pris en compte dans les nouvelles approches au niveau de l'analyse de l'influence des parties prenantes qui comprennent les dirigeants, les banques, les fournisseurs,...etc. Cette procédure d'audit permet à l'auditeur d'anticiper les intentions frauduleuses qui pourraient résulter de pressions trop fortes ou d'ambitions démesurées.
- ❖ Les facteurs de risque de fraude liés au secteur d'activité sont couverts par l'analyse des forces du marché et des facteurs d'environ à travers une analyse PEST. Egalement, la mesure de la performance de l'entreprise peut aider l'auditeur à déceler les variations brutales, provenant de fraudes ou susceptibles de conduire à des fraudes.
- ❖ Les facteurs de risque de fraude liés aux opérations de l'entité et à sa structure financière sont cernés par l'analyse stratégique et le découpage de l'activité en business process. En effet, au cours de ces travaux, l'auditeur peut être amené à relever des faits ou recevoir des explications qui lui permettent de juger du caractère anormal de certaines transactions et procédures.

En outre, les éléments introduits par les nouvelles stratégies en matière d'appréciation de l'environnement général du contrôle interne, en l'occurrence l'implication des dirigeants et leur sensibilité au contrôle, l'honnêteté et l'éthique dans l'entreprise ainsi que l'analyse de la politique sociale sont tous des éléments qui complètent cette évaluation du risque de fraude.

Egalement, le renforcement de l'analyse du processus IT dans le cadre des nouvelles stratégies constitue un élément en faveur de la détection de la fraude.

Section 2 : Les limites de l'approche par les risques

2.1. Les conditions de mise en œuvre

La mise en application de la nouvelle approche d'audit constitue un changement difficile à gérer. Tant au niveau du cabinet d'audit qu'au niveau de l'entreprise auditée, et ce pour les raisons suivantes :

- ✓ l'organisation et la gestion du cabinet d'audit subissent des modifications considérables,
- ✓ les équipes d'audit soulèvent beaucoup de questions qui montrent leurs incertitudes,
- ✓ les prédispositions techniques que doivent présenter les entreprises auditées,
- ✓ les entreprises auditées affichent une résistance à certains aspects de l'approche.

2.1.1. Au niveau du cabinet d'audit

2.1.1.1. Les conséquences sur la gestion des cabinets

L'adoption de la nouvelle approche reporte plus de travail en amont, ce qui implique souvent que l'audit doit s'échelonner sur tout l'exercice et non pas autour de la date de clôture.

De ce fait, les membres de l'audit, même pour les moins expérimentés, tendent à participer fréquemment à l'audit. Ce qui exige d'avantage une souplesse et une obligation croissante de communication continue.

Ces nouvelles exigences impliquent un changement des pratiques en matière de gestion d'équipe et leur prise en considération lors de la composition de l'équipe et de l'établissement des plannings d'intervention.

A cet égard, un effort considérable d'organisation est donc indispensable pour la mise en œuvre de cette approche.

Par ailleurs, la mise en place de cette approche s'accompagne par une augmentation de temps budgétisé. Cet investissement croissant en temps contribue à renforcer l'impact de la baisse des honoraires des missions d'audit et pose donc un problème de rentabilité des

cabinets d'audit. Egalement, l'utilisation des nouvelles techniques analytiques et l'importance prise par la gestion des connaissances nécessitent de nouvelles compétences, outre celles traditionnellement associées à l'audit. Ceci pousse les cabinets à se doter de profils plus pluridisciplinaires, tant en terme de formation qu'en terme d'expérience ce qui ne va pas sans poser de problèmes au niveau social.

2.1.1.2. Les incertitudes exprimées par les équipes d'audit

La réaction des membres de l'équipe d'audit varie en fonction des objectifs et de l'expérience personnelle de chacun. A cause des mutations importantes dans le processus d'audit préconisé par la nouvelle approche. Ces auditeurs n'arrivent plus à appliquer ce qu'ils maîtrisaient auparavant. La transition vers une approche d'audit basée sur les risques, entraîne un nombre d'incertitudes de la part des collaborateurs d'audit.

A/ Incertitudes au sujet de processus

En optant pour une approche d'audit basée sur les risques, il faut se placer dans une perspective de changement radical du processus, ce qui interpelle les collaborateurs, notamment sur le point de départ même de la mission. Alors que le modèle d'organisation relatif à l'approche classique est bien défini – la planification quatre mois avant la fin de l'exercice, les tests de contrôle deux mois avant la clôture et le contrôle des comptes après l'inventaire – le planning de ce nouveau process ne semble pas clair, surtout concernant l'analyse stratégique.

Mais jusqu'à quel point peut-on évaluer les risques avant la clôture, sachant qu'ils sont tous en relation avec les assertions liées aux états de synthèse ?

Par ailleurs, les risques business d'une entité dépendent d'une façon permanente des changements de l'environnement économique. Par conséquent, les évaluations de risques élaborées en cours de l'exercice pourraient ne pas être d'actualité en fin d'exercice. Surtout, si l'entreprise opère dans son environnement incertain. Donc, il faut adopter une approche progressive dans le temps pour l'appréciation du risque, ce qui n'est pas clarifié pour les collaborateurs.

B/ Incertitudes au sujet de la répartition des tâches

Dans le cadre de l'approche classique, la répartition des tâches assignées à l'audit des comptes est simple : les auditeurs juniors s'occupent du contrôle interne et des tests de détails,

les seniors et les managers font la revue, dirigent les tests les plus complexes et rédigent les synthèses et les rapports.

A contrario, suivant l'approche par les risques, cette répartition des tâches se voit ambiguë qu'aux collaborateurs qui s'en chargent de l'appréciation du risque lié à l'activité, ainsi ces collaborateurs disposent-ils de la maturité nécessaire pour réaliser une analyse stratégique avec la direction générale ?

C/ Incertitudes au sujet des éléments probants

La traduction de l'appréciation des risques business en éléments probants susceptibles de fonder l'opinion sur les états de synthèse, semble être le challenge le plus difficile à surmonter par les collaborateurs.

2.1.2. Au niveau de l'entreprise audité

2.1.2.1. Une prédisposition nécessaire de l'entreprise

La mise en place de la nouvelle approche d'audit implique la compréhension approfondie de l'entité et de son environnement, ce qui nécessite des données sectorielles abondantes et crédibles et une vision stratégique claire et formalisée.

A/ Des données sectorielles abondantes et crédibles

Force est de constater que si ces données sont disponibles dans des économies caractérisées par la présence de nombreuses organisations professionnelles, ces informations ne sont pas forcément communiquées aux auditeurs, de même que les chiffres présentés ne font pas l'objet d'une démarche visant à confirmer leur fiabilité. Ainsi, en Algérie, de nombreux secteurs sont organisés en fédérations ou associations professionnelles, tels que les assurances, les banques, les sociétés industrielles, l'automobile, la pêche, ou encore le secteur pharmaceutique. Toutefois, ces organisations professionnelles n'ont pas vocation à communiquer avec les auditeurs, et les informations publiées sont uniquement celles que les entreprises ont bien voulu leur transmettre, compte tenu de leurs objectifs stratégiques.

B/ Une vision stratégique claire et formalisée

Dans le tissu économique algérien, caractérisé par la présence dominante des petites et moyennes entreprises, il arrive souvent que les objectifs et les stratégies, ainsi que la gestion des risques, ne fassent pas l'objet de plans ou de processus structurés, et généralement, il n'existe aucun document concernant de telles questions. En pareil cas, la compréhension de la

stratégie, et d'une manière générale l'identification des risques business se réduit à une prise de renseignements auprès de la direction et à l'observation de la façon dont l'entreprise répond à ces problèmes.

2.1.2.2. Les réactions des entreprises

Certains obstacles à la mise en place des nouvelles stratégies d'audit sont rencontrés sur le terrain par les auditeurs, notamment concernant les points suivants :

A/ L'augmentation des attentes des clients

Un des premiers défis pour les CAC conduisant leur mission en suivant une approche d'audit basée sur le risque est de gérer les attentes de leurs clients. D'un côté, les nouvelles méthodes présentent beaucoup d'avantages pour le client, notamment, une plus grande valeur de l'audit et une plus grande maîtrise des risques à travers une meilleure compréhension de l'environnement. D'un autre côté, cette nouvelle conception de l'audit rend les clients plus exigeants, ces derniers attendent d'autres prestations de la part des auditeurs, au delà de la certification. « Par ailleurs, la plupart des clients se montrent compréhensifs et prêts à soutenir les efforts des CAC pour l'augmentation de la valeur de l'audit, mais lorsque des résultats concrets tardent à apparaître, le client soupçonne le CAC d'entreprendre une action de marketing plus qu'une réelle amélioration de la prestation. »⁽⁵⁾

B/ La rétention de l'information

Des entreprises peuvent être réticentes à communiquer des informations utiles à cette approche, et qui, sortant de la sphère comptable, ne semblent pas être nécessaires à l'exercice de la mission du CAC. Ainsi, lorsque les équipes d'audit demandent de nouveaux types d'éléments probants, examinent de nouveaux aspects de l'organisation, et étendent la discussion aux autres catégories du personnel, il devient important pour la direction de comprendre la nécessité de cette démarche. Une demande pour consulter le plan stratégique de l'entreprise, diffère certainement d'une demande de consultation d'une facture. Cette démarche peut surprendre la direction si la demande n'est pas accompagnée d'explications convaincantes. Ainsi, de telles demandes peuvent augmenter le risque de méfiance entre le client et l'équipe d'audit, et doivent s'accompagner d'une sensibilisation du client.

(5): Extrait traduit de Knechel. R, «The Business Risk Audit: Origins, Challenges and the Role of Research », 2004.

C/ Les restrictions imposées par les responsables de la comptabilité

Bien que les entreprises aient pu apprécier l'idée d'une augmentation de la valeur apportée par les missions d'audit, paradoxalement, elles ne sont que peu réceptives à l'idée d'auditer au-delà de la fonction comptable, car lorsque les auditeurs s'entretiennent avec les responsables des autres départements, le sujet concerne forcément les états de synthèse, avec l'instauration des méthodes d'audit basées sur le risque business, les CAC commencent à demander une information d'une autre nature que celle sous le contrôle des cadres de la comptabilité. Cette situation est susceptible de semer le doute sur la pertinence et la cohérence de l'information communiquée au CAC.

2.2. La conséquence de l'application des nouvelles stratégies d'audit

2.2.1. Un affaiblissement de l'indépendance

Le changement des stratégies d'audit de certains cabinets a intéressé le public, un besoin de communication s'est installé.

En adoptant une approche risque business, l'utilisation de nouvelles techniques et l'accès à de nouveaux champs d'investigation font que l'auditeur est tenté, sous couvert d'un devoir de conseil, de s'immiscer dans la gestion.

2.2.2. Une perception défavorable

Considéré comme une résultante de la pression sur les honoraires, un des objectifs visés à travers le changement de stratégie d'audit, souvent inavoué, est la réduction des budgets-temps alloués aux missions. Les cabinets ont donc cherché des moyens de réduire les coûts de leur processus d'audit, avec l'ambition d'augmenter le niveau d'assurance sur les risques et apporter de la valeur. La solution retenue la plus apparente est la mécanisation du processus d'audit à l'aide d'outils informatiques et de procédures strictes visant à standardiser la structure des coûts et gagner en efficacité sur le processus. Mais également, cette modernisation s'est accompagnée d'une réduction des tests sur le contrôle interne et des tests de détails, compensés par l'amélioration des procédés analytiques et des évaluations des contrôles et de l'organisation.

« Par ailleurs, les nouvelles méthodologies ont également été mal perçues par les professionnels de l'audit eux-mêmes. En fait, le marketing des nouvelles méthodologies, au niveau interne des cabinets et de la profession, a ciblé la modification ou le changement des

pratiques de l'équipe d'audit en insistant sur le fait qu'elles garantissent une meilleure efficacité de l'audit, dans le sens d'une réduction des travaux, et l'opportunité de renverser la tendance à la baisse des honoraires. Cette communication n'étant pas axée spécialement sur la réduction des risques d'audit, a fait que beaucoup de cabinets n'ont pas été convaincus par l'efficacité des nouvelles méthodologies d'audit. »⁽⁶⁾

2.3. L'imprévisibilité de certains risques : Les Black Swans

2.3.1. Origine de la théorie du cygne noir⁽⁷⁾

Ce terme vient de l'idée que, dans le monde occidental ancien, il y avait la conviction que tous les cygnes étaient blancs. Dès lors, tout autre oiseau avec une couleur différente ne pouvait être un cygne, par définition

Puis des explorateurs voyagèrent en Australie en 1697 et découvrirent des cygnes noirs, et le « fait bien connu » a dû être modifié au vu de cette nouvelle évidence. Dans notre monde actuel, les « cygnes noirs » changent les règles et créent un nouveau paradigme. Exemples : la chute du mur de Berlin, les attaques terroristes aux Etats-Unis du 11 septembre 2001, la montée de Google, ou la récente crise financière.

2.3.2. Définition de la notion du cygne noir

D'après l'auteur du fameux ouvrage « Le Cygne Noir : La puissance de l'imprévisible ». Cette notion est définie comme étant, un événement hautement improbable, fondamentalement imprévisible, aux conséquences énormes, mais considéré après coup, par les humains, comme pas loin d'être inéluctable.

2.3.3. Caractéristiques du Black Swan

Monsieur Taleb précise dans son ouvrage que les black swans possèdent trois caractéristiques fondamentales : ce sont des événements rares, imprévus et imprévisibles ; ils ont un impact extrême et ils semblent évidents dès qu'ils sont arrivés.

(6): Extrait traduit de Knechel. R, «The Business Risk Audit: Origins, Challenges and the Role of Research », 2004.

(7): Extrait traduit de TALEB Nassim Nicolas, "The Black Swan: The impact of the highly improbable", Random House Edition, 2007.

❖ Des évènements rares, imprévus et imprévisibles

- *Rares* ; ce sont des évènements qui ne se produisent pas fréquemment ;
- *Imprévus* ; ce sont des évènements qui ne peuvent pas être prévus avant leurs survenances ;
- *Imprévisibles* ; ce sont des évènements qu'on ne peut pas prévoir. De ce fait, on ne peut pas leur assigner des lois de probabilité ainsi qu'une gestion des risques précoce.

❖ Des évènements ont un impact extrême

Ces évènements causent des dégâts et dommages colossaux dès leur survenance, et qui laissent des conséquences désastreuses.

❖ Des évènements évidents dès leur survenance

Dès leur survenance, notre nature humaine nous pousse à en rechercher leur explication, ce qui leur permet de les rendre perceptibles et évidents.

2.3.4. Les conseils de M. Taleb ⁽⁸⁾

1. Soyez très méfiants à l'égard des prévisions et attendez-vous à ce que l'avenir vous réserve des surprises.
2. Adoptez une stratégie de type « en haltère » qui combine des placements ultraconservateurs (p. ex. 90 % de l'actif) et des placements ultra spéculatifs (p. ex., 10 % de l'actif).
3. Plutôt que de tenter d'éviter complètement les risques, efforcez-vous de maximiser votre potentiel de bénéficier d'un événement « cygne noir » positif en favorisant certains secteurs tels que l'édition, les divertissements, la recherche médicale ou scientifique, et le capital de risque.
4. N'essayez pas de prévoir les événements extraordinaires. Investissez dans la préparation et non dans la prévision.
5. Saisissez toutes les occasions, ou les apparences d'occasions. Elles sont rares, beaucoup plus rares que vous ne le croyez.
6. Bref, efforcez-vous de vous placer dans des situations dont le potentiel positif est beaucoup plus important que le potentiel négatif.

(8) : www.ci.com/perspectivef.

Conclusion

La nouvelle approche d'audit est une approche dynamique et fructueuse pour l'entreprise auditée du fait de sa prise en considération de la stratégie de l'entreprise, l'influence des parties prenantes, une détection plus précoce de la fraude, que pour le cabinet d'audit, en augmentant sa valeur ajoutée et en profitant de d'autres missions telles que le conseil.

Mais comme toute approche instaurée par une réflexion humaine, caractérisée par un caractère cognitif, elle possède un certains nombre de limites internes «intégration du caractère lucratif» et externes «rationalité limitée et black swans».

Chapitre IV:



Cas pratique au sein de l'EPE EDIMCO de Béjaïa

« La théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne. La pratique, c'est quand tout fonctionne et que personne ne sait pourquoi »

- Albert Einstein -

Introduction

Dans ce présent chapitre, nous jetons un aperçu sur la pratique de l'audit légal tel qu'il est préconisé dans le modèle par les risques au sein de l'EPE EDIMCO de Béjaia, pour mieux booster nos capacités de réflexion concernant la mise en pratique des théories contemporaines.

Section 1 : Prise de connaissance de l'entreprise et planification de la mission

Cette étape est tellement déterminante pour notre mission d'audit, du fait qu'elle nous permet de cerner l'entreprise, ses activités ainsi que son environnement, afin :

- d'apprécier les risques liés à l'activité de l'entreprise ;
- d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière, c-à-d les domaines représentant une part significative de l'activité reflétée par les comptes annuels et qui comportent des risques d'erreurs importantes ;
- d'orienter et de planifier notre mission.

1.1. Prise de connaissance de l'entreprise

Pour bien prendre connaissance de l'entité y compris son environnement, et évaluer le risque d'anomalies significatives dans les comptes, nous avons fait recours aux procédures d'identification des risques, notamment :

- Demandes d'informations ;
- Des observations physiques et inspections ;
- Des procédures analytiques.

1.1.1. Prise de connaissance de l'entité et de son environnement**1.1.1.1. Prise de connaissance de l'entreprise****A/ Volet légal & réglementaires**

L'EDIMCO Bejaia à été crée par arrêté interministériel n°5300 du 27/09/1984 à la suite de la restructuration des entreprises : DISTRIMAC - ENAB - ENC.

Elle s'est transformée en EPE, SPA par acte notarié du 22/09/96 par devant maître REZZAG Bara Ali notaire à Bir Mourad Rais.

A-1. Secteur d'activité

L'EDIMCO de Béjaia s'opère dans le secteur commercial car son activité principale repose essentiellement sur la vente des matériaux de construction.

L'entité a créé durant les années 2000 une promotion immobilière.

A-2. Textes légaux et réglementaires

L'EDIMCO de Béjaia est régit par le code de commerce algérien. De ce fait, elle doit tenir compte de l'ensemble des textes légaux et réglementaires, notamment, la tenue des journaux obligatoires selon l'article 9 et 11 du code de commerce, l'astreinte au code du travail, l'adoption du nouveau système comptable et financier (NSCF), le contrôle et la publication de ses états financiers.

B/ Volet organisationnel**B-1. Organisation générale**

L'organe de gestion de l'entreprise est la direction générale sous l'autorité d'un conseil d'administration.

a) Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de 5 membres dont la durée de leur mandat est de 3 ans.

- Président directeur général -EDIMCO-

- 2 membres statutaires

- 2 membres de droit

b) La direction générale

La DG est placée sous l'autorité d'un directeur général, éventuellement assisté par un directeur général adjoint.

❖ Analyse stratégique

La DG est responsable de l'instauration et la mise en place de la stratégie d'entreprise afin d'atteindre les objectifs tracés.

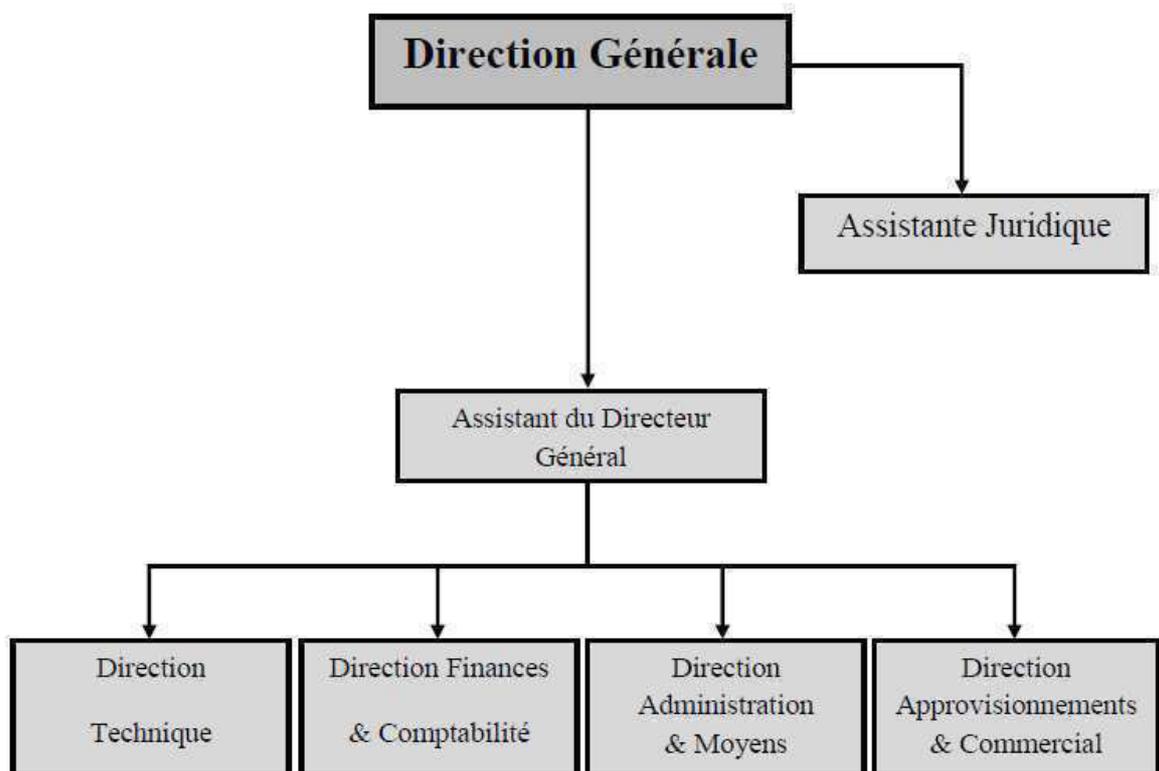
De ce fait, notre mission d'audit suivant l'approche par les risques porte essentiellement sur l'étude du système décisionnel de l'entreprise pour mieux identifier ses risques business.

Or que, notre mission n'a pas donné avantage à jeter un vif regard sur la vision stratégique de l'entreprise en raison des réunions répétées par la direction, ainsi la rétention de l'information concernant ce volet.

c) L'organigramme

L'organisation EDIMCO de Bejaia se décortique en quatre grandes directions ;

Figure n° IV.1 : Organigramme de l'EPE EDIMCO –Béjaia-



c-1) Les missions des directions

❖ Direction d'administration et des moyens

Elle a pour mission générale la gestion des facteurs humains et matériels de l'entreprise :

➤ Division moyens

Elle a pour mission principale :

- S'assurer de la disponibilité des matières et fournitures destinées au bon fonctionnement des structures ;
- S'assurer de la disponibilité des mobiliers et matériels nécessaires aux structures ;
- S'assurer de l'entretien et de la maintenance des moyens de transport et de manutention ;
- S'assurer de l'approvisionnement des mobiliers et fournitures de bureaux ;
- S'assurer de la gestion meubles et immeubles de l'entreprise ;
- Veiller à l'entretien des biens meubles et immeubles.

➤ Division administration

Elle est dotée des missions principales suivantes :

- La gestion du personnel dans les meilleures conditions, et veiller en permanence à une bonne atmosphère de travail au sein de la société ;
- L'organisation et la coordination des activités du département des ressources humaines ;
- Veiller au respect des textes législatifs et réglementaires du travail et les dispositions de la convention de l'entreprise en vigueur ;
- S'assurer du respect des droits socioprofessionnels des travailleurs ;
- L'élaboration et la réalisation des plans de recrutement et de la formation du personnel ;
- Veiller au respect des consignes d'hygiène, de sécurité et de la discipline générale.

❖ Direction technique

Elle a pour mission générale la gestion de la promotion immobilière récemment créée par l'entreprise (l'an 2000), et qui doit entre autre :

- Veiller à la réalisation des objectifs fixés par la direction générale EDIMCO en matière de promotion immobilière et l'atteinte des résultats ciblés et prévus ;
- La mise en œuvre de la politique commerciale en termes de prix tels qu'ils sont définis dans le plan stratégique ;
- Suivre étroitement la gestion des projets de réalisation jusqu'à la réception définitive des ouvrages ;
- Ordonner le paiement des situations des travaux approuvés ;
- La rédaction des rapports mensuels d'activité de la promotion.

❖ **Direction approvisionnement et commerciale**

Elle est chargée de l'approvisionnement et la commercialisation des produits de l'entreprise.

➤ **Section approvisionnement**

Elle est assignée de :

- La définition de la politique d'achat des marchandises ;
- L'obtention du meilleur rapport en matière de quantité, prix et conditions de livraison ;
- La prospection de nouvelles sources d'approvisionnement ;
- L'élaboration des programmes d'approvisionnement.

➤ **Section commerciale**

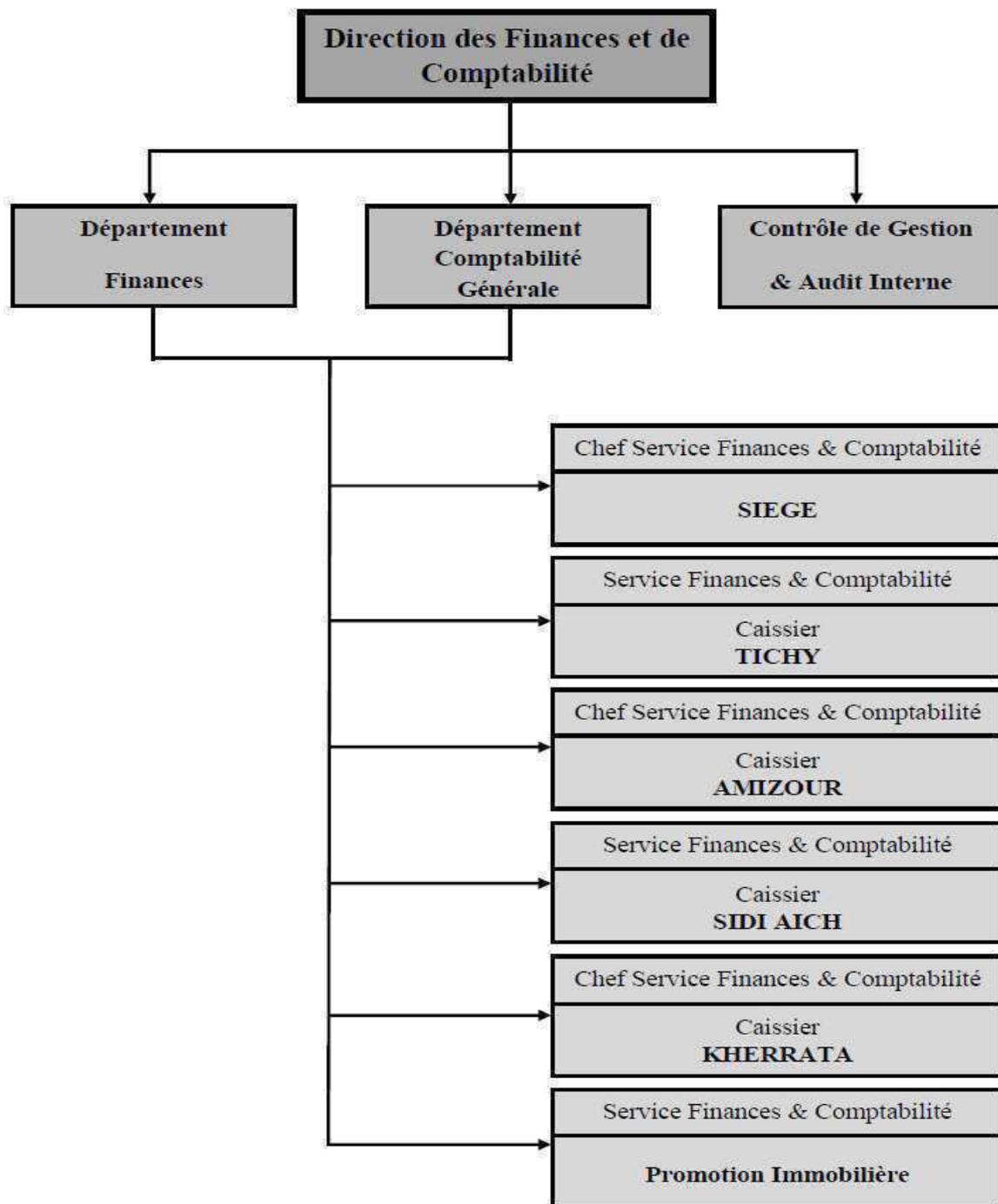
Elle a pour tâche :

- L'augmentation du chiffre d'affaire et des marges commerciales ;
- L'application et la mise à jour de la politique de crédits aux clients ;
- La prospection de nouveaux clients ;
- La proposition des mesures à prendre pour liquider les stocks morts ;
- La proposition des provisions pour la dépréciation des stocks à rotation lente ;
- L'élaboration d'un rapport d'activité chiffré et commenté.

❖ Organisation comptable et financière

La direction des finances et comptabilité de l'EDIMCO de Bejaia est structurée comme le montre la figure ci-dessous :

Figure n° IV.2 : Organigramme de la Direction des Finances et Comptabilité



➤ Département des finances

Il est chargé essentiellement de :

- Suivre l'évolution de la trésorerie ;
- L'amélioration de la gestion de la trésorerie par une bonne gestion des actifs circulant et du passif exigible ;
- Renforcer la trésorerie grâce aux crédits bancaires.

➤ Département du contrôle de gestion et audit interne

- L'aide et l'assistance dans le processus décisionnel ;
- L'élaboration des budgets de l'entreprise et leurs suivis ;
- La construction des tableaux de bord pour un suivi permanent de l'activité de l'entité ;
- La mise en œuvre des procédures correctrices en cas de dérives ;
- La protection du patrimoine de l'entreprise.

➤ Département de comptabilité générale

La comptabilité de l'entreprise est exécutée au niveau de trois unités à savoir :

- au niveau des centres de distribution des matériaux de construction (CDMC),
- au niveau de la direction de la promotion immobilière,
- au niveau de la direction des finances et comptabilité (Siège)

Cette information comptable est tenue grâce à un logiciel comptable sis au siège de l'entreprise, permettant entre autre :

- La production en fin d'année de cinq états financiers essentiels ;
- Le suivi de la situation de la société vis-à-vis de ses tiers :
 - créances sur clients et autres créanciers,
 - dettes aux fournisseurs et aux personnels,
 - situation vis-à-vis des administrations fiscales et sociales.
- La constatation des dépréciations du patrimoine de l'entreprise ;
- La détermination du résultat d'exploitation et de l'exercice.

C/ Système d'information et de communication

Le système d'information de l'EPE EDIMCO est informatisé.

L'entreprise dispose de différents types de logiciels à savoir :

- Logiciel de comptabilité : Big informatique, conçu essentiellement pour l'enregistrement comptable des flux d'informations issus de l'activité de l'entité.
- Logiciel de gestion commerciale : dénommé Win Soft.
- Logiciel de paie, dénommé MS PAIE, possédant l'ensemble des rubriques essentielles pour la constitution d'une fiche de paie exemplaire, ainsi que les déclarations y afférentes.

Le système de communication au niveau de l'entreprise suit une hiérarchie bien structurée à l'aide des moyens humains, matériels et technologiques (lignes téléphoniques).

1.1.1.2. Prise de connaissance de l'environnement de l'entreprise

Cette compréhension de l'environnement de l'entreprise nous permettra de mieux identifier les risques pouvant impacter l'entreprise et ses états financiers.

Pour ce faire, nous jugeons utile de décortiquer l'environnement de l'entreprise en deux compartiments :

A/ Macroenvironnement : Il concerne l'environnement général de l'entreprise, qui est commun à toutes les entreprises quelque soit leur taille ou leur activité, et qui n'affecte que partiellement la gestion courante de l'entreprise mais aura un impact non négligeable sur la gestion à long terme. Et que nous pouvons décrire à l'aide du modèle PESTEL.

- **Cadre politique :** Il concerne l'ensemble des décisions politiques dans le cadre fiscal ou social des entreprises (tel que l'octroi des avantages en numéraire pour le développement rural)

- **Cadre économique :** L'Algérie connaît une situation de croissance flagrante dans ce dernier secteur, compte tenu de sa politique budgétaire et l'ouverture de ses marchés.

- **Cadre socioculturel :** L'Algérie connaît aussi une forte croissance démographique et un nouveau mode de vie suite à la mondialisation.

- **Cadre technologique :** L'Algérie connaît une évolution technologique énorme par rapport aux décennies précédentes, ce qui permet aux entreprises d'augmenter la qualité et la quantité de leur productivité.

- **Cadre écologique** : Malgré un cadre réglementaire riche en la matière, sa mise en application reste ambiguë.
- **Cadre légal** : L'Etat dispose de diverses lois, règlements et autres décrets qui régissent l'exercice de l'activité économique des entreprises nationales de vente en l'état de marchandises ainsi que de la promotion immobilière.

B/ Microenvironnement : Le microenvironnement constitue l'environnement proche ou immédiat de l'entreprise, car il est propre à chaque entreprise. Il regroupe les éléments qui vont avoir une influence directe sur l'entreprise.

- **Les clients** : Compte tenu du caractère commercial de l'EDIMCO, elle dispose de diverses catégories de clientèle telles que, les ménages, les revendeurs, et les entreprises.
- **Les fournisseurs** : L'entreprise dispose d'un fournisseur exclusif qui est l'Etat (les cimenteries nationales) en ce qui concerne le ciment « un produit stratégique », et pour d'autres articles, elle dispose de divers fournisseurs.
- **Les concurrents** : L'entité est fortement concurrencée par les entreprises privées du même secteur d'activité, ainsi que la foule d'importateurs pénétrant ce domaine récemment du fait que l'Algérie est un marché de construction.
- **Les dirigeants** : L'EDIMCO de Bejaia est dotée de deux principaux cadres dirigeants : le directeur général et le directeur des finances et comptabilité
- **Les associés** : Compte tenu du caractère public, l'Etat est la détentrice exclusive du capital.

1.1.2. Prise de connaissance des éléments de contrôle interne pertinent pour l'audit

Au cours de notre prise de connaissance de l'entité, nous avons pris connaissance des éléments du contrôle interne à l'aide des entretiens et questionnaires pour mieux contribuer à prévenir le risque d'anomalies significatives dans les comptes pris dans leur ensemble et au niveau des assertions

1.1.2.1. Evaluation de l'environnement général du contrôle

Afin d'évaluer l'environnement général du contrôle, nous pensons qu'il est judicieux de l'apprécier à travers ses composants :

A/ L'implication des dirigeants et leur sensibilité au contrôle

A travers le questionnaire figurant dans l'annexe n° 02, traitant en général le rôle du conseil d'administration, le comportement comptable et la compétence des dirigeants, nous constatons que l'EDIMCO de Béjaia dispose d'une communication suffisante concernant les points essentiels permettant la gestion quotidienne de ses activités, une séparation de tâches entre décideurs et exécutants, d'une part, et détermination des responsabilités en d'autre part, suivant le manuel des procédures interne de l'entreprise, et une maîtrise parfaite des techniques comptables de ses principaux dirigeants.

B/ L'honnêteté et l'éthique

Au cours de notre mission, qui s'est effectuée dans la plupart des directions de l'entité, nous avons constaté qu'elle possède un code de bonne conduite, un esprit d'équipe, sans oublier le comportement exemplaire de la direction.

C/ La politique sociale

Suite à un entretien avec le responsable des ressources humaines, concernant la politique sociale en général et les procédures d'embauche en particulier. Nous avons déduis que l'entité a cessé son recrutement par étude de dossiers, suite à l'instauration de l'agence nationale de l'emploi (ANEM), et l'existence d'une convention collective régissant tous les droits et obligations des salariés suite à un consensus entre le conseil d'administration et le syndicat des travailleurs.

1.1.2.2. Le système relatif à l'élaboration de l'information financière

Nous attachons une attention particulière à cette dimension du contrôle interne du fait qu'à partir de ce processus, l'ensemble de l'activité de l'entité se transforme comme par magie en états financiers.

A/ Le traitement de l'information comptable

Les informations financières de l'entreprise sont communiquées, traitées et enregistrées en adoptant le manuel de procédures interne de l'entreprise et le référentiel comptable applicable en vigueur (SCF).

L'entité procède au traitement de ses flux à l'aide d'un logiciel comptable adéquat compte tenu de ses activités et spécificités, en tenant compte des schémas et quelques principes concernant la forme prescrite par le présent système comptable.

A-1/ Estimations comptables

L'entité procède aux estimations comptables sur les principaux comptes suivants :

- Provisions sur stocks et encours ;
- Provisions sur comptes de tiers ;
- Provisions pour pertes et charges.

B/ La planification de la clôture des comptes

L'EDIMCO a défini un planning selon lequel elle procède à la clôture de son exercice, qui a fait un objet de diffusion à l'ensemble des acteurs du processus en tenant compte des contraintes réglementaires telles que l'intervention du CAC, la publication des comptes sociaux qui fait l'objet.

C/ Le contrôle du processus de clôture des comptes

L'entité dispose de divers chefs de service comptable sous l'autorité d'un DFC renommés par leur bonne culture financière et comptable, ayant pour mission le contrôle de conformité des enregistrements comptables aux pièces justificatives, la qualité des méthodes d'évaluation retenues par la société, ainsi que les rapprochements comptables périodiques (mensuel et annuel).

D/ La production des états de synthèse

Après l'achèvement du processus de contrôle de clôture des comptes annuels, l'entité procède à la validation de l'ensemble des ses journaux auxiliaires puis la validation définitive de l'exercice.

De ce fait, l'entité peut tirer les états financiers de l'exercice clos, ainsi la liasse fiscale qui va être transmise à l'administration fiscale.

E/ La sauvegarde de l'information

La sécurité du classement et de l'archivage des pièces justificatives comptables est garantie.

En matière de contrôle informatique, l'entité procède à des sauvegardes périodiques des informations en utilisant du matériel informatique.

En ce qui concerne la protection à l'accès aux transactions de saisies comptables, l'entité suit seulement les procédures d'autorisation.

1.1.2.3. Le processus interne de maîtrise des risques

L'EDIMCO de Béjaia ne dispose pas d'une cellule formelle de gestion des risques, mais la direction accorde une certaine attention aux risques opérationnels liés à la gestion quotidienne de ses activités.

1.1.2.4. Les techniques mises en œuvre pour assurer le contrôle interne

L'entité mis en place diverses techniques et outils afin d'assurer le contrôle de ses opérations, notamment :

- Le manuel des fiches de postes (séparation des tâches) ;
- La traçabilité des opérations (la piste d'audit) ;
- Les délégations de pouvoir ;
- Les procédures d'autorisation ;
- Le manuel des procédures.

1.1.3. Prise en compte des éléments susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

- L'incapacité de réaliser des bénéfices considérables par rapport à la nature d'activité exercée ;
- Perte de parts dans le marché.

1.2. Planification de la mission

Cette étape nous permet de mettre en place une fois déterminé, le risque d'anomalies significatives, une stratégie d'audit qui ramène le risque d'audit à un niveau acceptable.

1.2.1. L'évaluation des risques d'anomalies significatives

Cette évaluation se décompose en deux compartiments.

1.2.1.1. L'évaluation du risque inhérent

A/ Risque lié à l'environnement économique

Suite à la mondialisation qui a entraîné l'ouverture des marchés algériens, on assiste aujourd'hui à une avalanche d'entreprises privées activant dans l'importation des matériaux de construction, ainsi que l'implantation de nombreuses sociétés étrangères dans le domaine de la construction, d'une part, et la politique gouvernementale de privatisation des entreprises d'autre part, peuvent entraîner de ce fait des pertes importantes en termes de parts de marché. Par conséquent, la disparition ou la privatisation de l'entreprise.

B/ Risque lié à la structure du capital

A la faveur du décret interministériel n° 5300 du 29/09/1984, l'EDIMCO est un établissement public filial de la SGP.

D'après le contexte général des entreprises publiques caractérisées par une mal gouvernance de ses dirigeants qui ont tendance à confondre les biens publics à leurs biens privés. Ce qui les amène à l'utilisation des biens (véhicules, personnel, matériels et outillages,...etc.) de l'entreprise à des fins personnelles, tandis que les charges (carburant, pièces de rechange,...etc.) liées à l'utilisation de ces biens pour les besoins personnels sont supportés par l'entreprise, ce qui engendrera une augmentation des postes de charges concernées sans rapport avec l'activité de l'entreprise.

C/ Risque lié à la politique commerciale

Dans le cadre de la politique commerciale de la présente entreprise, il peut lui être demandé d'appliquer des prix de vente qui sont au dessous des prix des marchés concernant le ciment, ainsi que l'existence de parties prenantes (clients, fournisseurs) bien précises influentes sur son environnement commercial.

D/ Risque lié à l'environnement comptable

La récente introduction des normes comptables internationales sur notre système comptable peut faire l'objet d'une mauvaise interprétation ou d'un mauvais traitement en ce qui concerne beaucoup plus ses nouveautés « la juste valeur, les impôts différés,...etc. ».

E/ Risque financier et informationnel

Compte tenu du caractère public de la promotion immobilière, une forme de laisser faire à la limite de laxisme dans le suivi et le contrôle dans l'exécution des œuvres. Par conséquent l'entreprise sera non seulement pénalisée par les coûts supplémentaires engendrés par les projets, mais elle risque de perdre sa notoriété en terme d'image de marque.

1.2.1.2. L'évaluation du risque lié au contrôle**A/ La fixation du seuil de signification**

Le seuil de signification (SS) est la mesure que peut faire le CAC du montant à partir duquel, une erreur, une inexactitude ou une omission peut affecter la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels, du résultat, la situation financière et du patrimoine de l'entreprise.

Il nous permettra en début de mission à identifier les domaines significatifs sur lesquels portera notre audit. Et enfin de mission, il constituera un élément quantitatif permettant de justifier la décision relative à l'opinion émise.

Le SS peut être déterminé de 5% à 10%, à partir de plusieurs agrégats tels que : le résultat net, capitaux propres, chiffre d'affaire, résultat courant avant impôts,... etc.

En ce qui concerne notre cas, nous avons conclu que le résultat net constitue l'agrégat le plus pertinent pour refléter la performance réelle de l'activité de l'entité auditée.

- Résultat net au 31/12/2012 : 1 703 026,81 DA.

- Le pourcentage d'erreur admis : 5%.

- Le SS retenu égal à 85 151,34 DA.

B/ Comparaison du SS par rapport aux autres agrégats

Tableau n° IV.1 : Comparaison du SS par rapport à d'autres agrégats

| Agrégats | Montant en DA | Seuil de signification / Agrégats en % |
|-------------------|----------------|--|
| Résultat net | 1 703 026,81 | 5% |
| Chiffre d'affaire | 238 298 895,17 | 0,04% |
| Capitaux propres | 291 235 732,94 | 0,03% |

Source : Etabli par nous même.

Le SS précédemment déterminé est inférieur à 5% par rapport aux autres agrégats pris en compte (CA, CP). Il peut par conséquent être retenu comme SS.

1.2.2. Systèmes et domaines significatifs

D'après les professionnels, les systèmes significatifs sont ceux qui traitent des données répétitives pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels, tandis que les domaines significatifs concernent les comptes pouvant dissimuler des erreurs dont le montant sera supérieur du seuil de signification.

Tableau n° IV.2 : Analyse des comptes du bilan

| Libellé | Montant | Taux | Libellé | Montant | Taux |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------|--------------------------------------|-----------------------|---------------|
| <u>ACTIFS NON COURANTS</u> | | | <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | |
| Ecart d'acquisition (ou goodwill) | | | Capital émis | 159 000 000,00 | 24,08% |
| Immobilisations incorporelles | 16 618,26 | 0,00% | Capital non appelé | | |
| Immobilisations corporelles | 139 565 027,71 | 21,13% | Primes & réserves | 130 532 706,13 | 19,77% |
| Terrains | 130 525 083,75 | 19,77% | Ecart de réévaluation | | |
| Bâtiments | 6 513 705,67 | 0,99% | Ecart d'équivalence | | |
| Autres Immob. Corp | 2 526 238,29 | 0,38% | Résultat net | 1 703 026,81 | 0,26% |
| Immob. en concession | | | Report à nouveau | | |
| Immobilisations en cours | | | Liaisons Inter-Unités | | |
| Immobilisations financières | 1 971 000,06 | 0,30% | | | |
| Titres mis en équivalence | | | | | |
| Autres particip. et créances rat. | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts et autres actifs FNC | 72 976,00 | 0,01% | | | |
| Impôts différés actif | 1 898 024,06 | 0,29% | | | |
| TOTAL ACTIF NON COURANT | 141 552 646,03 | 21,44% | TOTAL CAPITAUX PROPRES I | 291 235 732,94 | 44,10% |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | | <u>PASSIFS NON COURANTS</u> | | |
| Stocks et encours | 48 901 590,87 | 7,41% | Emprunts et dettes financières | | |
| Créances et emplois assimilés | 319 436 847,54 | 48,37% | Impôts (différés et provisionnés) | | |
| Clients | 273 339 138,70 | 41,39% | Autres dettes non courantes | | |
| Autres débiteurs | 31 551 799,58 | 4,78% | Provisions et produits const. d'av. | 8 740 292,44 | 1,32% |
| Impôts et assimilés | 14 545 909,26 | 2,20% | | | |
| Autres créances et emplois asim. | | | TOTAL PASSIFS NON COURANTS II | 8 740 292,44 | 1,32% |
| Disponibilités et assimilés | 150 464 620,16 | 22,79% | <u>PASSIFS COURANTS</u> | | |
| Placements et autres AFC | 80 000 000,00 | 12,11% | Fournisseurs et comptes rattachés | 21 500 564,79 | 3,26% |
| Trésorerie | 70 464 620,16 | 10,67% | Impôts | 2 544 900,00 | 0,39% |
| | | | Autres dettes | 336 334 214,43 | 50,93% |
| | | | Trésorerie | | |
| TOTAL ACTIF COURANT | 518 803 058,57 | 78,56% | TOTAL PASSIFS COURANT III | 360 379 679,22 | 54,57% |
| | | | | | |
| TAOTAL GENERAL ACTIF | 660 355 704,60 | 100% | TOTAL GENERAL PASSIF | 660 355 704,60 | 100% |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.3 : Analyse des comptes de charges et produits

| Comptes de charges | | | |
|---------------------|---|-----------------------|-------------|
| N° | DESIGNATION | MONTANT NET | TAUX |
| 60 | Marchandises consommées | 185 855 302,91 | 78,20% |
| 61 | Matières et fournitures consommées | 1 261 538,84 | 0,53% |
| 62 | Services | 2 278 605,39 | 0,96% |
| 63 | Frais de personnel | 36 450 855,81 | 15,34% |
| 64 | Impôts et taxes | 4 411 538,46 | 1,86% |
| 65 | Frais financiers | 1 139 720,67 | 0,48% |
| 66 | Frais divers | 199 390,63 | 0,08% |
| 68 | Dotations aux amortissements | 4 791 335,44 | 1,97% |
| 69 | Impôts sur les résultats et assimilés | 1 291 676,28 | 0,54% |
| | TOTAL | 237 679 964,43 | 100% |
| Comptes de produits | | | |
| N° | DESIGNATION | MONTANT NET | TAUX |
| 70 | Ventes de M/ses, Pts fab, Prest Sces | 238 298 895,17 | 99,50% |
| 72 | Production stockée ou déstockée | - 585 073,36 | -0,24% |
| 75 | Autres produits opérationnels | 600 820,24 | 0,25% |
| 76 | Produits financiers | 497 222,22 | 0,24% |
| 78 | Reprises sur pertes val. et provisions. | 571 126,97 | 0,25% |
| | TOTAL | 239 382 991,24 | 100% |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Il ressort de cette analyse que les cycles suivants peuvent être jugés comme significatifs ;

- Le cycle « achats-fournisseurs » dont les achats représentent 78,20% du total des charges d'exploitation et les fournisseurs 3% du total du bilan ;
- Cycle Vente/ Clients : dont les ventes représentent 99,50% des produits d'exploitation, et les clients représentent 41,39% du total d'actif.
- Cycle Trésorerie : dont la valeur représente 10% du total d'actif.
- Cycle personnel : dont sa valeur représente 15,34% du total des charges.
- Stocks : Ils représentent 7,41% du total du bilan.
- Clients créditeur : Ils représentent 50% du total du bilan.

Les comptes ci-après qui résultent de l'évaluation des risques inhérents peuvent receler des erreurs dont le montant est supérieur au seuil de signification.

1.2.2.1. Identification des domaines d'audit

Tel qu'il est déterminé au dernier point précédent, le SS est égal à 85 151,34 DA. Il servira de référence, à la détermination des domaines significatifs sur lesquels nous donnerons une attention particulière et qui peuvent contenir des risques de non contrôle.

D'après les professionnels de l'audit, les domaines d'audit sont de trois sortes :

- Les domaines significatifs qui correspondent à ceux qui traitent des données répétitives pouvant avoir une incidence significative sur les comptes annuels et pour lesquels l'appréciation du contrôle interne est nécessaire ;
 - Les domaines critiques c'est-à-dire les domaines plus particulièrement sensibles aux erreurs même si le domaine n'est pas significatif ;
 - Les domaines complémentaires qui intéressent moins l'auditeur pour les besoins stricts de l'audit, mais que le client souhaite voir audités.
- ❖ Il ressort de l'analyse faite au chapitre précédent que les stocks dont la valeur absolue (48 901 590,87 DA) est supérieure au seuil de signification, dont la valeur relative par rapport au total du bilan est de 7,41% et dont les traitements se font de manière répétitive, peuvent être considérés comme significatifs. Il en est de même :
- Du cycle achats-fournisseurs dont les achats représentent 78,20% du total des charges d'exploitation et les fournisseurs 3% du total du bilan ;
 - Du cycle clients-ventes dont les ventes représentent 99,50% des produits d'exploitation et les clients 41,39% du total du bilan ;
 - De la trésorerie dont la valeur relative représente 10% du total du bilan.
 - Cycle personnel : dont sa valeur représente 15,34% du total des charges.
 - Clients créateur : Ils représentent 50% du total du bilan.
- ❖ Les domaines ci-après pour lesquels la valeur absolue est supérieure au seuil de signification et en raison de leur importance au bilan et dans le compte de résultat, peuvent être considérés comme critiques :

- Les immobilisations : 21,13% du total du bilan
- Les placements et autres AFC : 12,11% du total du bilan

Tableau n° IV.4 : Identification des risques par rapport aux domaines d'audit

| Domaines | Risques |
|---------------------------------|---|
| Achats | <ul style="list-style-type: none"> - Achats non autorisés - Charges fictives - Non comptabilisation de certaines factures d'achats - Falsification des notes de frais - Comptabilisation des achats non appartenant à l'EDIMCO |
| Fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> - Non existence de la dette - Non respect de séparation des exercices - Mauvaise imputation comptable |
| Clients débiteurs/créditeurs | <ul style="list-style-type: none"> - Non existence de la créance - Insuffisance des provisions - Mauvaise imputation comptable - Non comptabilisation ou sous-évaluation des dépréciations clients - Non existence de la dette |
| Ventes | <ul style="list-style-type: none"> - Ventes fictives - Non comptabilisation des ventes |
| Stocks | <ul style="list-style-type: none"> - Stocks fictifs - Non appartenance du stock à l'EDIMCO - Mauvaise évaluation du stock - Vol des stocks - Non comptabilisation des dépréciations sur les stocks |

| | |
|------------------------------|---|
| Trésorerie | <ul style="list-style-type: none"> - Non existence de la trésorerie - Surévaluation fictive des comptes de trésorerie - Vol ou détournement des espèces - Utilisation non autorisée de moyens de paiement |
| Personnel | <ul style="list-style-type: none"> - Non existence du personnel - Création des salariés fictifs ou maintien des salariés ayant quitté la société - Majoration des rémunérations - Falsification des notes de frais - Mauvaise imputation comptable - Sous évaluation des déclarations fiscales et sociales du personnel |
| Immobilisations | <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise évaluation - Non existence des immobilisations |
| Les placements et autres AFC | <ul style="list-style-type: none"> - Non existence des placements - Non constatation des intérêts |

Source : Etabli par nous même.

1.2.3. L'élaboration d'un plan de mission et du programme de travail

1.2.3.1. Plan de mission

Le plan de mission comprend :

- Le seuil de signification ;
- Les domaines importants d'audit ;
- L'identification des risques par rapport aux domaines d'audit ;
- Orientation du programme de travail

1.2.3.2. Programme de travail

Pour couvrir les risques précédemment identifiés,

- Nous procéderons au contrôle interne :
 - Du système informatique : les principales opérations de l'EDIMCO (achats, ventes, stocks) ainsi que la comptabilité sont traitées par ce système ;
 - Du cycle achats-fournisseurs ;
 - Du cycle clients-ventes ;
 - Des stocks ;
 - De la trésorerie ;
 - Personnel.
- Nous assisterons à l'inventaire physique des stocks ;
- Nous procéderons à la confirmation directe des comptes de tiers (clients, fournisseurs).
- Nous effectuerons les contrôles des comptes appropriés.

Section 2 : Evaluation du contrôle interne

Dans cette phase, qui vient après la planification de la mission, Nous avons jugé nécessaire d'évaluer la conception et la mise en place des contrôles de l'entité du fait que les contrôles de substance ne permettent pas d'obtenir l'assurance recherchée.

2.1. L'analyse des processus comptables de l'entreprise

Le contrôle interne comptable et financier concerne l'ensemble des processus de production et de communication comptable et financière, et concourt à la production des données fiables et conformes aux exigences réglementaires.

Ces processus permettent de transformer des opérations économiques en informations comptables et financières, ils peuvent être classés en deux familles :

2.1.1. Les processus de pilotage de l'information comptable et financière

Le pilotage de l'information comptable et financière de l'EDIMCO est assuré par le DFC, Mr. BAKOURI Farid et ses collègues (chefs comptables).

Ce processus de pilotage repose sur un certain nombre de principes, à savoir :

- La séparation des fonctions et des tâches ;
- Des délégations de pouvoirs suivant la hiérarchie prescrite dans l'organigramme ;
- Le suivi du manuel des procédures comptables.

2.1.2. Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information comptable et financière est à la responsabilité de la direction des finances et comptabilité et ses collaborateurs qui s'est appuyée sur un système informatique, qui se caractérise par :

- l'accès aux logiciels de comptabilité est réservé aux seules personnes autorisées au moyen des autorisations d'accès ;
- une structure d'autorisation est instaurée pour les transactions saisies dans le système (achats, ventes, stocks, règlements clients et fournisseurs,... etc.) ;
- les sauvegardes des données informatiques se font régulièrement ;
- l'EDIMCO a pris des dispositions pour une sauvegarde hors site des données et programmes informatiques ;
- la séparation des fonctions incompatibles (saisie des opérations, programmation, traitements informatiques,...etc.) sont respectées ;
- les transactions saisies dans le système informatique sont appuyées sur des pièces justificatives, et quelles sont autorisées ;
- les calculs faits par le logiciel de gestion commerciale, notamment le calcul du Coût Moyen Unitaire Pondéré des stocks est respecté.

2.2. L'évaluation des contrôles

Après avoir mis en place des tests de procédures afin d'obtenir des éléments probants sur l'efficacité des systèmes comptables et du fonctionnement du contrôle interne durant l'exercice, nous concluons que :

Tableau n° IV.5 : Evaluation des contrôles de l'entité

| | |
|--------------------|---|
| Achats/Fournisseur | <p>L'analyse du contrôle interne de la fonction Achat/Fournisseur, nous a permis de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les achats de l'entreprise sont correctement autorisés et comptabilisé ; - Les achats comptabilisés correspondent à des dépenses réelles de l'entreprise ; - Tous les avoirs à obtenir sont enregistrés ; - Toutes les dettes concernant les marchandises et services reçus sont enregistrées dans la bonne période ; |
| Ventes/Clients | <p>L'analyse du contrôle interne de la fonction Ventes/Clients, nous a permis de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les produits expédiés et services rendus sont facturés et enregistrés sur la bonne période ; - Les prix pratiqués (montant brut, remises, ristournes,...etc.) sont dûment autorisés ; - Les créances sont recouvrées avec célérité ; - Tous les risques et pertes sur ventes sont provisionnés. |
| Stocks | <p>L'analyse du contrôle interne de la fonction Stocks, nous a permis de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les stocks de l'entreprise sont comptabilisés ; - Ces stocks sont correctement évalués |
| Paie/Personnel | <p>L'analyse du contrôle interne de la fonction Paie/Personnel, nous a permis de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes figurant sur le livre de paie ont bien droit à leur rémunération ; - Les rémunérations sont bien calculées ; |

| | |
|------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Le paiement des rémunérations se fait avec une sécurité suffisante ; - Toutes les charges relatives au personnel sont correctement comptabilisées ; - Les dispositions légales en matière de personnel sont respectées. |
| Trésorerie | <p>L'analyse du contrôle interne de la fonction Trésorerie, nous a permis de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les recettes sont intégralement et rapidement remises en banque ; - Les effets sont correctement suivis ; - Toutes les recettes sont comptabilisées ; - Tous les règlements émis par l'entreprise sont justifiés, autorisés, transmis à leurs bénéficiaires et comptabilisés. |

Source : Etabli par nous même.

Section 3 : Contrôle des comptes

Après avoir procédé à l'évaluation du contrôle interne, nous jugeons intéressant d'enrichir nos éléments probants par des tests de substance tels qu'ils sont préconisés dans la norme ISA 330, et qui sont présentés ci-après.

3.1. Présentation des comptes annuels et commentaires y afférents

3.1.1. Les comptes d'actif

La structure de l'actif se présente au 31/12/2012 comme suite :

Tableau n° IV.6 : Comptes d'actif

| N° | DESIGNATION | MONTANT NET | TAUX |
|----|--------------------|-----------------------|-------------|
| 2 | Immobilisations | 141 552 646,03 | 21,44% |
| 3 | Stocks et encours | 48 901 590,87 | 7,41% |
| 4 | Comptes de tiers | 319 436 847,54 | 48,37% |
| 5 | Comptes financiers | 150 464 620,16 | 22,79% |
| | TOTAL | 660 355 704,60 | 100% |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

3.1.1.1. Les actifs non courants au 31/12/2012

Tableau n° IV.7 : Actifs non courants au 31/12/2012

| Désignation | Bruts | Amort / Prov | Net |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 857 700,00 | 841 081,74 | 16 618,26 |
| Immobilisations corporelles | 361 168 891,54 | 221 603 863,83 | 139 565 027,71 |
| Terrains | 130 525 083,75 | - | 130 525 083,75 |
| Bâtiments | 182 519 683,47 | 176 005 977,80 | 6 513 705,67 |
| Autres Immob. Corporelles | 48 124 124,32 | 45 597 886,03 | 2 526 238,29 |
| Immobilisations financières | 1 971 000,06 | - | 1 971 000,06 |
| Prêts et autres actifs financiers | 72 976,00 | - | 72 976,00 |
| Impôts différés actif | 1 898 024,06 | - | 1 898 024,06 |
| TOTAL | 363 997 591,60 | 222 444 945,57 | 141 552 646,03 |

Source : Documents de l'entreprise.

A/ Evolution des actifs non courants

Tableau n° IV.8 : Evolution des actifs non courants

| Désignation | Exercice 2011 | Exercice 2012 | Evolution | |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------|
| | | | Plus | Moins |
| Immobilisations incorporelles | 857 700,00 | 857 700,00 | | |
| Immobilisations corporelles | 315 266 966,54 | 361 168 891,54 | 45 901 925,00 | |
| Terrains | 86 307 058,75 | 130 525 083,75 | 44 218 025,00 | |
| Bâtiments | 182 382 083,47 | 182 519 683,47 | 137 600,00 | |
| Autres Immob. Corporelles | 46 577 824,32 | 48 124 124,32 | 1 546 300,00 | |
| Immobilisations financières | 1 525 361,34 | 1 971 000,06 | 445 638,72 | |
| Prêts et autres actifs financiers | 72 976,00 | 72 976,00 | | |
| Impôts différés actif | 1 452 385,34 | 1 898 024,06 | 445 638,72 | |
| TOTAL | 317 650 027,88 | 363 997 591,60 | 46 347 563,72 | |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

B/ Vérifications effectuées

Nos principales diligences effectuées sur cette rubrique consistent essentiellement à la vérification des assertions d'audit, à savoir :

- ✓ L'existence et l'exhaustivité physique des investissements corporels ;
- ✓ La propriété et mesure en rapprochant les acquisitions avec les pièces justificatives ; ainsi que les dotations aux amortissements afférentes.

C/ Commentaires

- **Le compte 211 « Terrains »** a subi une augmentation de 44 218 025 DA, représentant la réintégration d'un terrain comptabilisé initialement en tant que stock, qui était destiné au projet de promotion immobilière.

- **Le compte 213 « Constructions »** a enregistré une hausse de 137 600 DA, suite à une réparation de la toiture d'un magasin.

- **Le compte 218 « Autres immobilisations corporelles »** a enregistré une augmentation de 1546 300 DA, suite à une acquisition :

* d'un véhicule léger de transport de type NEW FIESTA pour un montant de 1 375 000 DA/H.T.

* de matériels de bureau et matériels informatiques d'une valeur de 171 300 DA/H.T.

NB : Les inventaires ont été accomplis dans le cadre de la procédure en la matière et ils n'ont pas donné lieu à aucun écart.

- **Le compte 133 « Impôts différés actif »** a enregistré une évolution de 445 638,72 DA suite à une constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour l'exercice 2012.

3.1.1.2. Les actifs courants au 31/12/2012**Tableau n° IV.9 : Actifs courants au 31/12/2012**

| Désignation | Bruts | Provisions | Net |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Stocks et encours | 83 313 026,45 | 34 411 435,58 | 48 901 590,87 |
| Créances et emplois assimilés | 337 253 988,49 | 17 817 140,95 | 319 436 847,54 |
| Clients | 287 656 279,65 | 14 317 140,95 | 273 339 138,70 |
| Autres débiteurs | 35 051 799,58 | 3 500 000,00 | 31 551 799,58 |
| Impôts et assimilés | 14 545 909,26 | | 14 545 909,26 |
| Disponibilités et assimilés | 150 464 620,16 | | 150 464 620,16 |
| Placements et autres actifs financiers courants | 80 000 000,00 | | 80 000 000,00 |
| Trésorerie | 70 464 620,16 | | 70 464 620,16 |
| TOTAL | 571 031 635,10 | 52 228 576,53 | 518 803 058,57 |

Source : Document de l'entreprise.

A/ Evolution des actifs courants

Tableau n° IV.10 : Evolution des actifs courants

| Désignation | Exercice 2011 | Exercice 2012 | Evolution | |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | | | Plus | Moins |
| Stocks et encours | 117 730 080,04 | 83 313 026,45 | | 34 417 053,59 |
| Créances et emplois assimilés | 247 684 864,21 | 337 253 988,49 | 89 569 124,28 | |
| Clients | 220 243 831,55 | 287 656 279,65 | 67 412 448,10 | |
| Autres débiteurs | 15 205 005,79 | 35 051 799,58 | 19 846 793,79 | |
| Impôts et assimilés | 12 236 026,87 | 14 545 909,26 | 2 309 882,39 | |
| Disponibilités et assimilés | 138 496 722,25 | 150 464 620,16 | 11 967 897,91 | 68 032 102,09 |
| Placements et autres actifs financiers courants | | 80 000 000,00 | 80 000 000,00 | |
| Trésorerie | 138 496 722,25 | 70 464 620,16 | | 68 032 102,09 |
| TOTAL | 503 911 666,50 | 571 031 635,10 | 67 119 968,60 | 102 449 155,68 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

B/ Contrôles exercés sur les éléments constitutifs des actifs courants

Nos principales diligences effectuées sur cette rubrique consistent essentiellement à la vérification des assertions d'audit et la mise en œuvre des autres investigations en la matière, à savoir :

- ✓ La vérification de non existence d'éléments d'actifs non courants ;
- ✓ Rapprochement des pièces comptables de leur comptabilisation ;
- ✓ Contrôle et analyse des comptes ;
- ✓ La vérification de l'inventaire physique et comptable ;
- ✓ La vérification de la validité de la méthode de valorisation des stocks ;
- ✓ Contrôle des états de rapprochement ;
- ✓ Vérification des mouvements intervenus durant l'exercice sur les actifs courants.

C/ Commentaires

C-1. Commentaires sur les stocks et encours

Le tableau ci-dessous montre précisément les mouvements intervenus concernant cette rubrique.

Tableau n° IV.11 : Variation des stocks et encours

| | Désignation | Stock initial | Achats | Total | Consommations | Stock final | Variation | |
|----|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | | | | | | Plus | Moins |
| 30 | Marchandises | 52 761 982,93 | 193 776 061,64 | 246 538 044,57 | 183 419 861,09 | 63 118 183,48 | 10 356 200,55 | |
| 31 | Matières et fournitures | 45 186 690,22 | 1 157 290,13 | 46 343 980,35 | 45 345 470,91 | 998 509,44 | | 44 188 180,78 |
| 33 | Travaux en cours | 726 625,00 | | 726 625,00 | | 726 625,00 | | |
| 35 | Produits finis | 9 710 486,27 | | 9 710 486,27 | 585 073,36 | 9 125 412,91 | | 585 073,36 |
| 37 | Stocks à l'extérieur | 9 344 295,62 | | 9 344 295,62 | | 9 344 295,62 | | |
| | TOTAUX | 117 730 080,04 | 194 933 351,77 | 312 663 431,81 | 229 350 405,36 | 83 313 026,45 | 10 356 200,55 | 44 773 254,14 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

- L'entité provisionne ses marchandises à faible rotation à hauteur de 60 % ce qui donne un montant figurant dans la balance de 26 152 601,26 DA, suite à une annulation d'une provision de 118 335,12 DA.

- *Le compte 33 « Travaux en cours »* n'est pas mouvementé au cours du présent exercice et présente un solde de 726 625 DA et qui provient d'exercices antérieurs. De ce fait, l'entreprise l'a provisionné intégralement.

- *Le compte 37 « Stocks à l'extérieur »* n'a subi aucune fluidité au cours de cet exercice et qui présente un solde de 9 344 295,62 DA provenant d'un stock des exercices antérieurs. De ce fait, l'entreprise l'a provisionné à hauteur de 80 %, ce qui donne un montant de 7 532 209,32 DA.

C-2. Commentaires sur les comptes de tiers

Le tableau n°12 montre précisément la structure concernant cette rubrique.

Tableau n° IV.12 : Les comptes de tiers actifs

| Désignations | Montant | Taux |
|--------------------------------------|-----------------------|-------------|
| Clients | 287 656 279,65 | 85,29% |
| Autres débiteurs | 35 051 799,58 | 10,39% |
| Impôts et assimilés | 14 545 909,26 | 4,32% |
| Autres créances et emplois assimilés | | |
| Total | 337 253 988,49 | 100% |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

- *Le poste de Clients* se décortique comme suite :

Tableau n° IV.13 : Les postes de clients

| N° | Désignation | Montant |
|-----|-------------------------------------|-----------------------|
| 411 | Clients | 11 828 925,35 |
| 416 | Clients douteux | 17 265 128,52 |
| 417 | Créances sur travaux ou prestations | 258 562 225,78 |
| | TOTAL | 287 656 279,65 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

- *Le poste des autres débiteurs* se décortique comme suite :

Tableau n° IV.14 : Les postes des autres débiteurs

| N° | Désignation | Montant |
|-----|-------------------------------------|----------------------|
| 409 | Fournisseurs débiteurs : Avce/acpte | 34 173 827,23 |
| 425 | Personnel : Avances et acomptes | 428 000,00 |
| 486 | Charges constatées d'avance | 449 972,35 |
| | TOTAL | 35 051 799,58 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

- *Le poste des impôts et assimilés* se décortique comme suite :

Tableau n° IV.15 : Les postes des impôts et assimilés

| N° | Désignation | Montant |
|------|------------------------|---------------------|
| 444 | Acomptes sur IBS | 733 942,00 |
| 4456 | TVA déductible | 12843 839,05 |
| 447 | Autres impôts et taxes | 968 128,21 |
| | TOTAL | 14545 909,26 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

C-3. Commentaires sur les comptes financiers actifs

Les disponibilités se présentent comme suite :

Tableau n° IV.16 : Les comptes financiers actifs

| N° | Désignation | Montant |
|-----|--|-----------------------|
| 508 | Autres valeurs mobilières de placement | 80 000 000,00 |
| 512 | Banques, comptes courants | 69 789 114,54 |
| 516 | Fonds en dépôts chez le notaire | 657 560,00 |
| 53 | Caisse | 17 945,62 |
| | TOTAL | 150 464 620,16 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

3.1.2. Les comptes du passif

La structure des comptes du passif se présente au 31/12/2012 comme suite :

Tableau n° IV.17 : Comptes du passif

| DESIGNATION | MONTANT NET | TAUX |
|-----------------------------|-----------------------|---------------|
| Capitaux propres | 291 235 732,94 | 44,10% |
| Passifs non courants | 8 740 292,44 | 1,32% |
| Passifs courants | 360 379 679,22 | 54,57% |
| TOTAL | 660 355 704,60 | 100% |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

3.1.2.1. Les capitaux propres

Tableau n° IV.18 : Postes des capitaux propres

| N° | Désignation | Exercice 2011 | Exercice 2012 | Evolution | |
|------|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| | | | | Plus | Moins |
| 101 | Capital émis | 159 000 000,00 | 159 000 000,00 | | |
| 103 | Primes liées au capital social | 118 000 000,00 | 118 000 000,00 | | |
| 1060 | Réserves légales | 9 446 244,65 | 10 177 839,71 | 731 595,06 | |
| 1068 | Réserves facultatives | 1 354 866,42 | 2 354 866,42 | 1 000 000,00 | |
| 120 | Résultat net | 3 906 595,06 | 1 703 026,81 | | 2 203 568,25 |
| | TOTAL | 291 707 706,13 | 291 235 732,94 | 1 731 595,06 | 2 203 568,25 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

A/ Vérification opérées sur cette rubrique

- ✓ Contrôles des statuts de création de la société ;
- ✓ Contrôles des comptes

B/ Commentaires

- *Le compte 1060 « Réserves légales »* a enregistré une augmentation de 731 595,06 DA suite à la résolution de l'assemblée générale.

- *Le compte 1068 « Réserves facultatives »* a enregistré une augmentation de 1 000 000 DA suite à la résolution de l'assemblée générale.

3.1.2.2. Passifs non courants

Tableau n° IV.19 : Postes du passif non courant

| N° | Désignation | Exercice 2011 | Exercice 2012 | Evolution | |
|-----|---|---------------------|---------------------|---------------------|-------|
| | | | | Plus | Moins |
| 153 | Provisions pour pensions et obligations | 6 957 737,59 | 8 740 292,44 | 1 782 554,85 | |
| | TOTAL | 6 957 737,59 | 8 740 292,44 | 1 782 554,85 | |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

A/ Vérification opérées sur cette rubrique

- ✓ La vérification du non existence des dettes ;
- ✓ La vérification mouvements intervenus durant l'exercice ;
- ✓ Contrôle des comptes.

B/ Commentaires

- *Le compte 153 « Provisions pour pensions et obligations »* a enregistré une hausse de 1 782 554,85 DA, suite à une provision pour indemnité de départ à la retraite.

3.1.2.3. Passifs courants

La rubrique « Passif courant » est détaillée comme suite :

Tableau n° IV.20 : Postes du passif courant

| Désignation | Exercice 2011 | Exercice 2012 | Evolution | |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| | | | Plus | Moins |
| Fournisseurs et Cptes rattachés | 12 644 183,41 | 21 500 564,79 | 8 856 381,38 | |
| Impôts | 5 537 013,02 | 2 544 900,00 | | 2 992 113,02 |
| Autres dettes | 232 041 815,95 | 336 334 214,43 | 104 292 398,48 | |
| Trésorerie | | | | |
| TOTAL | 250 223 012,38 | 360 379 679,22 | 113 148 779,86 | 2 992 113,02 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

A/ Contrôles effectués sur cette rubrique

- ✓ La vérification de l'existence et l'exhaustivité des dettes ;
- ✓ Rapprochement entre les dettes et les pièces justificatives ;
- ✓ Analyse et contrôle des comptes ;
- ✓ Rattachement des dettes au présent exercice.

B/ Conclusion des contrôles**- Comptes « Fournisseurs et comptes rattachés »****Tableau n° IV.21 : Rubrique « Fournisseurs et comptes rattachés »**

| N° | Désignation | Montant |
|-----|---------------------------------------|----------------------|
| 401 | Fournisseurs de stocks et services | 14 033 946,54 |
| 404 | Fournisseurs d'immobilisations | 7 216 618,25 |
| 408 | Fournisseurs : Factures non parvenues | 250 000,00 |
| | TOTAL | 21 500 564,79 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

- Comptes « Impôts »**Tableau n° IV.22 : Rubrique « Impôts »**

| N° | Désignation | Montant |
|------|--------------------------------|---------------------|
| 444 | Etat, impôts sur les résultats | 1 737 315,00 |
| 4471 | Droits du timbre | 1 277,00 |
| 4472 | TAP | 806 308,00 |
| | TOTAL | 2 544 900,00 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

- Comptes « Autres dettes »**Tableau n° IV.23 : Rubrique « Autres dettes »**

| N° | Désignation | Montant |
|-----|--|-----------------------|
| 419 | Clients créditeurs, avances reçues | 329 609 114,00 |
| 421 | Personnel, rémunérations dues | 2 521 697,77 |
| 422 | Fonds des œuvres sociales | 132 578,18 |
| 427 | Personnel, oppositions sur salaires | 644 021,50 |
| 428 | Personnel, charges à payer et produits à recevoir | 1 028 305,27 |
| 431 | Sécurité sociale | 1 722 204,36 |
| 432 | Autres organismes sociaux | 28 000,00 |
| 438 | Organismes sociaux, charges à payer et produits à recevoir | 232 519,37 |
| 442 | Etat, impôts et taxes recouvrables | 415 773,98 |
| | TOTAL | 336 334 214,43 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

3.1.3. Les comptes de gestion

3.1.3.1. Les comptes de charges

Les comptes de charges de l'entreprise se présentent au 31/12/2012 comme suite :

Tableau n° IV.24 : Comptes de charges

| N° | DESIGNATION | MONTANT NET | TAUX |
|----|---------------------------------------|-----------------------|-------------|
| 60 | Marchandises consommées | 185 855 302,91 | 78,20% |
| 61 | Matières et fournitures consommées | 1 261 538,84 | 0,53% |
| 62 | Services | 2 278 605,39 | 0,96% |
| 63 | Frais de personnel | 36 450 855,81 | 15,34% |
| 64 | Impôts et taxes | 4 411 538,46 | 1,86% |
| 65 | Frais financiers | 1 139 720,67 | 0,48% |
| 66 | Frais divers | 199 390,63 | 0,08% |
| 68 | Dotations aux amortissements | 4 791 335,44 | 1,97% |
| 69 | Impôts sur les résultats et assimilés | 1 291 676,28 | 0,54% |
| | TOTAL | 237 679 964,43 | 100% |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

❖ Détail des comptes de charges

Tableau n° IV.25 : Rubrique « Marchandises consommées »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|-----------------------------------|-----------------------|
| 600 | Achats de marchandises vendues | 147 640 837,71 |
| 601 | Matières premières consommées | 6 540,52 |
| 602 | Autres approvisionnements | 977 949,79 |
| 604 | Achats d'études et de prestations | 956 477,49 |
| 605 | Achats de matériels, équipements | 34 939 897,28 |
| 607 | Achats non stockés de matières | 1 333 600,12 |
| | TOTAL | 185 855 302,91 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.26 : Rubrique « Matières et fournitures consommées »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|---------------------------------------|---------------------|
| 615 | Entretiens, réparation & maintenances | 761 769,01 |
| 616 | Primes d'assurances | 487 769,83 |
| 618 | Documentations et divers | 12 000,00 |
| | TOTAL | 1 261 538,84 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.27 : Rubrique « Services »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|--|---------------------|
| 622 | Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 908 056,00 |
| 623 | Publicité, publication, relations | 565 624,00 |
| 625 | Déplacements, missions et réceptions | 434 039,47 |
| 626 | Frais postaux et de télécommunications | 269 986,96 |
| 627 | Services bancaires et assimilés | 100 898,86 |
| | TOTAL | 2 278 605,29 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.28 : Rubrique « Frais de personnel »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|-----------------------------|----------------------|
| 631 | Rémunérations de personnel | 29 981 940,19 |
| 635 | Cotisations sociales | 6 285 834,17 |
| 638 | Autres charges de personnel | 183 081,45 |
| | TOTAL | 36 450 855,81 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.29 : Rubrique « Impôts et taxes »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|--------------------------------|---------------------|
| 642 | Impôts, taxes non récupérables | 4 329 190,27 |
| 645 | Autres impôts et taxes | 82 348,19 |
| | TOTAL | 4 411 538,46 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.30 : Rubrique « Frais financiers »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|---|---------------------|
| 653 | Jetons de présences | 374 000,00 |
| 657 | Charges exceptionnelles de gestion courante | 120 200,67 |
| 658 | Autres charges de gestion courante | 645 520,00 |
| | TOTAL | 1 139 720,67 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.31 : Rubrique « Frais divers »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|--------------------|-------------------|
| 661 | Charges d'intérêts | 199 390,63 |
| | TOTAL | 199 390,63 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.32 : Rubrique « Dotations aux amortissements »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|--|---------------------|
| 681 | Dotations aux amorts, prov et pert. Val /Actif non courant | 3 008 780,59 |
| 686 | Dotations aux amorts, prov et pert. Val /Actif financier | 1 782 554,85 |
| | TOTAL | 4 791 335,44 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

3.1.3.2. Les comptes de produits

Les comptes de produits de l'entreprise se présentent au 31/12/2012 comme suite :

Tableau n° IV.33 : Comptes de produits

| N° | DESIGNATION | MONTANT NET | TAUX |
|----|--------------------------------------|-----------------------|-------------|
| 70 | Ventes de M/ses, Pts fab, Prest Sces | 238 298 895,17 | 99,50% |
| 72 | Production stockée ou déstockée | - 585 073,36 | -0,24% |
| 75 | Autres produits opérationnels | 600 820,24 | 0,25% |
| 76 | Produits financiers | 497 222,22 | 0,24% |
| 78 | Reprises sur pertes val. et prov. | 571 126,97 | 0,25% |
| | TOTAL | 239 382 991,24 | 100% |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

❖ Détail des comptes de charges

Tableau n° IV.34 : Rubrique « Ventes de M/ses, Pts fab, Prest Sces »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|--------------------------------|-----------------------|
| 700 | Ventes de marchandises | 164 990 063,35 |
| 701 | Ventes de produits finis | 1 307 692,31 |
| 704 | Ventes de travaux | 68 690 748,23 |
| 706 | Autres prestations de services | 123 213,70 |
| 708 | Produits des activités annexes | 3 187 177,58 |
| | TOTAL | 238 298 895,17 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.35 : Rubrique « Production stockée ou déstockée »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|------------------------------------|---------------------|
| 724 | Variations stock de produits finis | - 585 073,36 |
| | TOTAL | - 585 073,36 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.36 : Rubrique « Autres produits opérationnels »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|---|-------------------|
| 757 | Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante | 600 820,24 |
| | TOTAL | 600 820,24 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.37 : Rubrique « Produits financiers »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|-------------------------------|-------------------|
| 762 | Revenus des actifs financiers | 497 222,22 |
| | TOTAL | 497 222,22 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

Tableau n° IV.38 : Rubrique « Reprises sur pertes de valeur et provisions »

| N° | Désignation | Montant |
|-----|---|-------------------|
| 785 | Reprise d'exploit. s/Prt Val. & prov. - actifs courants | 571 126,97 |
| | TOTAL | 571 126,97 |

Source : Etabli par nous même à partir du document de l'entreprise.

3.2. Recommandations

- ✎ Mettre en œuvre des mesures nécessaires en vue de l'assainissement des provisions de marchandises à rotation lente du fait qu'elles pénalisent l'entreprise avec ses coûts supportés.
- ✎ Il y a lieu de procéder à l'annulation du compte 334 « Travaux en cour », du fait qu'il concerne une opération d'étude abandonnée provenant des exercices antérieurs.
- ✎ Compte tenu de l'ancienneté de la créance provenant du compte 37 « Stock à l'extérieur », il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour son assainissement.
- ✎ La cellule d'audit interne doit être rattachée à la direction générale pour mieux préserver son indépendance.
- ✎ La création d'un réseau interconnecté entre la direction et les différents centres de distribution.

Conclusion

A travers notre stage pratique réalisé au sein de l'EPE EDIMCO de Béjaia, dans lequel nous avons consenti des efforts afin d'appréhender les nouveautés de l'approche par les risques qui s'est concrétisée de manière partielle en raison de certaines limites soulignées au dernier point du chapitre précédent à savoir, la survenance des faits imprévus lors de l'exécution de notre programme de travail, les conditions de mise en œuvre. Ainsi qu'une mission d'audit planifiée suivant l'approche par les risques nécessite une compréhension exhaustive de l'environnement dans lequel évolue l'entreprise, or que les êtres humains sont caractérisés par un caractère cognitif, du fait de la rationalité limitée des agents économiques.

Mais en général, nous avons constaté que cette filiale est dotée d'une structure comptable sophistiquée passant du comptable aux chefs comptables des CDMC, puis au chef de service comptable du siège, et enfin au directeur des finances et comptabilité qui veille au bon déroulement de la gestion des différentes activités de cette entité dans le cadre du contrôle interne concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière sur lequel repose les travaux du commissariat aux comptes.

Durant notre mission, l'examen des états financiers n'a pas révélé des irrégularités significatives, dans la mesure où l'élaboration de l'information financière et comptable s'effectue d'une manière régulière au niveau de la direction ainsi qu'au niveau des CDMC, et permet de refléter une image fidèle du patrimoine de cette unité par le biais du contrôle permanent exigé par la direction de cette dernière.



Conclusion générale

« Ma tâche a été simplement celle du tisserand ; je ne peux m'attribuer les qualités du coton et du lin »

- Anthony Mello -

« On ne fait jamais attention à ce qui a été fait, on ne voit que ce qui reste à faire »

- Marie Curie -

Les états financiers de l'entreprise sont les documents de base sur lesquels, d'énormes décisions financières et économiques sont prises, car ils constituent la principale image de l'entité vue par son environnement, du fait, qu'ils traduisent l'ensemble des opérations effectuées par celle-ci à une date déterminée.

Or que, ces documents doivent revêtir une transparence garantissant leur régularité, sincérité et image fidèle. Raisons pour lesquelles, ils sont soumis à une obligation du contrôle légal, émanant d'une autorité compétente, habilitée par un auditeur ou réviseur légal, exprimant une opinion motivée selon laquelle, ces états ont été établis dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable appliqué.

Pour ce faire, les auditeurs suivent une approche classique bien déterminée, basée essentiellement sur une revue exhaustive des comptes mouvementés par les cycles de l'entreprise, qui consistent d'avantage à une confirmation de ce qui a été fait par le préparateur d'états financiers.

Vu les nouvelles technologies de traitement de l'information financière, entraînant une rareté d'erreurs dans le traitement de l'information favorisant l'apparition de l'expectation gap et par conséquent la survie commerciale des cabinets, d'une part, et les scandales financiers démontrant l'écart entre la réalité économique des entreprises et leurs informations publiées, persistant dans notre ère, d'autre part, ont favorisé l'émergence d'une nouvelle approche au détriment de l'ancienne.

A cet effet, et à la lumière de cette nouvelle approche, l'auditeur doit avoir une connaissance suffisante des activités de l'entité et de son environnement (stratégies, parties prenantes, estimations comptables,...etc.) afin d'identifier les risques potentiels pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers et de déterminer les procédures d'audit adéquates permettant de couvrir les risques précédemment identifiés.

Certes, ces nouvelles investigations entamées en la matière permettent d'intégrer les raisons de la remise en cause de l'approche classique, par conséquent, l'identification d'autres risques véhiculant l'entité, mais leur mise en pratique demeure ambiguë en raison de la théorie de rationalité des agents économiques et le caractère cognitif humain dans l'étude de l'environnement.

Les critiques dans les rapports du contrôle de qualité mené par le PCAOB montrent a posteriori que la nouvelle approche est loin d'être développée pour améliorer la qualité d'audit ou au minimum elle n'a pas réalisé cette finalité.

Pour cela, nous avons effectué un stage pratique au sein de l'EPE EDIMCO de Béjaia, durant lequel, nous avons essayé de planifier et de mettre en œuvre notre mission d'audit suivant les connaissances acquises sur cette nouvelle approche. Nous concluons que sa mise en œuvre est difficile compte tenu des rétentions d'informations, la non disponibilité des dirigeants et la non existence d'une cellule de gestion des risques.

En revanche, compte tenu des diligences effectuées, l'EPE EDIMCO de Béjaia présente des comptes réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat, patrimoine et de la situation financière.

Références bibliographiques



Ouvrages :

- ❖ Armand Dayan, "Manuel de Gestion " édition ellipses, Paris, 1999.
- ❖ Bertin Elisabeth, Godowski Cristophe et Khelassi Rédha, Manuel Comptabilité & Audit, édition Berti, Alger, 2013.
- ❖ CAMARA Moussa, L'essentiel de l'audit comptable et financier, Harmattan Edition, Paris, 2009.
- ❖ Dufils. P, Lopater. C, Blandin A. –L. et Deysine M. –A. Mémento comptable, édition Francis LEFEBVRE, Paris, 2013.
- ❖ Hamzaoui Mohamed, Audit, Gestion des risques d'entreprise et contrôle interne, 2ème édition Pearson, Paris, 2008.
- ❖ Hassid Olivier, la gestion des risques, 2ème édition, Dunod, Paris, 2008.
- ❖ PASCAL SIMON, Audit financier, collection AUDIT, les éditions d'organisation, Paris.
- ❖ Power M, la société de l'audit, édition la découverte, Paris, 2005.
- ❖ RENARD Jacques, théorie et pratique de l'audit interne, édition d'organisation, Paris, 2000.
- ❖ Schick Pierre, Vara Jacques, Bourouilh-Parège Olivier, « Audit interne et référentiels de risques », édition Dunod, Paris, 2010.
- ❖ TALEB Nicolas Nassim, The Black Swan : The impact of the highly improbable, Random House Edition, New York, 2007.
- ❖ «Audit financier » ouvrage de l'Association Technique d'Harmonisation de Cabinets d'audit et conseil (France).

Mémoires :

- ❖ Boyer Eric, « Analyser la stratégie de l'entreprise pour mieux l'auditer », mémoire d'expertise comptable, 2002.
- ❖ DRIF Lila et HADERBACHE Razik, « L'audit externe des états financiers », mémoire de master, Béjaia, 2012.
- ❖ Hakam Youssef, « Réflexion sur la stratégie d'audit financier à la lumière des nouvelles méthodologies », mémoire d'expertise comptable.

- ❖ HERRBACH Olivier, « Le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audit financier : une approche par le contrat psychologique », thèse de doctorat, Toulouse, 2000.
- ❖ Knechel Robert, «The Business Risk Audit: Origins, Challenges and the Role of Research », 2004.

Textes officiels :

- ❖ Arrêté de 15 Dhou El Kaada correspondant au 6 décembre 2006 du Journal Officiel n° 04, modifiant et complétant l'arrêté du 3 Joumada Ethania 1415 correspondant au 7 novembre 1994 relatif au barème des honoraires des commissaires aux comptes.
- ❖ Bull. CNCC n°95, septembre 1994.
- ❖ Bull. CNCC n°102, juin 1996.
- ❖ CNCC-IRE-CSOEC juin 2012 « Normes d'audit internationales ISA ».
- ❖ Loi n° 10-01 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 du Journal Officiel n° 42 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

Documentation électronique :

- ❖ www.ci.com/perspectivef.
- ❖ www.cigref.fr. « la gestion des risques dans les grandes entreprises », Paris, 2007
- ❖ www.Coso.org.
- ❖ www.jorapd.dz.
- ❖ www.ifac.org.
- ❖ www.iso.org. "Guide ISO 73: Management des risques", 2009.
- ❖ www.ferma-asso.org. « Cadre de références de la gestion des risques »
- ❖ www.pcaob.org

Divers :

- ❖ Documents internes de l'entreprise.
- ❖ Winograd B. N., Gerson J. S. et Berlin B. L. "Audit Practices of PricewaterhouseCoopers", Auditing: A Journal of Practice & Theory, vol. 19, n° 2, 2000.



Annexes

TABLEAU DES ANNEXES

| ANNEXE | TITRE |
|---------------|---|
| 01 | Questionnaire à remplir par la DG |
| 02 | Questionnaire sur l'évaluation de l'environnement général du contrôle interne |
| 03 | Questionnaire de revue du processus de clôture des comptes |
| 04 | Questionnaire d'appréciation du processus interne de maîtrise des risques de l'entreprise |
| 05 | Bilan Actif au 31/12/2012 |
| 06 | Bilan Passif au 31/12/2012 |
| 07 | Comptes de résultat au 31/12/2012 |
| 08 | Etat de variation des capitaux propres au 31/12/2012 |
| 09 | Tableau des flux de trésorerie au 31/12/2012 |
| 10 | Evolution des actifs non courants |
| 11 | Tableau des amortissements au 31/12/2012 |
| 12 | Tableau des pertes de valeurs au 31/12/2012 |
| 13 | Tableau des provisions au 31/12/2012 |
| 14 | Tableau des participations au 31/12/2012 |
| 15 | Etat des échéances des créances et des dettes au 31/12/2012 |
| 16 | Rapport de certification de l'exercice 2012 |

ANNEXE N° 01

Questionnaire à remplir par la DG

Profil

Ce présent questionnaire est adressé aux responsables de la direction générale pour une meilleure connaissance de l'entité y compris sont contrôle interne.

L'objectif et l'objet de ce questionnaire repose essentiellement sur l'identification des risques d'anomalies significatives.

Questions

1. Est-ce-que votre organisation a un service d'audit ?

Oui Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

2. Si non est-ce-que votre organisation projette d'en créer ?

Oui Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

3. Est-ce-que votre organisation a déjà eu recours à une mission d'audit ?

Oui Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

4. Si oui, précisez le genre de mission d'audit que vous avez eu recours :

Mission d'audit interne mission d'audit externe

5. Est-ce-que les missions d'audit réalisées au profit de votre organisation ont été bénéfiques ?

Oui Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

6. Les recommandations formulées par ces missions sont-elles suivies par le management de votre organisation?

Oui

Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

7. Existe-t-il un organe chargé du suivi de ces recommandations ?

Oui

Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

8. Dans quel secteur d'activité s'opère votre organisation ? Et quel est son référentiel comptable applicable ?

.....
.....
.....
.....

9. Quels sont les types d'investissement sollicités, ainsi que ceux qui sont prévus ?

.....
.....
.....
.....

10. Comment voyez-vous le devenir de l'entreprise (objectifs) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

11. Comment comptez-vous atteindre cette position (vision stratégique) ?

.....
.....
.....
.....

.....
.....
12. Existe-t-il un contrôle interne au sein de votre organisation ?

Oui Non

Si oui, quels sont les principaux moyens mis en œuvre pour assurer son fonctionnement ?

.....
.....
.....
.....

13. Ces mesures du contrôle sont-elles constamment adaptées ?

Oui Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

14. Le système de votre contrôle interne prévoit-il les risques à :

100 % 70% 50% 30% 10%

Autre % (à préciser) :

.....
.....
.....

15. Votre organisation dispose-t-elle du référentiel des risques de son secteur d'activité ?

Oui Non

Précisez les raisons :

.....
.....
.....

16. Aviez-vous identifié un certain nombre de risques planant autour de votre organisation ?

Oui Non

Si oui, précisez les :

.....
.....
.....
.....
.....

17. Existe-t-il des moyens de diffusion et communication des informations financières au sein de votre entité?

Oui Non

Si oui, indiquez les principaux moyens :

.....
.....
.....
.....

18. Aviez-vous déjà recensé un acte frauduleux tout au long de la vie de l'organisation ?

Oui Non

Si oui, pouvez-vous le décrire ?

.....
.....
.....
.....

19. Quels sont les principaux moyens mis en œuvre pour identifier le risque de fraude ?

.....
.....
.....
.....
.....

20. Avez-vous pris connaissance ou reçu de la part des autorités compétentes des textes légaux et réglementaires applicables à votre secteur d'activité?

Oui Non

- Si oui. Est-ce-qu'ils ont été pris en considération ?

Oui Non

- Si oui. Quels sont les principaux moyens mis en œuvre pour s'en conformer ?

.....
.....
.....
.....

ANNEXE N° 02**Questionnaire sur l'évaluation de l'environnement général du contrôle interne**

| QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT GENERAL DU CONTROLE INTERNE | Réponses O/N |
|--|-------------------------|
| Implication des dirigeants et leur sensibilité au contrôle | |
| La communication n'est pas suffisante entre le conseil d'administration et les auditeurs internes et externes. | |
| Le nombre de réunion ou les sujets qui y sont abordés ne sont pas appropriés. | |
| Le conseil d'administration n'examine pas dans le détail de façon appropriée les activités - les questions délicates ne sont pas abordées et suivies avec la direction. | |
| Le conseil d'administration n'est pas convenablement impliqué dans la préparation des reportings financiers. | |
| La direction n'a pas véritablement fait ses preuves dans ce métier. | |
| Les services non financiers prennent part de façon excessive dans le choix des principes comptables et la détermination des estimations significatives. | |
| La direction est trop soucieuse de maintenir ou d'améliorer le cours de l'action de l'entreprise ou le niveau de résultat. | |
| La direction n'accorde pas d'attention suffisante au contrôle interne. | |
| La direction n'est pas en mesure de corriger dans des délais raisonnables les situations anormales qui ont été portées à sa connaissance. | |
| La direction fixe des attentes et des objectifs excessivement agressifs au personnel opérationnel. | |
| Une part importante de la rémunération de la direction provient de bonus ou de primes, dont le niveau est conditionné par l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel ou de financier particulièrement agressifs. | |
| La direction est agressive dans ses choix de principes comptables et dans la détermination des estimations comptables. | |
| La direction ne consulte pas ses auditeurs sur les questions significatives relatives au contrôle interne et aux problèmes comptables, ou il existe de fréquentes divergences de point de vue sur ces questions. | |
| La direction montre une attitude désinvolte et un contrôle inadéquat à l'égard des risques business significatifs. | |
| La direction fait preuve de peu de souci quant au respect de ses obligations légales et réglementaires. | |
| Des condamnations ou des plaintes ont été prononcées par le passé contre le client ou sa direction pour fraude ou non respect de la réglementation économique. | |
| La direction accorde très peu d'importance à l'audit. | |
| La direction tente de limiter l'étendue des travaux d'audit (directement, par exemple en limitant l'accès aux interlocuteurs ou à l'information, ou indirectement, par exemple en imposant des contraintes de planning ou de budget excessives), ou impose des deadlines déraisonnables. | |

| | |
|--|--|
| La direction tente de limiter les possibilités de communiquer efficacement avec les membres du conseil d'administration. | |
| L'honnêteté et l'éthique | |
| Les valeurs et les standards de comportement de votre entreprise n'obéissent pas à des règles ou à un code de bonne conduite. | |
| Les moyens utilisés pour communiquer et promouvoir les valeurs ou l'éthique De l'entreprise sont inefficaces. | |
| La direction ne tente pas de réduire les primes ou supprimer les incitations ou les tentations qui peuvent conduire le personnel à un comportement malhonnête, illégal ou contraire à l'éthique. | |
| La direction ne montre pas l'exemple. | |
| La politique sociale | |
| Les procédures d'embauche, de formation, de motivation, d'évaluation, de promotion, de rémunération, de transfert ou de licenciement ne sont pas adaptées. | |
| Il y a un manque de procédure d'étude de candidature à l'embauche d'employés ayant accès à des actifs susceptibles d'être détournés. | |
| Il n'existe pas de définition de poste ou de manuels de référence informant le personnel de ses devoirs et obligations. | |
| Les modalités de communication et de mise en place des règles et procédures applicables au personnel des sites décentralisés ne sont pas appropriées. | |
| Les règles et les procédures ne sont pas claires, ou éditées, mises à jour ou révisées périodiquement. | |
| Des personnes exerçant les fonctions de contrôle clé ne prennent pas ou peu de vacances. | |
| Des employés, connus pour leur mécontentement, ont accès à des actifs susceptibles d'être détournés. | |
| Un changement a été remarqué dans le comportement ou dans le mode de vie d'employés ayant accès à des actifs susceptibles d'être détournés. | |
| Il est connu que certains employés ayant accès à des actifs susceptibles d'être détournés, connaissent une situation financière personnelle précaire. | |

ANNEXE N° 03**Questionnaire de revue du processus de clôture des comptes**

| QUESTIONNAIRE DE REVUE DU PROCESS DE CLOTURE DES COMPTES | Réponses O/N |
|--|-------------------------|
| Planification de la clôture des comptes | |
| Le service comptable a défini un planning d'arrêté précisant l'ensemble des documents et informations à obtenir, ainsi que l'ensemble des traitements et des tâches à effectuer. | |
| Ce planning existe tant pour les arrêtés annuels que pour les arrêtés mensuels. | |
| Pour les arrêtés annuels, le planning a été arrêté en tenant compte des contraintes calendaires liées à l'intervention du Commissaire aux Comptes (il a notamment été prévu un délai suffisant entre la mise à disposition de la balance générale définitive et la tenue du Conseil d'Administration arrêtant les comptes). | |
| Le planning d'arrêté a fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble des acteurs du processus (comptabilité générale mais également autres services). | |
| Le respect du planning par les acteurs du processus est suivi par le service comptable, de façon à identifier les axes d'amélioration ultérieurs, dans le cas où certains acteurs ne pourraient pas tenir les délais impartis. | |
| Production des états de synthèse | |
| Il existe un manuel de procédures décrivant les procédures, l'organisation comptable, ainsi que les schémas comptables utilisés, conformément à la loi comptable. | |
| L'entreprise s'est dotée d'un plan de comptes conforme au plan comptable algérien, les schémas comptables appliqués sont également conformes à ceux préconisés par le CNC. | |
| La société dispose d'un logiciel comptable adapté à ses activités et ses spécificités, évolutif et reconnu sur le marché. | |
| L'exhaustivité des inputs est garantie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le logiciel comptable est intégré avec les applicatifs de gestion (immobilisations, paie,...) il est sécurisé et fait l'objet de contrôles de conformité ; ▪ les alimentations directes (manuelles) du logiciel comptable sont limitées, listées de façon exhaustive et enregistrées dans des comptes spécifiques de la balance générale. Une liste des écritures manuelles peut être éditées sur demande (journal des OD ?) | |
| Les opérations sont enregistrées quotidiennement en comptabilité. | |
| Le service comptable assure généralement la gestion comptable d'un certain nombre de domaines tels que les immobilisations, les charges externes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Immobilisations : les procédures de circulation des pièces justificatives doivent faciliter l'arrivée des factures d'acquisition et des justificatifs de cessions ou de mises en rebus des immobilisations au service comptabilité générale ; ▪ Charges externes : les procédures d'engagement des dépenses et de circulation des factures doivent permettre à la comptabilité générale de | |

| | |
|--|--|
| <p>s'assurer qu'elle a en sa possession et dans des délais raisonnables l'intégralité des factures correspondant aux dépenses réalisées. Le service comptable doit être en mesure d'identifier les factures manquantes et de procéder aux relances nécessaires. Les factures sont saisies sans délai dans le logiciel de gestion. Des contrôles de conformité sont opérés pour détecter les éventuelles erreurs de saisie. Pour les arrêtés annuels, le service comptable a défini une procédure spécifique permettant d'identifier et de comptabiliser les charges à payer. Cette procédure est respectée.</p> | |
| <p>L'organisation du service comptable doit permettre une séparation des tâches, notamment dans le cas où la fonction comptable est centralisée : l'unité de production comptable doit alors être séparée de l'unité de contrôle comptable.</p> | |
| <p>Contrôle du processus de clôture des comptes</p> | |
| <p>Il est procédé pour tous les traitements comptables à des contrôles opérationnels de conformité. Ainsi, chaque agent chargé de la comptabilisation d'opérations doit s'assurer du bon déroulement des enregistrements comptables. Il doit en particulier vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'enregistrement comptable est exhaustif ▪ les comptes mouvementés sont ceux à mouvementer ▪ les montants traités sont ceux à saisir ▪ la date d'enregistrement comptable est celle du jour. <p>Ces points de contrôle sont notamment couverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en pointant les journaux comptables avec les pièces saisies et en vérifiant que les lots saisis ont bien été traités et comptabilisés ; ▪ en rapprochant quotidiennement les comptabilités auxiliaires issues des chaînes de gestion de la comptabilité générale | |
| <p>Les anomalies de traitement et erreurs de saisie sont détectées le jour même de leur survenance et sont recyclées sans délai.</p> | |
| <p>Le service comptable doit s'assurer périodiquement de l'exhaustivité, de la qualité et des méthodes d'évaluation retenues par la société. Les principales méthodes à valider concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les provisions liées au personnel : litiges sociaux, ▪ les provisions fiscales consécutives à d'éventuels redressements ; ▪ l'entrée au patrimoine et l'amortissement des immobilisations. <p>A tous les comptes de la balance est affecté un service responsable de leur suivi et de leur justification</p> | |
| <p>Le service comptable reçoit des services opérationnels l'ensemble des Justificatifs</p> | |
| <p>Il établit un tableau de bord permettant le suivi de la qualité des justificatifs reçus au moyen d'indicateurs tels que : le nombre de comptes non justifiés, le nombre le montant et l'ancienneté des suspens dans les comptes, les litiges en cours, les passages en pertes.</p> | |
| <p>Les justificatifs sont exhaustifs pour les arrêtés annuels.</p> | |
| <p>La formalisation de ces justificatifs est satisfaisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les soldes indiqués doivent correspondre aux soldes des comptes de la balance générale définitive ; ▪ les libellés des écritures doivent être explicites ▪ les justificatifs doivent comporter la signature du responsable de service. | |
| <p>Les effectifs de la comptabilité générale comprennent un ou plusieurs</p> | |

| | |
|--|--|
| contrôleurs comptables dont la mission est clairement définie. | |
| Ces contrôleurs comptables disposent d'une bonne culture financière et comptable. | |
| L'organisation de vos contrôles est arrêtée en prenant en considération la notion de comptes sensibles (comptes sur lesquels la périodicité et l'étendue de vos contrôles sont plus forts) Vous faites un recensement régulier des comptes qui n'ont pas été justifiés selon la périodicité voulue, ou pour lesquels la qualité du justificatif est insuffisante. Vous informez régulièrement le chef comptable ou le directeur financier des dysfonctionnements observés. | |
| La société procède à des contrôles de cohérence et de vraisemblance sur les états financiers et les situations intermédiaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les soldes des comptes de bilan et résultat sont comparés par rapport à la période précédente et aux prévisions, ▪ les produits et charges liés à l'activité principale font l'objet d'analyses approfondies (décomposition des variations en effet prix et effet quantité), ▪ des bouclages de stocks en quantité sont réalisés et les écarts sont investigués, ▪ des tests de cohérence de la TVA sont effectués, aussi bien pour la TVA récupérable que pour la collectée. | |
| Sauvegarde de l'information | |
| La sécurité du classement et de l'archivage des justificatifs comptables est garantie. | |
| En matière de contrôles informatiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ il est procédé à des sauvegardes périodiques des informations ; ▪ il existe une protection suffisante des accès aux transactions de saisies comptables, avec notamment un accès limité aux comptes dont les personnes sont gestionnaires. | |

ANNEXE N° 04**Questionnaire d'appréciation du processus interne de maîtrise des risques de l'entreprise**

| QUESTIONNAIRE D'APPRECIATION DU PROCESSUS INTERNE DE MAITRISE DES RISQUES | Réponses O/N |
|--|---------------------|
| Opérations | |
| Très forte concurrence ou saturation du marché, accompagné de baisse des marges. | |
| Secteur d'activité en déclin avec un nombre de défaillance d'entreprises élevé, ou secteur d'activité soumis à de brusques changements, tels qu'une chute significative de la demande, métier sensible aux récentes évolutions technologiques ou produits rapidement obsolètes. | |
| Variations inattendues de la croissance ou de la rentabilité, en particulier par comparaison aux autres sociétés du secteur. | |
| Changements dans l'environnement opérationnel de l'entité. | |
| Nouveaux responsables aux postes financiers et opérationnels clés. (départ du chef comptable après la clôture) | |
| Nouveau système d'information, ou système profondément modifié. | |
| Nouvelles gammes, nouveaux produits ou nouvelles activités significatifs. | |
| Prévisions de ventes irréalistes ou programmes d'incitation à la performance agressifs | |
| Nombreux retours clients | |
| Restructuration organisationnelle de l'entreprise. | |
| Opérations très sensibles aux variations de taux d'intérêts. | |
| Une part importante de l'activité a lieu avec des pays où les pratiques commerciales sont opaques. | |
| Un nombre limité d'opérations ont un impact significatif sur les performances | |
| Il existe des biens susceptibles d'être détournés, tels que des sommes importantes en liquide, des actifs facilement revendables. Les biens en stocks sont de petite taille, ont une valeur marchande élevée, ou sont très demandés. Les immobilisations sont de petite taille, négociables facilement ou non identifiables. | |
| Il existe des transactions significatives avec des tiers sans rapport avec l'objet social, ou avec des entités qui ne sont pas auditées ou qui sont auditées par un autre cabinet. | |
| Conditions financières | |
| Incapacité des activités opérationnelles à générer du cash flow alors que les résultats sont en hausse. | |
| Résultat d'exploitation déficitaire ou détérioration significative des résultats. | |
| Difficultés à honorer les échéances (ou à respecter les échéanciers d'emprunts). | |
| Capacité limitée à trouver des financements complémentaires (par exemple en raison endettement élevé ou d'une structure du capital inadéquate). | |
| Forte détérioration des capacités financières et du niveau des liquidités, ou menace de cessation de paiement imminent. Incertitude sur la continuité | |

| | |
|--|--|
| d'exploitation mentionnée dans le dernier rapport des commissaires aux comptes/auditeurs. | |
| Comptabilité | |
| Les comptes sont arrêtés sur la base d'estimations importantes qui reposent sur des incertitudes ou sur des jugements subjectifs; ou ces éléments sont potentiellement sujets à des changements à court terme pouvant avoir un effet sur la continuité d'exploitation du client. | |
| Il existe des transactions complexes ou des accords innovants (surtout à l'approche de la clôture) dont les effets sur les états de synthèse sont difficiles à évaluer, ou qui posent des questions sur la méthode de comptabilisation à retenir | |
| Il y a eu de nombreuses livraisons aux clients effectuées peu avant la clôture. | |
| Il existe de nouvelles exigences comptables, statutaires ou réglementaires pouvant compromettre la stabilité ou la rentabilité du client. | |
| Des critiques ont été exprimées au sujet des pratiques du client en matière de comptabilité et de reporting financier. | |
| L'annonce de résultats financiers décevants pourrait remettre en cause des opérations en cours (financement, obtention de contrats, etc.). | |
| L'entité a-t-elle formalisé son processus d'évaluation du risque ? Sinon, existe-t-il un processus informel? | |
| En accord avec les facteurs de risque identifiés ci dessus, est-ce que le processus d'évaluation du risque de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • Identifie et analyse chacun des risques? • Si oui, le client a-t-il pris des mesures appropriées pour limiter chacun de ces risques? | |

ANNEXE N° 05**Bilan Actif au 31/12/2012**

EPE/SPA
EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012

DATE: 18/04/2013
HEURE: 15:29
PAGE: 1

Bilan Actif

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >
Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Libellé | Note | Brut | Amort. / Prov. | Net | Net (N-1) |
|---|------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | | | |
| Ecart d'acquisition (ou goodwill) | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 857 700,00 | 841 081,74 | 16 618,26 | 83 411,62 |
| Immobilisations corporelles | | 361 168 891,54 | 221 603 863,83 | 139 565 027,71 | 96 605 089,94 |
| Terrains | | 130 525 083,75 | | 130 525 083,75 | 86 307 058,75 |
| Bâtiments | | 182 519 683,47 | 176 005 977,80 | 6 513 705,67 | 7 693 678,17 |
| Autres immobilisations corporelles | | 48 124 124,32 | 45 597 886,03 | 2 526 238,29 | 2 604 353,02 |
| Immobilisations en concession | | | | | |
| Immobilisations en cours | | | | | |
| Immobilisations financières | | 1 971 000,06 | | 1 971 000,06 | 1 525 361,34 |
| Titres mis en équivalence | | | | | |
| Autres participations et créances rattachées | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts et autres actifs financiers non courants | | 72 976,00 | | 72 976,00 | 72 976,00 |
| Impôts différés actif | | 1 898 024,06 | | 1 898 024,06 | 1 452 385,34 |
| TOTAL ACTIF NON COURANT | | 363 997 591,60 | 222 444 945,57 | 141 552 646,03 | 98 213 862,90 |
| ACTIF COURANT | | | | | |
| Stocks et encours | | 83 313 026,45 | 34 411 435,58 | 48 901 590,87 | 83 200 309,34 |
| Créances et emplois assimilés | | | | | |
| Clients | | 287 656 279,65 | 14 317 140,95 | 273 339 138,70 | 205 473 898,75 |
| Autres débiteurs | | 35 051 799,58 | 3 500 000,00 | 31 551 799,58 | 11 705 005,79 |
| Impôts et assimilés | | 14 545 909,26 | | 14 545 909,26 | 12 236 026,87 |
| Autres créances et emplois assimilés | | | | | |
| Disponibilités et assimilés | | | | | |
| Placements et autres actifs financiers courants | | 80 000 000,00 | | 80 000 000,00 | |
| Trésorerie | | 70 464 620,16 | | 70 464 620,16 | 138 496 722,25 |
| TOTAL ACTIF COURANT | | 571 031 635,10 | 52 228 576,53 | 518 803 058,57 | 451 111 963,00 |
| TOTAL GENERAL ACTIF | | 935 029 226,70 | 274 673 522,10 | 660 355 704,60 | 549 325 825,90 |

ANNEXE N° 06**Bilan Passif au 31/12/2012**

EPE/SPA
EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012

DATE: 18/04/2013
HEURE: 15.29
PAGE: 2

Bilan Passif

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >
Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Libellé | Note | Exercice | Exercice Précédent |
|--|------|-----------------------|-----------------------|
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | | |
| Capital émis | | 159 000 000,00 | 159 000 000,00 |
| Capital non appelé | | | |
| Primes et réserves / (Réserves consolidées(1)) | | 130 532 706,13 | 128 801 111,07 |
| Ecart de réévaluation | | | |
| Ecart d'équivalence (1) | | | |
| Résultat net / (Résultat net part du groupe (1)) | | 1 703 026,81 | 3 906 595,06 |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau | | | |
| Liaisons Inter-Unités | | | |
| Part de la société consolidante (1) | | | |
| Part des minoritaires (1) | | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES I | | 291 235 732,94 | 291 707 706,13 |
| <u>PASSIFS NON-COURANTS</u> | | | |
| Emprunts et dettes financières | | | 237 369,80 |
| Impôts (différés et provisionnés) | | | |
| Autres dettes non courantes | | | |
| Provisions et produits constatés d'avance | | 8 740 292,44 | 6 957 737,59 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS II | | 8 740 292,44 | 7 195 107,39 |
| <u>PASSIFS COURANTS</u> | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 21 500 564,79 | 12 644 183,41 |
| Impôts | | 2 544 900,00 | 5 737 013,02 |
| Autres dettes | | 336 334 214,43 | 232 041 815,95 |
| Trésorerie | | | |
| TOTAL PASSIFS COURANTS III | | 360 379 679,22 | 250 423 012,38 |
| TOTAL GENERAL PASSIF | | 660 355 704,60 | 549 325 825,90 |
| (1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés | | | |

ANNEXE N° 07**Comptes de résultat au 31/12/2012**

EPE/SPA
EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012

DATE: 18/04/2013
HEURE: 15.30
PAGE: 1

Comptes de Résultat

(par Nature)

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Libellé | Note | Exercice | Exercice Précédent |
|--|------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires | | 238 298 895,17 | 410 235 375,98 |
| Variation stocks produits finis et en cours | | -585 073,36 | -12 892 045,61 |
| Production immobilisée | | | |
| Subventions d'exploitation | | | |
| I. PRODUCTION DE L'EXERCICE | | 237 713 821,81 | 397 343 330,37 |
| Achats consommés | | 185 855 302,91 | 342 368 875,49 |
| Services extérieurs et autres consommations | | 3 540 144,23 | 4 883 714,86 |
| II. CONSOMMATION DE L'EXERCICE | | 189 395 447,14 | 347 252 590,35 |
| III. VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II) | | 48 318 374,67 | 50 090 740,02 |
| Charges de personnel | | 36 450 855,81 | 34 611 472,97 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 4 411 538,46 | 9 779 023,33 |
| IV. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | | 7 455 980,40 | 5 700 243,72 |
| Autres produits opérationnels | | 600 820,24 | 4 035 745,42 |
| Autres charges opérationnelles | | 1 139 720,67 | 356 694,21 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 4 791 335,44 | 31 483 972,14 |
| Reprise sur pertes de valeur et provisions | | 571 126,97 | 29 662 372,16 |
| V. RESULTAT OPERATIONNEL | | 2 696 871,50 | 7 557 694,95 |
| Produits financiers | | 497 222,22 | |
| Charges financières | | 199 390,63 | 2 013 632,82 |
| VI. RESULTAT FINANCIER | | 297 831,59 | -2 013 632,82 |
| VII. RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI) | | 2 994 703,09 | 5 544 062,13 |
| Impôts exigibles sur résultats ordinaires | | 1 737 315,00 | 1 642 203,00 |
| Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires | | -445 638,72 | -4 735,93 |
| TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES | | 239 382 991,24 | 431 041 447,95 |
| TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES | | 237 679 964,43 | 427 134 852,89 |
| VIII.RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES | | 1 703 026,81 | 3 906 595,06 |
| Eléments extraordinaires (produits) (à préciser) | | | |
| Eléments extraordinaires (charges) (à préciser) | | | |
| IX. RESULTAT EXTRAORDINAIRE | | | |
| X. RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | 1 703 026,81 | 3 906 595,06 |
| Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1) | | | |
| XI. RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1) | | | |
| Dont part des minoritaires (1) | | | |
| Part du groupe (1) | | | |

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

ANNEXE N° 08**Etat de variation des capitaux propres au 31/12/2012**EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012HEURE: 15:31
PAGE: 1**Etat de Variation des Capitaux Propres**

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Intitulé | Note | Capital Social | Prime d'émission | Ecart d'évaluation | Ecart de réévaluation | Réserves et Résultat |
|--|------|----------------|------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| Solde au 31 décembre 2010 | | 159 000 000,00 | | | | 9 991 797,48 |
| Changement de méthode comptable | | | | | | |
| Correction d'erreurs significatives | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Profits ou pertes non comptabilisés Dans l | | | | | | |
| Dividendes payés | | | | | | |
| Augmentation de capital | | | | | | 809 313,59 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 3 906 595,06 |
| Solde au 31 décembre 2011 | | 159 000 000,00 | | | | 10 801 111,07 |
| Changement de méthode comptable | | | | | | |
| Correction d'erreurs significatives | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Profit ou pertes non comptabilisés dans le | | | | | | |
| Dividendes payés | | | | | | 500 000,00 |
| Augmentation de capital | | | | | | 1 731 595,06 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 1 703 026,81 |
| Solde au 31 décembre 2012 | | 159 000 000,00 | | | | 12 504 137,88 |

ANNEXE N° 09**Tableau des flux de trésorerie au 31/12/2012**

EPE/SPA
EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012

DATE: 18/04/2013
HEURE: 15.31
PAGE: 1

Tableau des Flux de Trésorerie

(Méthode Directe)

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Intitulé | Note | Exercice | Exercice Précédent |
|---|------|-----------------------|----------------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | | |
| Encaissement reçus des clients | | 311 276 251,47 | 553 935 749,77 |
| Sommes versées aux fournisseurs et au personnel | | -279 089 837,09 | -469 981 337,61 |
| Intérêts et autres frais financiers payés | | | -266 312,06 |
| Impôts sur les résultats payés | | -478 899,22 | -3 066 183,00 |
| Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires | | -97 167 281,47 | -26 853 133,16 |
| Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser) | | | |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) | | -65 459 766,31 | 53 763 783,94 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | | |
| Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles | | -1 769 558,00 | -193 450,00 |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles | | | |
| Autres encaissements | | | |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations financières | | | |
| Intérêts encaissés sur placements financiers | | 497 222,22 | |
| Dividendes et quote-part de résultats reçus | | | |
| Virement de fonds | | | |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B) | | -1 272 335,78 | -193 450,00 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | | |
| Encaissements suite à l'émission d'actions | | | |
| Dividendes et autres distributions effectués | | -1 300 000,00 | |
| Encaissements provenant d'emprunts | | | |
| Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilés | | | |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C) | | -1 300 000,00 | |
| Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi – liquidités | | | |
| Variation de trésorerie de la période (A+B+C) | | -68 032 102,09 | 53 575 333,94 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | 138 496 722,25 | 84 921 388,31 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | | 70 464 620,16 | 138 496 722,25 |
| Variation de trésorerie de la période | | -68 032 102,09 | 53 575 333,94 |
| Rapprochement avec le résultat comptable | | 1 703 026,81 | 3 906 595,06 |

ANNEXE N° 10**Evolution des actifs non courants**

| | |
|---------------|------------------|
| EPE/SPA | DATE: 18/04/2013 |
| EDIMCO BEJAIA | HEURE: 15.32 |
| Exercice 2012 | PAGE: 1 |

Evolution des Immobilisations et des Actifs Financiers non Courants

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Rubriques et postes | Note | IMMOBILISATIONS | | | Fin Exercice |
|---------------------------------------|------|-----------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | Début Exercice | Augmentations de l'exercice | Diminutions de l'exercice | |
| Immobilisations incorporelles | | 857 700,00 | | | 857 700,00 |
| Immobilisations corporelles | | 315 266 966,54 | 45 901 925,00 | | 361 168 891,54 |
| Participations | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | | 72 976,00 | | | 72 976,00 |
| TOTAL | | 316 197 642,54 | 45 901 925,00 | | 362 099 567,54 |

ANNEXE N° 11**Tableau des amortissements au 31/12/2012**EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012HEURE: 15:32
PAGE: 1**Tableau des Amortissements**

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Rubriques et Postes | Note | AMORTISSEMENTS | | | Fin Exercice |
|---------------------------------------|------|-----------------------|---|-----------------------------------|-----------------------|
| | | Début Exercice | Augmentations Dotations de l'exercice | Diminutions Eléments sortis | |
| Goodwill | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 774 288,38 | 66 793,36 | | 841 081,74 |
| Immobilisations corporelles | | 218 661 876,60 | 2 941 987,23 | | 221 603 863,83 |
| Participations | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | | | | | |
| TOTAL | | 219 436 164,98 | 3 008 780,59 | | 222 444 945,57 |

ANNEXE N° 12**Tableau des pertes de valeurs au 31/12/2012**EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012HEURE: 15:32
PAGE: 1**Tableau des Pertes de Valeur sur Immobilisations et autres Actifs non Courants**Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >
Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Rubriques et Postes | Note | PERTES DE VALEUR | | | |
|---------------------------------------|------|------------------|---|-------------------------------------|--------------|
| | | Début Exercice | Augmentations Pertes de valeur sur l'exercice | Reprises sur pertes de valeur | Fin Exercice |
| Goodwill | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Participations | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | | | | | |
| TOTAL | | | | | |

ANNEXE N° 13**Tableau des provisions 31/12/2012**EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012HEURE: 15:33
PAGE: 1**Tableau des Provisions**Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >
Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Désignation des Comptes | Note | PROVISIONS | | | |
|--|------|---------------------|---------------------|----------|---------------------|
| | | Début Exercice | Dotation Exercic | Reprises | Fin Exercice |
| <u>PROVISIONS PASSIFS NON COURANTS</u> | | | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | 6 957 737,59 | 1 782 554,85 | | 8 740 292,44 |
| Provisions pour impôts | | | | | |
| Provisions sur litiges | | | | | |
| TOTAL | | 6 957 737,59 | 1 782 554,85 | | 8 740 292,44 |
| <u>PROVISIONS PASSIFS COURANTS</u> | | | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | | | |
| Autres provisions liées au personnel | | | | | |
| Provisions pour impôts | | | | | |
| TOTAL | | | | | |

ANNEXE N° 14**Tableau des participations au 31/12/2012**

EPE/SPA
EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012

DATE: 18/04/2013
HEURE: 15:33
PAGE: 1

Tableau des Participations (Filiales et Entités Associées)

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >
Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Filiales et entités associées | Note | Capitaux Propres | Dont capital | Quote-part de capital détenu (%) | Résultat dernier exercice | Prêts et avances accordés | Dividendes encaissés | Valeur comptable des titres détenus |
|-------------------------------|------|------------------|--------------|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| FILIALES | | | | | | | | |
| Entité A | | | | | | | | |
| Entité B | | | | | | | | |
| ENTITES ASSOCIEES | | | | | | | | |
| Entité 1 | | | | | | | | |
| Entité 2 | | | | | | | | |
| Total | | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,0 |

ANNEXE N° 15**Etat des échéances des créances et des dettes au 31/12/2012**EDIMCO BEJAIA
Exercice 2012.HEURE: 15:34
PAGE: 1**Etat des Echéances des Créances et des Dettes**Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >
Identifiant Fiscal : 000006018339797

| Intitulé | Note | A 1 an au plus | A plus d'un an Et 5 ans au plus | A plus de 5 ans | Total |
|------------------------|------|-----------------------|------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| <u>CREANCES</u> | | | | | |
| Placements | | 80 000 000,00 | | | 80 000 000,00 |
| Prêts | | 428 000,00 | | | 428 000,00 |
| Clients | | 287 656 279,65 | | | 287 656 279,65 |
| Impôts | | 14 545 909,26 | | | 14 545 909,26 |
| Autres débiteurs | | 34 623 799,58 | | | 34 623 799,58 |
| TOTAL | | 417 253 988,49 | | | 417 253 988,49 |
| <u>DETTES</u> | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Autres dettes | | 12 295 487,67 | 301 141 650,00 | | 313 437 137,67 |
| Fournisseurs | | 19 569 645,82 | 1 930 918,97 | | 21 500 564,79 |
| Impôts | | 2 544 900,00 | | | 2 544 900,00 |
| Autres créditeurs | | 415 773,98 | | | 415 773,98 |
| TOTAL | | 33 994 259,51 | 303 072 568,97 | | 337 066 828,48 |

ANNEXE N° 16**Rapport de certification de l'exercice 2012**

A Messieurs les Membres
de L'Assemblée Générale Ordinaire
de l'EPE EDIMCO

Objet : Rapport de certification des comptes de l'exercice clos au 31/12/2012

Messieurs,

Suite à la mission qui nous a été confié par votre directeur des finances et comptabilité, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de commissariat aux comptes sur les états financiers de l'EPE EDIMCO, pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, comprenant le bilan et les comptes de résultats établis selon la forme prévue par le nouveau système comptable financier avec :

- 1. Un total net du bilan de :** **660 355 704,60 DA**
- 2. Un résultat net bénéficiaire de :** **1 703 026,81 DA**

Notre examen a été effectué par la technique de sondage conformément aux normes d'audit généralement admises.

Nos travaux ont été planifiés et exécutés de manière à nous assurer que :

- ◆ Les systèmes et procédures comptables utilisés par l'entreprise permettent la disposition d'informations financières et comptables fiables ;
- ◆ Les méthodes comptables utilisées sont en adéquation avec les dispositions légales et les principes comptables généralement admis ;
- ◆ Les comptes ne présentent pas d'anomalies significatives.

Ces travaux sont sanctionnés par le présent rapport à travers lequel nous exprimons notre opinion sur les états financiers qui nous sont présentés pour leur approbation. Selon les éléments que nous avons pu observer, analyser et contrôler (soit par sondage, soit de façon exhaustive), nous considérons que nos travaux constituent un degré raisonnable d'assurance pour fonder notre opinion. Ainsi, nous estimons être en mesure de certifier que les comptes de l'EPE EDIMCO, tels qu'ils sont présentés et arrêtés au 31 décembre 2012, sont conformes aux opérations de l'exercice, et ce, sans réserves.

Les stagiaires



Table des matières

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | |
| Dédicaces | |
| Résumé | |
| Sommaire | |
| Tableau des abréviations, de sigles et de symboles | |
| Tableau des figures | |
| Liste des tableaux | |
| INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| CHAPITRE I : L’audit légal et son acteur | 5 |
| Introduction | 5 |
| Section 1 : Généralités sur l’audit | 5 |
| 1.1. Evolution et définition de l’audit financier | 5 |
| 1.1.1. Evolution de l’audit financier | 5 |
| 1.1.2. Définition et types d’audit financier | 9 |
| 1.2. Les objectifs de l’audit | 10 |
| 1.2.1. La régularité | 10 |
| 1.2.2. La sincérité | 11 |
| 1.2.3. L’exhaustivité | 11 |
| 1.2.4. La propriété | 11 |
| 1.2.5. L’existence | 11 |
| 1.2.6. Amélioration de la gestion | 11 |
| 1.3. Les normes d’audit comptable et financier | 12 |
| 1.3.1. Les normes générales | 12 |
| 1.3.2. Les normes de travail | 12 |
| 1.3.3. Normes de rapports | 13 |
| 1.4. Risques d’audit comptable et financier | 14 |
| 1.4.1. Le risque inhérent (Inhérent risk) | 14 |
| 1.4.2. Le risque de non contrôle | 15 |
| 1.4.3. Le risque de non détection | 16 |
| Section 2 : Le commissariat aux comptes | 17 |
| 2.1. Commissaire aux comptes | 17 |
| 2.1.1. Définition | 17 |
| 2.1.2. Missions de CAC | 17 |
| 2.1.3. Responsabilités du commissaire aux comptes | 18 |
| 2.1.4. Normes de comportement professionnel | 19 |
| 2.2. Les entités astreintes et les textes régissant le contrôle légal en Algérie | 20 |

| | |
|---|-----------|
| 2.2.1. Entités devant désigner un commissaire au compte | 20 |
| 2.2.2. Les textes régissant le contrôle légal en Algérie | 21 |
| 2.3. Le statut du commissaire aux comptes | 22 |
| 2.3.1. La Nomination | 22 |
| 2.3.2. La durée des fonctions | 24 |
| 2.3.3. L'expiration de la fonction | 24 |
| 2.3.4. Les obligations du commissaire aux comptes | 25 |
| 2.3.5. Les droits du commissaire aux comptes | 28 |
| Section 3 : Les raisons de la remise en cause de l'approche classique d'audit | 31 |
| 3.1. Les raisons de la remise en cause liées à l'approche d'audit | 31 |
| 3.1.1. La prise de conscience de la véritable origine des risques d'audit | 31 |
| 3.1.2. Un lien abstrait entre les risques identifiés et la stratégie d'audit | 33 |
| 3.2. Les facteurs externes en faveur de la remise en cause de l'approche classique | 33 |
| 3.2.1. Un écart par rapport aux attentes des utilisateurs de l'information financière « l'expectation gap » | 33 |
| 3.2.2. Les motivations liées à la survie commerciales des cabinets d'audit | 37 |
| Conclusion | 38 |
| CHAPITRE II : Les risques et l'approche par les risques | 39 |
| Introduction | 39 |
| Section 1 : Les risques | 39 |
| 1.1. Définition et évolution des risques au sein de l'entreprise | 39 |
| 1.1.1. Définition du risque | 39 |
| 1.1.2. Evolution des risques | 39 |
| 1.2. Les producteurs de risques | 42 |
| 1.2.1. Leur profil | 43 |
| 1.2.2. Leur provenance | 43 |
| 1.3. Estimation et mesure des risques | 44 |
| 1.3.1. La mesure des risques | 45 |
| 1.3.2. Les instruments de mesure des risques | 45 |
| 1.3.3. Les limites de la mesure | 46 |
| Section 2 : La gestion des risques | 46 |
| 2.1. La gestion des risques d'après le référentiel COSO | 46 |
| 2.1.1. Définition de la gestion des risques de l'entreprise | 46 |
| 2.1.2. Les composants à prendre en considération par la gestion des risques | 47 |
| 2.1.3. Atteinte des objectifs | 47 |
| 2.1.4. Les éléments dispositifs de management des risques | 48 |
| 2.1.5. Relation entre objectifs et éléments | 49 |
| 2.2. Le processus de gestion des risques | 50 |

| | |
|---|-----------|
| 2.2.1. L'appréciation du risque | 50 |
| 2.2.2. Traitement du risque | 52 |
| 2.2.3. Le compte rendu et communication relatifs au risque | 53 |
| 2.2.4. Structure et administration de la gestion du risque | 53 |
| 2.2.5. Surveillance et revue du processus de gestion des risques | 54 |
| 2.3. Une bonne stratégie de gestion des risques | 55 |
| 2.3.1. Optimiser le nombre d'activités | 55 |
| 2.3.2. Mémoriser le nombre d'informations suffisantes | 57 |
| Section 3 : Modèle d'audit par les risques | 58 |
| 3.1. Première phase : Prise de connaissance de l'entreprise y compris son contrôle interne et évaluation des risques | 58 |
| 3.1.1. L'entité et son environnement | 58 |
| 3.1.2. Le contrôle interne de l'entité | 59 |
| 3.1.3. Evaluation du risque d'anomalie significative dans les comptes | 61 |
| 3.1.4. Procédures d'évaluation des risques | 62 |
| 3.1.5. Echange d'information au sein de l'équipe d'audit | 62 |
| 3.1.6. Documentation des travaux | 63 |
| 3.1.7. Evaluation du risque d'anomalie significative résultant de fraude (ISA 240) | 63 |
| 3.1.8. Evaluation du risque d'anomalie significative résultant du non-respect de textes légaux et réglementaires (ISA 250) | 65 |
| 3.1.9. Evaluation des risques d'anomalies significatives résultant d'estimation comptable (ISA 540) | 66 |
| 3.2. Deuxième phase : Procédures d'audit en réponses à l'évaluation des risques (ISA 330) | 66 |
| 3.2.1. Des comptes pris dans leur ensemble | 66 |
| 3.2.2. Des assertions | 67 |
| 3.2.3. Testes de procédures | 67 |
| 3.2.4. Contrôle de substance | 68 |
| 3.2.5. Procédures d'audit indépendant de l'évaluation du risque d'anomalies significatives | 69 |
| 3.2.6. Caractère suffisant et approprié des éléments collectés | 69 |
| 3.2.7. Documentation | 70 |
| 3.2.8. Réponse à l'évaluation du risque d'anomalie significative résultant de fraude | 70 |
| 3.2.9. Procédures d'audit à mettre en œuvre en cas de non respect des textes légaux et réglementaire susceptible de conduire des anomalies significatives | 71 |
| 3.2.10. Procédures d'audit à mettre en œuvre en réponse aux risques d'anomalie significative relatif aux estimations comptable | 71 |

| | |
|---|------------|
| 3.3. Caractère probant des éléments collectés ISA 500 [entre 1^{er} et 2^{ème} phase] | 72 |
| 3.3.1. Caractère probant | 72 |
| 3.3.2. Assertions et collecte des éléments | 73 |
| 3.3.3. Techniques de contrôle | 74 |
| Conclusion | 75 |
| CHAPITRE III : Apports et limites de l'approche par les risques | 76 |
| Introduction | 76 |
| Section 1 : Les apports de l'approche par les risques | 76 |
| 1.1. Une approche qui répond aux principales raisons de remise en cause de l'approche classique | 76 |
| 1.1.1. Une amélioration indéniable dans le processus d'élaboration de la stratégie d'audit | 76 |
| 1.1.2. Une orientation des prestations vers la satisfaction de l'entreprise et des utilisateurs de l'information financière | 79 |
| Section 2 : Les limites de l'approche par les risques | 81 |
| 2.1. Les conditions de mise en œuvre | 81 |
| 2.1.1. Au niveau du cabinet d'audit | 81 |
| 2.1.2. Au niveau de l'entreprise auditée | 83 |
| 2.2. La conséquence de l'application des nouvelles stratégies d'audit | 85 |
| 2.2.1. Un affaiblissement de l'indépendance | 85 |
| 2.2.2. Une perception défavorable | 85 |
| 2.3. L'imprévisibilité de certains risques : Les Black Swans | 86 |
| 2.3.1. Origine de la théorie du cygne noir | 86 |
| 2.3.2. Définition de la notion du cygne noir | 86 |
| 2.3.3. Caractéristiques du Black Swan | 86 |
| 2.3.4. Les conseils de M. Taleb | 87 |
| Conclusion | 88 |
| CHAPITRE IV : Cas pratique au sein de l'EPE EDIMCO de Béjaïa | 89 |
| Introduction | 89 |
| Section 1 : Prise de connaissance de l'entreprise et planification de la mission | 89 |
| 1.1. Prise de connaissance de l'entreprise | 89 |
| 1.1.1. Prise de connaissance de l'entité et de son environnement | 89 |
| 1.1.2. Prise de connaissance des éléments de contrôle interne pertinent pour l'audit | 97 |
| 1.1.3. Prise en compte des éléments susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation | 100 |
| 1.2. Planification de la mission | 100 |
| 1.2.1. L'évaluation des risques d'anomalies significatives | 100 |
| 1.2.2. Identification des domaines d'audit | 103 |

| | |
|---|------------|
| 1.2.3. L'élaboration d'un plan de mission et du programme de travail | 107 |
| Section 2 : Evaluation du contrôle interne | 108 |
| 2.1. L'analyse des processus comptables de l'entreprise | 108 |
| 2.1.1. Les processus de pilotage de l'information comptable et financière | 108 |
| 2.1.2. Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière | 109 |
| 2.2. L'évaluation des contrôles | 109 |
| Section 3 : Contrôle des comptes | 111 |
| 3.1. Présentation des comptes annuels et commentaires y afférents | 111 |
| 3.1.1. Les comptes d'actif | 111 |
| 3.1.2. Les comptes du passif | 117 |
| 3.1.3. Les comptes de gestion | 120 |
| 3.2. Recommandations | 123 |
| Conclusion | 124 |
| CONCLUSION GENERALE | 125 |
| Références bibliographiques | |
| Tableau des annexes | |
| Annexes | |
| Table des matières | |